

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE – URBANISATION CULTURE SOCIÉTÉ

**L'ARGENT DES FAMILLES : USAGES ET SIGNIFICATIONS DES
ALLOCATIONS FAMILIALES CHEZ LES COUPLES QUÉBÉCOIS**

Par

Prisca BENOIT

Baccalauréat en communications (journalisme)

Mémoire présenté pour obtenir le grade de

Maître ès sciences, M.Sc.

Maîtrise sur mesure (démographie)

Novembre 2022

© Prisca BENOIT, 2022

Ce mémoire intitulé

**L'ARGENT DES FAMILLES : USAGES ET SIGNIFICATIONS DES
ALLOCATIONS FAMILIALES CHEZ LES COUPLES QUÉBÉCOIS**

est présenté par

Prisca BENOIT

a été évalué par un jury composé de

Mme Maude PUGLIESE, présidente, INRS-UCS

Mme Hélène BELLEAU, directrice de recherche, INRS-UCS

Mme Marianne KEMPENEERS, examinatrice externe, Université de Montréal

RÉSUMÉ

Près d'un million de parents québécois reçoivent les allocations familiales canadiennes et québécoises, des sommes versées par l'État pour le soutien économique des enfants. Pourtant, on en sait peu sur ce qu'il advient de cet argent lorsqu'il franchit la porte du foyer. Cette recherche s'intéresse aux usages et aux significations associées aux allocations familiales chez les couples de sexe différent du Québec. Elle explore également le rôle et l'impact de l'État sur les usages et les significations des allocations familiales au sein des familles, de même que les impacts des allocations familiales sur les dynamiques de genre au sein des couples. Un cadre théorique en trois volets jette un éclairage sur ce projet de recherche, soit la signification sociale de l'argent, le champ familial et la division sexuelle du travail. Neuf parents québécois, soit sept mères et deux pères, ont participé à des entretiens semi-dirigés au sujet de leur organisation financière et familiale au sein de leur foyer. L'analyse du discours des parents permet d'observer que les allocations familiales font l'objet de marquages qui leur sont propres : il s'agit d'argent familial vu comme un soutien financier qui se distingue d'un salaire. L'analyse révèle également qu'il existe toujours une division sexuelle du travail au sein des foyers et que les politiques familiales et sociales de l'État contribuent à cette division. Finalement, les modes de gestions de l'argent des parents rencontrés ont le potentiel de fragiliser l'autonomie financière du parent au plus faible revenu.

Mots-clés : Allocations familiales ; Famille ; Couple ; Significations sociales ; Gestion de l'argent ; Travail domestique ; État-providence ; Entretiens semi-dirigés

ABSTRACT

Nearly one million Quebec parents receive Canadian and Quebec family allowances, amounts paid by the state for the economic support of children. Yet little is known about what happens to that money when it gets into the household. This research focuses on the social uses and meanings of family allowances within Quebec couples. It also explores the influence and role of the state on the uses and meanings of family allowances as well as the gender dynamics in the management of this money. A three-part theoretical framework sheds light on this research project: the social meaning of money, the family field and the sexual division of labour. Nine Quebec parents, seven mothers and two fathers, took part in semi-structured interviews about their financial and family organization within their household. The parents' speech analysis reveals that the family allowances are earmarked in specific ways : they are family money seen as a financial support distinguished from a salary. The analysis also reveals that there is still a sexual division of labor within households and that state family and social policies contribute to this division. Finally, the money management methods of the parents we met have potentially weakened the financial autonomy of the parent with the lowest income.

Keywords: Family allowances ; Family ; Couple ; Social meaning ; Money management ; Domestic work ; Welfare state ; Semi-structured interview

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les personnes suivantes pour leur contribution dans ce projet de longue haleine. Tout d'abord, je remercie chaudement l'ensemble des parents rencontrés dans le cadre de ce mémoire. C'est un honneur pour moi d'avoir pu recueillir un morceau de votre quotidien. Merci pour votre ouverture et votre générosité qui ont fait toute la différence pour ce travail.

Je remercie chaleureusement ma directrice de recherche Hélène Belleau. Merci Hélène pour ton accompagnement, travailler à tes côtés a été un bonheur et un privilège. Merci pour ton dévouement, ta disponibilité et les opportunités que tu as mises sur ma route. Tu m'as soutenue professionnellement et humainement dans mes grandes réussites comme dans mes moments de doutes et je t'en suis chaudement reconnaissante. Ton enthousiasme lors de nos premières discussions m'a motivée à faire le grand saut à l'INRS et ton soutien – moral, mais aussi économique! – a fait toute la différence au début de cette nouvelle aventure. Merci pour tout!

Je remercie également Simon Abdela et Maude Pugliese de l'Observatoire des réalités familiales du Québec. Merci à vous deux pour vos encouragements tout au long de ce parcours et pour les opportunités et la confiance que vous m'avez accordées à l'ORFQ. Vous m'avez permis de m'épanouir dans le monde académique en plongeant dans le grand champ de la famille. Simon, sache que tu as été une véritable bougie d'allumage pour ce projet!

Je tiens à remercier mes parents et mes sœurs : vous êtes mon premier modèle de famille, mes racines, mon socle, et je vous aime profondément. Je remercie également mes amis, tout spécialement par rapport à la pandémie. Où que vous soyez, vous savoir dans ma vie me permet de trouver mon équilibre. Un merci tout spécial à Catherine, Paula et Rose-Anaïs pour tous les moments partagés en « présentiel » ou à distance, à Florence pour les belles discussions et à Fernando pour les conseils avisés.

Je remercie mon conjoint pour son soutien inconditionnel durant ce grand projet. Mathieu, tu as toujours cru en moi, même quand moi-même je n'y croyais plus! Tes encouragements sont les plus précieux et si je m'épanouis aujourd'hui, c'est parce que je passe ma vie à tes côtés.

Je remercie finalement le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et le Partenariat de recherche Familles en mouvance (PRFM) pour leur soutien économique au cours de la rédaction de ce mémoire.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux	ix
Liste des figures	ix
Introduction	1
Chapitre 1 : Problématique et cadre théorique	3
1.1. Mise en contexte	3
1.2. Problématique, question de recherche et objectifs de recherche	4
1.3. Un cadre théorique en trois volets	5
1.3.1. <i>La signification sociale de l'argent : révélateur des rapports sociaux</i>	5
1.3.2. <i>Le champ familial : une théorisation de la famille et de l'État</i>	6
1.3.3. <i>La division sexuelle du travail : un éclairage sur le travail productif et reproductif</i>	9
1.4. Conclusion	11
Chapitre 2 : Revue de littérature	13
2.1. La famille	13
2.1.1. <i>La famille : un concept à cerner</i>	14
2.1.2. <i>Doing gender ou la performance du genre au quotidien</i>	16
2.1.3. <i>Les inégalités sociales : du général au particulier</i>	17
2.2. L'argent.....	19
2.2.1. <i>L'argent des femmes : revenu d'appoint, familial et collectif</i>	19
2.2.2. <i>La gestion de l'argent : une fenêtre sur les rapports de couple</i>	24
2.2.3. <i>L'argent de la charité : vers l'argent de l'État</i>	28
2.3. L'État.....	28
2.3.1. <i>L'État-providence et ses trois régimes</i>	29
2.3.2. <i>L'État-providence au Canada et au Québec</i>	32
2.3.3. <i>Le revenu familial : une vision de la famille irréaliste?</i>	34
2.3.4. <i>Allocations familiales : soutien économique aux enfants et aux familles?</i>	35
2.4. Conclusion	45
Chapitre 3 : Méthodologie	47
3.1. L'entretien semi-dirigé	47
3.2. Critères de sélection.....	48
a. <i>Être le parent d'au moins un enfant de moins de 18 ans et recevoir (ou que l'autre parent reçoive) des allocations familiales</i>	48
b. <i>Être dans un couple de sexe différent</i>	48
c. <i>Être toujours en couple avec l'autre parent de l'enfant et ne pas avoir d'enfant ou d'engagement financier d'une union précédente</i>	49

d. Localisation géographique.....	49
e. Origine ethnoculturelle.....	49
3.3. Le recrutement.....	50
a. Appel au réseau de proximité et de la liste d'envoi du partenariat Familles en mouvance.....	50
b. Recrutement via les réseaux sociaux.....	50
3.4. Le déroulement des entretiens.....	50
3.4.1. COVID-19 et entretien par visioconférence.....	51
3.4.2. Les outils utilisés lors des entretiens.....	53
3.5. Description de l'échantillon.....	54
3.5.1. Âge, durée de l'union et statut matrimonial.....	54
3.5.2. Nombre d'enfants et âge des enfants.....	54
3.5.3. Lieu et statut de résidence.....	55
3.5.4. Les revenus individuels et familiaux et les écarts de revenus.....	55
3.5.5. Occupation et scolarité.....	55
3.6. L'analyse des données.....	55
3.7. Limites du projet de recherche.....	57
Chapitre 4 : Les couples et l'argent.....	59
4.1. Le statut matrimonial : une mise en contexte.....	59
4.2. Mode de gestion, revenus et dépenses.....	59
4.2.1. Séparation des dépenses : trois variations sur un même thème.....	60
4.2.2. Gestion de l'argent : la confiance et l'intuition.....	62
4.2.3. À qui appartient l'argent?.....	63
4.2.4. L'argent du passé : ce qui est à moi avant toi... est encore à moi.....	64
4.2.5. Les pratiques d'épargne à court, moyen et long terme.....	65
4.2.6. COVID-19 et argent : place aux économies.....	66
4.3. Le travail domestique.....	67
4.3.1. Travail financier : le portrait global et le quotidien.....	67
4.3.2. Les soins aux enfants.....	69
4.3.3. Les dépenses liées aux enfants.....	72
4.3.4. Les tâches ménagères.....	73
4.4. Les congés parentaux.....	76
4.4.1. Le rôle des programmes sociaux dans le partage du travail domestique.....	78
4.5. Synthèse des résultats.....	79
Chapitre 5 : Les allocations familiales.....	85
5.1. Les allocations familiales en tant que politiques publiques et sociales.....	85
5.1.1. Pourquoi ont-elles été créées et à quoi servent-elles?.....	85

5.1.2. <i>Des liens avec d'autres politiques familiales?</i>	86
5.1.3. <i>Regard critique des mères sur les allocations familiales</i>	87
5.2. Les usages des allocations familiales.....	88
5.2.1. <i>Recevoir les allocations familiales</i>	89
5.2.2. <i>Les négociations autour des allocations familiales</i>	89
5.2.3. <i>L'accès: qui est en mesure de les utiliser?</i>	91
5.2.4. <i>Les allocations familiales et le mode de gestion des parents</i>	91
5.2.5. <i>Les usages concrets des allocations familiales</i>	92
5.3. Les significations des allocations familiales.....	94
5.3.1. <i>Signification des allocations familiales : la famille et la sécurité</i>	95
5.3.3. <i>À qui appartiennent les allocations?</i>	98
5.3.4. <i>L'impact sur les revenus individuels et familial</i>	101
5.4. Synthèse des résultats.....	102
Conclusion	111
Bibliographie	116
Annexe 1 : Version finale de la grille d'entrevue	126
Annexe 2 : Grilles d'analyse	135
Annexe 3 : Les parents de l'échantillon	138

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Les différents modes de gestion selon les typologies de Jan Pahl	25
Tableau 2.2. : Les trois régimes d'État-providence selon Esping-Andersen	30
Tableau annexe a3.1 : Liste des pseudonymes des participants	138
Tableau annexe a3.2 : Liste de caractéristiques sociodémographiques des participants	141

LISTE DES FIGURES

Figure 4.1 : Le mode de gestion en fonction du partage du revenu familial	62
Figure 4.2 : La vision de l'argent en fonction du mode de gestion.....	64
Figure 4.3. : La division du travail financier au sein des couples.....	68
Figure 4.4. : Le partage des soins et des tâches liées aux enfants	71
Figure 4.5 : Le partage du congé parental et la prise du congé de paternité	76

INTRODUCTION

Les politiques publiques contenant le mot « enfant » ont explosé au Canada dans les années 1980 et 1990 (Jenson 2004). Un changement de paradigme dans les politiques publiques place désormais l'enfant comme un investissement social et la responsabilité du bien-être de l'enfant comme un partage entre les parents et l'État (2004). Investir dans l'enfant serait également vu comme un investissement « moralement supérieur » au soutien social traditionnel (McEwen 2011). Les enfants sont perçus comme des « pauvres méritants » : des victimes du statut socioéconomique de leur famille (2011). Le soutien au bien-être des enfants s'est donc concentré sur la lutte à la pauvreté infantile telle que mesurée par le revenu (McEwen 2011).

Ce qu'on dit trop peu souvent, c'est que l'aide financière destinée aux enfants ou à la famille est en réalité versée... aux mères! Ce sont les femmes qui reçoivent la vaste majorité du soutien financier de l'État destiné aux enfants. Peu d'études se sont penchées sur ces réelles bénéficiaires du soutien économique de l'État.

J'ai choisi de jeter mon dévolu sur les allocations familiales. Au début de ce projet, l'Allocation canadienne pour enfant avait vu le jour à peine quelques années auparavant. Que se passe-t-il avec cet argent lorsqu'il entre dans les foyers? Est-il simplement assimilé à l'ensemble des finances de la famille? La rencontre avec les travaux de ma directrice de recherche Hélène Belleau ainsi que la littérature sur la signification sociale de l'argent et la gestion de l'argent au sein des couples m'ont plutôt menée sur une autre piste.

Ce mémoire va donc à la rencontre des parents pour mieux comprendre ce qu'il advient des allocations familiales au sein des familles. Le premier chapitre présente la problématique de ce mémoire et sa question de recherche. L'objectif principal de même que les objectifs secondaires de la recherche sont définis, puis les trois volets du cadre théorique sont présentés. Il y est question de la signification sociale de l'argent de Viviana Zelizer, du champ familial décrit par Renée Dandurand et Françoise-Romaine Ouellette ainsi que de la division sexuelle du travail plus spécialement sous la plume de Danièle Kergoat.

Le deuxième chapitre constitue une revue de la littérature au sujet des allocations familiales. Les enjeux propres à l'objet de recherche « famille » sont d'abord exposés. S'en suit un portrait de la recherche sur l'argent au sein des familles. Le chapitre se penche ensuite sur les questions liées

à l'État-providence pour se terminer avec un aperçu des connaissances sur les allocations familiales au Canada et au Québec.

Le troisième chapitre présente la méthodologie choisie pour l'atteinte des objectifs de ce mémoire. Le choix de l'entretien semi-dirigé de même que les aléas des entretiens à distance y sont détaillés. Y sont également présentés l'analyse de discours utilisée ainsi que les limites de cette recherche.

Le quatrième et le cinquième chapitre sont consacrés aux résultats. Le quatrième chapitre se concentre sur la mise en contexte du quotidien des parents. Leurs modes de gestion de l'argent y sont présentés, de même que leur partage du travail domestique, notamment en ce qui concerne le travail financier, le partage des dépenses et les soins aux enfants. Il est également question des congés parentaux. Une analyse des résultats préliminaires permet de mettre la table pour le chapitre suivant sur les allocations familiales. Le cinquième chapitre constitue le cœur de cette démarche de recherche et se penche sur les allocations familiales. Les significations et les usages associés aux allocations familiales y sont présentés. Les opinions des parents quant aux allocations en termes de politique publique y sont aussi décrites.

La conclusion se concentre sur les avancées de ce mémoire, dont le fait que les allocations font l'objet d'un marquage qui leur est propre et que l'État contribue à la division sexuelle du travail au sein des couples de sexe différent. Des pistes pour de futures recherches sur les allocations familiales y sont également proposées.

CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE ET CADRE THÉORIQUE

Ce chapitre met en contexte l'objet d'étude de ce mémoire, puis explique la problématique qui en découle. Par la suite, la question générale de recherche, l'objectif principal ainsi que les objectifs secondaires du mémoire sont formulés. Pour finir, les trois volets du cadre théorique sont exposés.

1.1. Mise en contexte

Les allocations familiales, soit l'argent envoyé par l'État aux parents pour le soutien aux enfants, sont l'objet de la présente étude. Au Canada et au Québec, ces montants réfèrent à l'Allocation canadienne pour enfants ainsi qu'à l'Allocation famille. Le Canada compte plus de 3,75 millions de bénéficiaires de l'Allocation canadienne pour enfants pour les prestations de 2020-2021, dont plus de 886 000 sont au Québec. Ces derniers se partagent 25,08G\$ en allocations, dont 5,64G\$ au profit des bénéficiaires du Québec (Agence du revenu du Canada 2021b). Concernant les prestations québécoises, en 2020, l'Allocation famille représente des dépenses estimées à près de 3G\$ et plus de 895 000 familles ont reçu cette allocation (Jean et Sylvain-Morneau 2021, 34). Ces deux programmes représentent des investissements colossaux pour les deux paliers de gouvernement : à titre comparatif, parmi les autres crédits d'impôt remboursables au Québec en 2020, on compte le crédit pour maintien à domicile à 580M\$, le crédit pour personne aidante à 144M\$, le crédit pour frais de garde à 496M\$ et le crédit d'impôt pour solidarité à 1,7G\$ (Gouvernement du Québec 2022).

De plus, dans les familles dites « intactes », les allocations sont envoyées à un seul des parents. Les gouvernements déterminent qui recevra les allocations familiales en fonction du « parent principal », soit celui qui s'occupe majoritairement des soins et de l'éducation des enfants. L'État fédéral estime par défaut que dans les couples « intacts » et de sexe différent, la femme occupe le rôle de parent principal et, à moins d'une demande explicite pour changer le bénéficiaire, c'est elle qui reçoit les allocations familiales (Agence du revenu du Canada 2022). Selon l'Agence du revenu du Canada, 94% de l'ensemble des bénéficiaires de l'Allocation canadienne pour enfants sont des femmes pour les prestations de 2020-2021, une proportion qui passe à 90% chez les bénéficiaires de l'Allocation canadienne pour enfants au Québec (Agence du revenu du Canada 2021b). Au Québec, c'est plutôt la personne qui fait la première demande qui bénéficie de

l'Allocation famille. Si cette première demande provient des renseignements fournis par le Directeur de l'État civil, l'Allocation famille est attribuée à la mère (Retraite Québec s.d.). De plus, 90% des bénéficiaires de l'Allocation famille sont des femmes en 2020 (Jean et Sylvain-Morneau 2021). Ainsi, au Québec, les mères sont les principales bénéficiaires des allocations familiales canadienne et québécoise.

Finalement, dans ses communications administratives, comme son rapport sur les dépenses fiscales fédérales de 2021, le gouvernement du Canada décrit ainsi l'objectif de l'Allocation canadienne pour enfants : « Cette mesure permet de donner plus d'argent aux familles pour les aider à assumer les frais inhérents à l'éducation de leurs enfants » (Ministère des Finances du Canada 2021, 65). Par ailleurs, dans ses communiqués de presse passés, le gouvernement fédéral explique que cette allocation vise aussi à « renforcer la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie (Ministère des Finances du Canada 2017) » ainsi qu'à « lutter contre la pauvreté » (Agence du revenu du Canada 2021a; Emploi et Développement social Canada 2021; Emploi et Développement social Canada 2020). Du côté provincial, l'objectif du gouvernement à propos des allocations familiales dans le rapport sur les dépenses fiscales de 2021 consiste à : « accorder aux familles ayant des enfants de moins de 18 ans un crédit d'impôt remboursable pour les aider à subvenir aux besoins de leurs enfants mineurs » (Gouvernement du Québec 2022, C.82). Ainsi, chaque gouvernement évoque l'objectif de soutenir les dépenses liées aux enfants, et le gouvernement fédéral mise aussi sur la lutte à la pauvreté et le soutien aux revenus de la classe moyenne.

1.2. Problématique, question de recherche et objectifs de recherche

Comme évoqué, les gouvernements dépensent des sommes importantes en allocations familiales. Pourtant, nous en savons très peu sur ce qu'il advient de cet argent lorsqu'il arrive dans les poches des mères. De plus, si les gouvernements partagent certaines orientations en lien avec ces mesures, nous en savons peu sur le sens que les parents donnent à ces allocations et si ce sens est convergent ou divergent à celui donné par l'État. Ainsi, pour répondre à ces interrogations, le choix a été fait de s'attarder aux usages sociaux des allocations familiales au sein même des familles en allant à la rencontre de participants dont la famille bénéficie de ces mesures. C'est pourquoi la question de recherche de ce mémoire s'articule autour de la question générale suivante : Quels sont les usages sociaux et les significations des allocations familiales

chez les parents de sexe différent du Québec? L'objectif principal et les objectifs secondaires de la recherche sont les suivants :

Objectif principal :

Identifier les significations et les usages associés aux allocations familiales chez les couples de sexe différent du Québec.

Objectifs secondaires :

- 1) Cerner le rôle et l'impact de l'État sur les usages et les significations des allocations familiales au sein des familles ;
- 2) Cerner les impacts des allocations familiales sur les dynamiques de genre au sein des couples.

1.3. Un cadre théorique en trois volets

Pour répondre à la question et aux objectifs de recherche, le cadre théorique est abordé sous trois angles distincts et complémentaires : la théorie de la signification sociale de l'argent de Viviana Zelizer, la théorie du champ familial (inspirée des travaux de Renée Dandurand et Françoise-Romaine Ouellette sur la question) ainsi que la division sexuelle du travail des féministes matérialistes. Chaque approche offre un outil de compréhension répondant aux objectifs de recherche.

1.3.1. La signification sociale de l'argent : révélateur des rapports sociaux

Alors que les allocations familiales représentent une nouvelle entrée d'argent pour les parents, nous en savons bien peu sur le sens que ces derniers donnent à ces sommes. C'est pourquoi ce cadre théorique s'inscrit tout d'abord dans la théorie de la signification sociale de l'argent de Viviana Zelizer ([1994] 2005). Pour Zelizer, l'argent existe aussi bien dans le système marchand qu'à l'extérieur de celui-ci et est en constant marquage de signification. Il n'existe donc pas de monnaie unique : elle est plutôt multiple et fait l'objet d'une variété d'usages en fonction des différents marquages qu'elle subit. Par exemple, l'argent reçu d'un salaire n'a probablement pas le même marquage que celui reçu en héritage et ne sera donc pas utilisé de la même façon.

L'argent devient ainsi un révélateur des interactions sociales : il permet de créer, de renforcer et de définir les liens sociaux, aussi bien dans la sphère publique que la sphère privée.

De plus, la signification sociale de l'argent permet de constater que celui-ci est hiérarchisé moralement : certaines monnaies ainsi que leurs usages associés sont plus valorisés que d'autres ([1994] 2005). En effet, le marquage de l'argent vient des différentes relations et des conceptions dans lesquelles il s'inscrit. Ce marquage se fait de façon bilatérale entre les individus ou les institutions et peut provenir de conceptions différentes de la monnaie. Par exemple, Zelizer montre comment l'argent du salaire des hommes est davantage valorisé que celui des femmes ([1994] 2005). Cette « vaste gamme de relations sociales » ([1994] 2005, 61) mène à des restrictions, des contrôles et des distinctions dans la monnaie. Le marquage de l'argent est donc complexe, constant et peut aussi être contesté.

Le marquage de l'argent est particulièrement utile pour révéler les significations derrière les usages liés à l'argent. Grâce à l'étude du marquage de l'argent, non seulement sommes-nous en mesure d'examiner quels sont les usages des parents par rapport aux allocations familiales, mais ces usages sont également le déclencheur *et* le produit d'un marquage associé à des significations. Le marquage de l'argent permet donc de répondre à l'objectif principal qui consiste à identifier les significations et les usages associés aux allocations familiales chez les couples de sexe différent du Québec.

Viviana Zelizer s'est également intéressée au marquage de l'argent en fonction de différents acteurs, notamment l'argent des femmes et l'argent de la charité ([1994] 2005). Sa théorie expose comment différents agents peuvent avoir des significations similaires ou divergentes par rapport à certaines monnaies. Elle montre également comment les individus sont en mesure de contourner la signification de la monnaie qui fait l'objet d'un contrôle : c'est le cas notamment pour l'argent de la charité qu'elle a étudié ([1994] 2005). Sachant que l'argent des femmes ainsi que l'argent de la charité (qui se rapproche de l'argent de l'État) font l'objet de marquages spécifiques, cet aspect du cadre théorique permet de répondre à aux objectifs qui visent à cerner l'impact des allocations familiales sur les rapports de genre au sein des familles, ainsi que sur l'impact de l'État sur la signification et les usages des allocations familiales chez les parents. Ce dernier point est approfondi grâce à la théorie du champ familial.

1.3.2. Le champ familial : une théorisation de la famille et de l'État

La théorie du champ familial montre comment l'étude des usages et des significations des allocations familiales au sein des familles s'inscrit dans une perspective qui dépasse la cellule familiale (Dandurand et Ouellette 1995). Le champ familial permet aussi de comprendre les liens entre la famille et l'État ainsi que le rôle des allocations familiales dans cette interaction. Finalement, elle offre une première perspective des rapports de genre au sein des couples qui sera bonifiée par la théorie de la division sexuelle du travail et des rapports sociaux.

Les autrices s'inspirent du concept de champ de Pierre Bourdieu et conçoivent la famille à la manière d'un champ, soit comme un espace social structuré, composé d'agents, notamment des individus, des groupes et des institutions, qui sont soit internes ou externes au foyer, comme les réseaux de proches ou les rapports plus formels entre l'État et les familles (1995). Les agents du champ familial « ont *en commun*, malgré des intérêts parfois divergents, la reconnaissance que *les unités familiales* constituent le lieu privilégié de procréation, d'entretien et de socialisation des individus ainsi que du développement de leur identité psychosociale » (1995, 114). Selon cette perspective, la famille devient non seulement l'agent central du champ familial, mais elle en est aussi le produit des actions, des intérêts et des luttes des différents agents.

Cette posture permet l'analyse des pratiques du quotidien des familles sans perdre de vue que ces pratiques répondent également – de façon inconsciente et d'apparence individuelle – à « des impératifs sociétaux reliés à la reproduction » (1995, 104). Les pratiques des familles sont donc comprises aussi bien à leur échelle que dans un contexte plus global. De ce fait, l'étude des significations et des usages associés aux allocations familiales permet d'éclairer une réalité qui s'ancre dans le quotidien, mais qui dépasse la cellule familiale.

Selon les autrices, l'émergence du champ familial vient notamment de la redéfinition, de l'exercice et du contrôle du *travail reproductif* qui se sont opérés au cours du 20^e siècle par différents agents du champ familial (1995). Elles avancent notamment que d'autres institutions – principalement l'État dans la société québécoise, mais aussi le marché et les différents groupes de la société civile – ont pris de plus en plus part au travail reproductif au cours des dernières décennies. Selon cette perspective, les allocations familiales sont donc l'un des outils de l'État pour s'impliquer dans le travail reproductif. Les autrices soutiennent que les familles occupent toujours un rôle central dans le travail reproductif, comme dans les soins aux enfants et aux adultes vulnérables, mais qu'elles partagent de plus en plus ces responsabilités avec d'autres agents : pensons à l'éducation, à la garde d'enfants ou aux soins aux aînés (1995). Pour ce mémoire, le travail reproductif se concentre sur la question de la répartition du travail domestique au sein des

couples, dans lequel sont inclus les tâches ménagères, les soins aux enfants de même que l'organisation familiale et financière du foyer.

Par ailleurs, l'État agit à titre d'agent *structurant* du champ familial, tout d'abord par la législation (par exemple, le droit familial), mais également par l'émergence de droits sociaux et d'instances politico-administratives (par exemple, les allocations familiales et le ministère de la Famille du Québec) (1995). Selon les autrices, les services gratuits offerts aux familles, surtout ceux exclus du marché et offerts par l'État, viennent généralement avec des valeurs et des règles de conduite auxquelles les familles sont tenues d'adhérer et de respecter (1995). Sous cet angle, les allocations familiales deviennent des services offerts par des agents du champ familial et auxquels sont rattachées un ensemble de valeurs auxquelles les familles adhèrent, ou doivent adhérer.

L'État joue un rôle central au sujet des allocations familiales, comme c'est à lui de déterminer l'ensemble des modalités du programme : les critères d'inclusion et d'exclusion, les montants versés, le bénéficiaire du programme, l'indexation ou non des versements, la date des versements, etc. On peut se demander si cet encadrement influence la façon dont les parents utilisent et perçoivent cette mesure de protection sociale. Les études critiques sur l'État-providence montrent comment celui-ci joue un rôle dans la structure du genre auprès des individus (Morel 2007). En revanche, on en connaît peu sur l'influence au niveau microsocial, soit au sein même des familles, de l'argent envoyé par l'État via les allocations familiales. L'État influence-t-il la façon dont les parents utilisent et perçoivent les allocations familiales?

Les autrices évoquent que les intérêts des agents peuvent aussi bien être similaires qu'en compétition ou en conflit : chacun use de son influence pour faire valoir ses intérêts (Dandurand et Ouellette 1995). Cela signifie que même si l'État use de son influence pour encadrer les familles avec un service comme les allocations familiales, les familles n'adapteront pas nécessairement leurs valeurs et leurs intérêts à ceux transmis par l'État. Il est donc d'autant plus pertinent d'interroger le rôle et l'impact de l'État sur les usages et les significations des allocations familiales chez les parents.

D'autre part, au sein même de la famille, les individus ont des intérêts qui peuvent converger ou diverger : il serait donc faux de croire que les conjoints ont nécessairement les mêmes intérêts (Dandurand et Ouellette 1995). D'ailleurs, comme le souligne l'historienne Dominique Marshall, l'objet d'étude de la famille peut sous-estimer les particularités des membres qui la composent (1998, 16). Pour cette raison, les usages et les significations des allocations familiales des mères

et des pères offrent une opportunité d'observer les intérêts potentiellement divergents des parents.

Au-delà des intérêts, la théorie du champ familial reconnaît qu'il existe des différenciations internes entre les agents au sein des familles, soit l'âge, la position généalogique et le sexe (Dandurand et Ouellette 1995). Cette dernière disposition concerne l'un des objectifs secondaires de ce mémoire à propos des impacts des allocations familiales sur les dynamiques de genre au sein des couples. Selon les autrices, les hommes et les femmes sont des agents du champ familial différenciellement construits (1995). Selon elles, la reconnaissance au niveau législatif et social du principe de l'égalité des sexes fait en sorte que les pères et les mères ont des positions plus symétriques en termes de droits et de responsabilités (1995, 112). Cependant, les investissements des mères et des pères auprès de leur famille sont toujours largement différents, étant donné que le travail reproductif demeure très sexué. L'engagement des mères est marqué par la permanence, tandis que celui des pères est « réversible », notamment en cas de désunion (1995, 112).

Les autrices se penchent finalement sur les différences socioéconomiques entre les familles. Elles avancent que les familles n'ont pas toutes le même capital, ce qui les distribue de façon inégale dans le champ familial (1995). Les différences de capital économique et culturel font en sorte qu'il peut être plus difficile pour certaines familles de faire valoir leurs propres intérêts face aux agents publics qui tentent d'influencer ou d'encadrer leur travail reproductif (1995, 111). Ainsi, les familles de milieux aisés auraient plus de facilité à assumer leur rôle de façon autonome que les familles de milieux populaires, auprès de qui l'État risque davantage d'intervenir. Pour approfondir la question du travail reproductif et des rapports sociaux, la théorie de la division sexuelle du travail du féminisme matérialiste est mobilisée, étant donné qu'elle offre une compréhension de l'organisation des rapports sociaux entre les hommes et les femmes liée au travail productif et reproductif.

1.3.3. La division sexuelle du travail : un éclairage sur le travail productif et reproductif

Étant donné la dimension monétaire des allocations familiales, la troisième branche de ce cadre théorique a été mobilisée pour son accent sur l'aspect matériel de la vie des familles et des femmes. La théorie de la division sexuelle du travail montre en effet que bien qu'elle se

réactualise, la division sexuelle du travail continue d'avoir des conséquences sur le bien-être *matériel* des femmes (Kergoat 2001).

Les théories féministes matérialistes se sont intéressées à la division sexuelle du travail ainsi qu'au travail de reproduction sociale. Ainsi, ce n'est pas simplement aux familles, mais bien aux mères et aux femmes de s'occuper du travail de reproduction sociale. Théoricienne sur le sujet, Danièle Kergoat (2001; Galerand et Kergoat 2014) divise la sphère du travail en deux : le travail productif assigné aux hommes et le travail reproductif assigné aux femmes. Deux grands principes organisent cette division : la séparation (il y a des travaux d'hommes et des travaux de femmes) et la hiérarchie (le travail d'un homme vaut plus que celui d'une femme) (Kergoat 2001). Le travail de production des hommes est public, visible et payé, tandis que le travail de reproduction des femmes est plutôt privé, invisible et gratuit. De plus, la division sexuelle du travail s'ancre dans le *matériel* : il y a un travail rémunéré et un travail non rémunéré. Cette théorie offre une piste d'analyse au sujet des significations et des usages attachés aux allocations familiales : s'agit-il d'un « salaire au travail ménager » (Toupin 2016) ou plutôt d'une charge de plus dans la sphère du travail domestique, invisibilisée et privée?

Pour Kergoat, cette division sexuelle du travail découle de rapports sociaux de sexe (Kergoat 2001; Galerand et Kergoat 2014). Les rapports sociaux entraînent une tension qui existe entre deux groupes aux intérêts divergents sur un enjeu : ici le rapport au travail du groupe « homme » et du groupe « femme » (Kergoat 2001). En opposition à une position déterministe ou naturaliste des groupes des hommes et des femmes, les rapports sociaux de sexe permettent :

[...] d'envisager les catégories d'hommes et de femmes comme les produits de rapports de force proprement historiques, c'est-à-dire toujours vivants, qui se reconfigurent, se jouent et se rejouent en permanence et qui se déplacent dans l'espace et dans le temps, en fonction des pratiques concrètes et en particulier en fonction de la division du travail concret (prescrit et réel ; visible et invisible ; payé et gratuit). (Galerand et Kergoat 2014, paragr. 24)

Cet extrait vient enrichir la théorie du champ familial en montrant *comment* les hommes et les femmes se construisent de manière différente. Il permet également de comprendre comment, malgré l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, il peut toujours exister des différences entre le travail au féminin et au masculin, autant dans le travail salarié qu'à la maison.

La division sexuelle du travail et les rapports sociaux de sexe permettent d'explorer l'articulation entre le travail et la famille chez les couples rencontrés, notamment au sujet du travail salarié et du travail domestique. En effet, bien que les allocations familiales soient destinées au soutien aux enfants, ces sommes atterrissent la vaste majorité du temps dans les poches des mères. Or, on peut penser que même si les femmes sont entrées sur le marché du travail salarié, les principes de division (séparation, hiérarchie) sont toujours en œuvre aussi bien dans la sphère domestique que dans le marché du travail. Encore aujourd'hui, il existe des inégalités économiques entre les hommes et les femmes, aussi bien au niveau macrosocial qu'au sein même des couples du Québec (Pelletier, Patterson et Moysen 2019). La division sexuelle du travail et le travail domestique sont souvent pointés du doigt comme source des inégalités entre les hommes et les femmes : les femmes s'occupent davantage du foyer et des enfants au détriment du travail salarié, tandis que les hommes ont plus souvent un emploi rémunéré et gagnent mieux leur vie (Buchanan, McFarlane et Das 2021; Charton et Zhu 2019; Houle, Turcotte et Wendt 2017). Selon cette perspective, les allocations familiales et leurs usages soulèvent donc des questions quant à l'autonomie financière des femmes : envoyer les allocations familiales aux mères contribue-t-il à leur sécurité financière ou s'agit-il d'une charge de plus à gérer dans le travail domestique? Et est-ce que l'utilisation ou la signification des allocations familiales s'en trouve affectée? Si certaines études ont observé qu'une augmentation des allocations familiales des mères se répercute sur les dépenses liées à la famille et aux enfants (Lundberg, Pollak et Wales 1997; Woolley 2004), peu d'études ont choisi de donner la parole aux parents, en particulier aux mères, sur leur façon d'utiliser les allocations familiales.

1.4. Conclusion

En somme, afin de répondre aux objectifs de recherche à propos des significations et des usages associés aux allocations familiales chez les couples de sexe différent du Québec, du rôle et l'impact de l'État sur les usages et les significations des allocations familiales au sein des familles ainsi que des impacts des allocations familiales sur les dynamiques de genre au sein des couples, trois théories sont sollicitées. La signification sociale de l'argent de Zelizer permet d'étudier les usages et les significations face à l'argent en prenant en compte le marquage spécifique des allocations familiales. Le champ familial de Dandurand et Ouellette permet de comprendre les intérêts communs et divergents des différents agents du champ familial, soit les familles – constituées de mères et de pères – de même que l'État. Le champ familial offre également une

piste d'interprétation de la signification des allocations familiales pour l'État, soit un outil permettant d'encadrer le travail reproductif. Finalement, la division sexuelle du travail précise les enjeux matériels auxquels font face les femmes et permet de comprendre comment les significations et les pratiques liées aux allocations familiales s'ancrent dans une division du travail hautement sexué. Cette approche permet d'analyser comment les questions matérielles ont un impact différent auprès des hommes et des femmes et comment les allocations familiales influencent potentiellement le travail reproductif des mères. Le chapitre suivant brosse un état des connaissances autour des principaux thèmes à propos des allocations familiales, soit la famille, l'argent et l'État.

CHAPITRE 2 : REVUE DE LITTÉRATURE

Ce chapitre vise à approfondir l'objet de recherche de cette étude grâce à une revue de littérature sur les principaux thèmes reliés aux allocations familiales : la famille, l'argent et l'État. Dans un premier temps, le thème de la famille est décortiqué, étant donné qu'il est transversal à l'ensemble des objectifs de cette recherche sur les significations et les usages associés aux allocations familiales chez les couples de sexe différent du Québec. Les principaux courants de pensée au sujet de la famille sont présentés, puis suivent les enjeux reliés au genre et leur lien avec les réalités familiales. Par la suite, étant donné que les allocations familiales touchent les questions financières, la notion de l'argent est abordée avec une attention particulière sur la théorie de la signification sociale de l'argent de Viviana Zelizer et son influence sur la façon de penser l'argent des femmes. Les principaux travaux en lien avec l'étude de la gestion de l'argent au sein des couples sont ensuite présentés. Cette attention portée à l'argent permet d'examiner aussi bien les usages et les significations au sein des familles et les dynamiques de genre liées à l'argent au sein des couples. Pour finir, afin de cerner le rôle et l'impact de l'État au sein des familles avec les allocations familiales, la question de l'État est abordée en se concentrant sur son rôle de régulateur de ces mesures. Le courant dominant des études comparatives des États-providence ainsi que les critiques féministes à ce sujet sont d'abord abordés, avant de se pencher sur les débats au sujet du revenu familial, utilisé pour calculer les allocations familiales. Ce chapitre se conclut sur les études réalisées au sujet des allocations familiales, en détaillant d'abord leur histoire au Canada et au Québec, puis les recherches qui les ont liées à la lutte à la pauvreté et pour finir, la question de la place des mères et des femmes au sujet des allocations familiales.

2.1. La famille

Au cours des dernières décennies, la vision de la famille dite « traditionnelle » a été ébranlée par la montée de nombreux nouveaux modèles familiaux (Naldini 2017; Dandurand et Ouellette 1995). L'une des interprétations à ces nombreux changements a été d'y voir le « déclin de la famille » (Naldini, Satta et Ghigi 2018). Des auteurs postmodernes comme Anthony Giddens (1992; 1993) et Ulrich Beck (1998; Beck et Beck-Gernsheim 1995) observent dans nos sociétés la montée de l'individualisme et, en parallèle, le déclin de la collectivité. Selon ces auteurs, cette vague concerne également la sphère familiale. Pour eux, nos sociétés s'organisent de plus en

plus autour d'individus autonomes et libres d'attache et la famille n'y trouve plus de sens. Cette vision, nous le verrons, est loin de la réalité.

D'après Giddens (1992), la révolution sexuelle – et notamment l'arrivée de la pilule contraceptive – a permis aux femmes de dissocier sexualité et reproduction. Cette révolution a modifié les rôles genrés – où la femme est attachée à son rôle au sein du foyer – et a entraîné l'atteinte de l'égalité entre les sexes. Cette égalité a mené à l'avènement de ce que Giddens appelle la « relation pure » : une relation où deux individus sont complètement libres, se retrouvent sur un pied d'égalité et où l'intimité peut fleurir (1992). Mais cette nouvelle liberté a entraîné également une plus grande instabilité au sein des unions, comme chacun est libre de venir et de partir. L'organisation entre les partenaires se fait désormais sur la base purement rationnelle de la négociation entre conjoints. Cette réorganisation au niveau du couple se répercute à plus grande échelle : on l'observe dans l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, la baisse de la fécondité et la montée de l'instabilité des unions (1992).

Ulrich Beck ainsi que sa conjointe et co-autrice Elisabeth Beck-Gernsheim voient aussi dans la montée de l'individualisme une force transformatrice de la famille (Beck et Beck-Gernsheim 1995). Pour eux, l'entrée des femmes sur le marché du travail – poussées par l'individualisation – a sonné la fin de la famille nucléaire. Les femmes n'étant plus dépendantes économiquement de leur mari, elles peuvent expérimenter de nouvelles formes conjugales et relationnelles et la famille s'en trouve dissolue (Vandenberghe 2001). À partir de ce moment, tout devient un choix pour l'individu, qui ne peut plus se reposer sur les anciennes catégories sociales comme la famille, le mariage ou les rôles des hommes et des femmes pour prendre ses décisions (Beck 1998). La famille, dans le monde moderne de Beck, a donc perdu tout son sens.

Plusieurs voix se sont levées pour dénoncer cette vision de la famille éclatée et composée d'individus libres et égaux (Jamieson 1999; Nyman et Evertsson 2005; Naldini, Satta et Ghigi 2018; Vogler, Brockmann et Wiggins 2006; Vogler 2005). Une critique courante est le peu de fondements empiriques sur lesquels se basent ces auteurs (Jamieson 1999; Naldini, Satta et Ghigi 2018). Les critiques au sujet de cette vision de la famille, de l'influence du genre et des inégalités sociales permettent de situer le travail derrière la présente recherche.

2.1.1. La famille : un concept à cerner

Considérer la famille à la manière d'un champ permet de constater comment différents acteurs du champ familial cherchent à faire valoir leurs propres valeurs et intérêts sur les questions familiales (Dandurand et Ouellette 1995). Cette recherche s'inscrit elle aussi dans le courant du champ familial et partage certains principes et visions au sujet de la famille.

La famille existe toujours. Malgré de nombreux changements dans la famille contemporaine, plusieurs études soulignent le peu de preuves empiriques en appui à l'argument du déclin de la famille (Jamieson 1999; Naldini, Satta et Ghigi 2018). Il existe toujours des liens de solidarité horizontaux et verticaux au sein des familles, c'est-à-dire entre conjoints ou frères et sœurs, ainsi qu'entre parent et enfant (2018).

La famille est universelle... et plurielle. La recherche sociohistorique montre comment la famille, qui existe à travers les peuples et les époques, ne peut être résumée en un seul modèle (Naldini 2017). Les compositions familiales varient considérablement dans l'espace et le temps, si bien qu'il serait plus approprié de parler « des familles » que de « la famille » (2017). En Occident, l'organisation liée au travail de reproduction sociale a pris la forme de ce qui s'appelle aujourd'hui la « famille », avec le modèle de la famille nucléaire à « l'âge d'or » de la famille dans les années 1960 (Dandurand et Ouellette 1995). Depuis, bien que ce modèle se complexifie et que de nouvelles formes familiales apparaissent, la famille nucléaire reste néanmoins le principal modèle idéologique en Occident (1995).

La famille est en constante évolution. La famille contemporaine est souvent comparée à une idéalisation de la famille du passé, synonyme d'unité et de solidarité (Naldini 2017). C'est oublier qu'il existait d'autres modèles familiaux avant celui-ci, et d'autres encore avant eux. (Naldini, Satta et Ghigi 2018). C'est aussi passer sous silence que plusieurs modèles familiaux coexistent. Par exemple, le modèle unique de la famille nucléaire, où le père est traditionnellement le principal pourvoyeur, ne tient pas lorsque l'on considère que plusieurs femmes de la classe ouvrière et du monde rural se voyaient dans l'obligation de travailler pour subvenir aux besoins de leur famille (Zelizer [1994] 2005). Les changements dans la famille contemporaine sont certes nombreux – déclin du mariage et montée de l'union libre, entrée massive des femmes sur le marché du travail, mariage et adoption de parents de même sexe, procréation médicalement assistée, etc. – ils ne sont qu'un reflet de l'évolution de la famille... et de la société (Naldini 2017).

La famille influence (et se fait influencer par) la société. La famille a la particularité d'être à la fois acteur et produit du champ familial (Dandurand et Ouellette 1995). De ce fait, les enjeux sociaux concernant la famille les mobilisent directement, mais les dépassent également (1995). Comme

l'évoque Naldini, Satta et Ghigi, la famille est « une lentille pour observer les changements sociaux » [traduction libre] (2018, 2). La relation entre la famille et la société est en continuel mouvement : les changements sociaux affectent la famille qui, à son tour, tente de s'adapter à une nouvelle réalité, provoquant d'autres changements sociaux (Naldini 2017). Ces changements au sein des familles s'opèrent à trois niveaux : au niveau de l'individu et de son expérience, au niveau relationnel entre les membres d'un couple et d'une famille, ainsi qu'au niveau sociétal (Risman 2004). La création des allocations familiales au Canada illustre cette dynamique : le travail des femmes pendant la guerre leur a permis de gagner un revenu à soi. Les femmes ne voulant pas retourner en arrière, le gouvernement canadien a répondu en créant des allocations familiales, un revenu destiné aux femmes pour qu'elles retournent au foyer s'occuper des enfants. Ces nouvelles allocations ont, à leur tour, changé la perception des familles envers le gouvernement : elles s'attendent désormais à un soutien de l'État envers les familles (Marshall 1998). La résistance aux changements sociaux de certaines institutions peut toutefois faire échouer certaines révolutions amorcées et les laisser incomplètes : c'est le cas notamment du partage du travail domestique au sein des familles qui est toujours la responsabilité des femmes (Hochschild et Machung 1989; Esping-Andersen 2009; Gerson 2010; Charton et Zhu 2019).

La famille est le théâtre de relations entre les genres et les générations. Contrairement aux auteurs postmodernes qui croient en l'atteinte de l'égalité entre les genres, la réalité au sein des familles laisse plutôt à penser qu'il existe toujours des différences entre le rôle de mère et de père (Naldini, Satta et Ghigi 2018; Dandurand et Ouellette 1995). Pour Dandurand et Ouellette (1995), si les principes liés à l'égalité des sexes placent les mères et les pères de façon symétrique dans le champ familial, leurs investissements dans le travail reproductif sont encore très sexués. Cette réalité ouvre la porte à l'étude du genre au sein des familles et ce que l'on appelle le « *doing gender* » (West et Zimmerman 1987).

2.1.2. *Doing gender* ou la performance du genre au quotidien

À l'inverse de la « relation pure » (Giddens 1992) et de l'idéal démocratique qui place les individus comme égaux et autonomes (Bachmann 2011), une autre approche estime qu'au sein des foyers, des forces s'activent pour rejouer les attentes acquises face au genre selon son rôle au sein du couple ou de la famille : c'est ce que West et Zimmerman appellent le « *doing gender* » (1987). Selon cette approche, le genre n'est pas lié à la nature d'un individu : il est plutôt performé chaque jour à travers nos actions et nos interactions. Le contexte sociopolitique influence les attentes face

au genre au sein des familles et, suivant l'évolution de la société, les rôles genrés se réactualisent afin que les individus continuent de les performer (Kaufman et Grönlund 2021).

Si quelques auteurs avancent que les rôles genrés sont en train de se renégocier et de s'équilibrer (Comas-d'Argemir et Soronellas 2019; Pinho et Gaunt 2021), plusieurs constatent que la famille est un lieu de prédilection pour performer le genre (Nyman, Reinikainen et Eriksson 2018; Pinho et Gaunt 2021; Naldini, Satta et Ghigi 2018; Kaufman et Grönlund 2021). Les pratiques parentales sont autant d'indices de la façon dont les individus jouent leur rôle de mère ou de père (Kaufman et Grönlund 2021).

La gestion financière est une autre occasion pour les couples de performer le genre. Par exemple, même dans les familles où la femme occupe le rôle de la principale pourvoyeuse, les couples s'évertuent à maintenir l'illusion que l'homme est toujours à la tête (financière) du foyer (Jurczyk et al. 2019; Tichenor 2008; Çineli 2020). Les femmes gagnant plus que leur partenaire n'étant pas dans les standards des rôles genrés, ces dernières privilégient des modes de gestion plus égalitaires ou laissent à leur conjoint des droits de veto sur certaines dépenses (Tichenor 2008).

2.1.3. Les inégalités sociales : du général au particulier

Si la question de la performance du genre est si importante, c'est parce qu'elle éclaire aussi la question des inégalités sociales entre les hommes et les femmes. La question des inégalités se pose non seulement à l'échelle de la société, mais aussi entre les membres d'une même famille. Pour Lynn Jamieson (1999), les couples de sexe différent décrits comme libres et égaux passent en réalité beaucoup plus de temps à entretenir l'intimité du couple *malgré les inégalités* entre les individus qu'à transformer leur relation. Elle ajoute que même si la sphère de l'intimité devient plus égalitaire, rien ne laisse croire que cela aurait des répercussions dans d'autres sphères de la vie, comme le travail ou la famille (1999).

L'entrée des femmes sur le marché du travail a été vue comme une révolution des rôles sexués, mais cette révolution reste inachevée alors que les hommes n'ont pas investi massivement la sphère domestique (Hochschild et Machung 1989; Esping-Andersen 2009; Gerson 2010). Or, quelqu'un doit prendre en charge le travail domestique, ce qui implique d'empiéter soit sur son temps sur le marché du travail ou sur son temps personnel. Au Canada en 2015, le taux de participation et le temps consacré aux tâches domestiques et aux soins aux enfants sont toujours plus élevés chez les femmes que chez les hommes (Houle, Turcotte et Wendt 2017).

Buchanan, McFarlane et Das (2021) explorent les liens entre le travail domestique et les inégalités financières entre les hommes et les femmes. Au Canada, c'est lorsque les femmes se mettent en couple que les inégalités dans le revenu et dans le partage du travail domestique commencent à se creuser : l'interaction entre les hommes et les femmes engendre des dynamiques liées au *doing gender* (2021). À son tour, la parentalité vient accentuer cet écart (Buchanan, McFarlane et Das 2021; Charton et Zhu 2019). À ce moment, selon la classification de Risman (2004), les attentes individuelles, relationnelles et sociétales se mettent en branle et organisent la vie familiale, au détriment du travail rémunéré des femmes (Buchanan, McFarlane et Das 2021). Les attentes sociales qui pèsent sur les femmes quant à leur rôle domestique les contraignent dans leurs choix face à l'organisation familiale, tandis que les hommes ont la liberté de choisir de quelle façon et à quelle hauteur ils souhaitent s'impliquer dans la sphère domestique (Fox 2009).

Le contexte socioculturel et politique dans lequel baignent les familles rend difficile de défendre l'idée que les femmes choisissent consciemment et volontairement de prendre en charge la sphère domestique au détriment de leur indépendance financière : ce « choix » est plutôt en lien avec leur performance du genre (Buchanan, McFarlane et Das 2021). Les couples utilisent différents processus de normalisation soit pour justifier les inégalités de genre (Nyman, Reinikainen et Eriksson 2018), soit pour retrouver un équilibre traditionnel lors de rôle genré atypique (Jurczyk et al. 2019). On peut dans un même discours montrer son appui à l'égalité entre les genres et justifier une division genrée du travail domestique (Nyman, Reinikainen et Eriksson 2018). Les arguments basés sur les compétences et les intérêts des individus pour justifier un partage inégal du travail domestique sont en réalité une forme de normalisation des inégalités intrafamiliales (2018).

En plus des inégalités intrafamiliales liées aux différences entre le travail rémunéré et domestique, les couples font aussi face à des inégalités extrafamiliales liées au marché du travail. Au Québec en 2016, les pères gagnent plus de 50% du revenu des mères et dans certaines régions comme en Abitibi et sur la Côte-Nord, le salaire des pères équivaut au double du salaire des mères¹. Bachmann (2011) explique que la discrimination à l'emploi des femmes a trois faces : la discrimination horizontale où les emplois traditionnellement féminins sont dévalorisés, la discrimination verticale où la hiérarchie est plus difficile à grimper pour les femmes et la

¹ Belleau, Hélène et Prisca Benoit. 2022. Carte intitulée : « Les écarts salariaux du point de vue des femmes et les unions libres. » Montréal: Partenariat Familles en mouvance. <http://www.partenariat-familles.inrs.ca/?p=26392>.

discrimination selon le genre où, à emploi similaire, les femmes sont moins rémunérées que les hommes.

Certains couples, en cherchant à être équitables, décident de séparer l'ensemble des factures à parts égales, chacun paie la même chose. De ce fait, ils oublient les inégalités préexistantes sur le marché qui nuisent aux femmes et accentuent les inégalités : ils font entrer les inégalités du marché au sein de leur couple (Vogler, Lyonette et Wiggins 2008; Belleau 2008). Face à ces nombreuses contraintes qui affectent l'emploi du temps et le portefeuille des femmes, il devient intéressant de se demander comment les couples en viennent à gérer leur argent.

2.2. L'argent

Tout comme la famille, la façon de concevoir l'argent varie considérablement à travers les écoles de pensée. Dans son ouvrage *La signification sociale de l'argent*, Viviana Zelizer ([1994] 2005) présente deux visions plus classiques de l'argent en science sociale avant de proposer une troisième voie d'analyse. D'un côté, elle décrit que plusieurs économistes adhèrent à la maxime « l'argent n'a pas d'odeur » : il s'agit d'un outil neutre et fongible qui permet des échanges purement rationnels entre les individus. Pour eux, les sphères économiques et personnelles sont séparées et, comme l'argent est destiné au marché, il est exclu des rapports familiaux ([1994] 2005). D'un autre côté, elle souligne que certains sociologues voient dans l'argent un corrupteur des rapports sociaux. Avec l'argent, tout s'achète, plaignent-ils, ce qui dépersonnalise et monétise les rapports sociaux, en plus de rationaliser la société ([1994] 2005). Zelizer propose une troisième option qui fait office d'outil théorique : l'argent est marqué d'une signification par les structures culturelles et sociales. Les différentes interactions sociales de même que les différents usages de l'argent contribuent à ces différents marquages ([1994] 2005). Elle fait la démonstration du marquage de l'argent en analysant notamment le marquage de l'argent des femmes de même que le marquage de l'argent de la charité.

2.2.1. L'argent des femmes : revenu d'appoint, familial et collectif

Plusieurs écoles de pensée se sont intéressées à l'argent au sein des familles (Tisch 2021; Kulic, Minello et Zella 2020; Pepin 2019). Une vision économiste traditionnelle a longtemps considéré la famille comme une seule unité économique, sans égard à qui rapporte l'argent au foyer (Becker

1965; Becker 1991). C'est d'ailleurs cette vision qui se cache derrière l'idée du revenu familial (Belleau et Proulx 2012). Cette vision camoufle les inégalités de revenus et de consommation intrafamiliales ainsi que les rapports de pouvoir en lien avec l'accès et la gestion de l'argent qu'on peut observer dans la recherche empirique (Belleau et Proulx 2010).

Les théories axées sur les ressources avancent pour leur part qu'en augmentant leur contribution au revenu familial, les femmes acquièrent un plus grand pouvoir économique et de négociation au sein du couple (Blood et Wolfe 1960). Plusieurs auteurs considèrent la négociation centrale au sein des couples contemporains : c'est par la négociation d'égal à égal et rationnel que les couples organisent leur vie à deux (Giddens 1992). Or, la recherche empirique montre que peu de couples réalisent cet idéal démocratique (Henchoz 2008; Nyman et Evertsson 2005; Belleau 2008). Les arrangements financiers des couples s'installent plutôt de façon naturelle et sans grandes discussions (Nyman et Evertsson 2005). Croire en la négociation entre les individus fait passer les inégalités structurelles entre les genres pour des choix individuels (Belleau 2008).

Les théories sur l'unité familiale et sur les ressources considèrent l'argent comme neutre par rapport au genre (Kulic, Minello et Zella 2020). C'est ici que Zelizer se distingue : selon elle, l'argent peut lui aussi répondre à des normes genrées : l'argent des femmes n'a pas la même signification que l'argent des hommes ([1994] 2005). Elle décrit trois caractéristiques principales qui marquent l'argent des femmes : il est un revenu d'appoint, il est familial et il vient avec des responsabilités ([1994] 2005).

2.2.1.1 L'argent des femmes : un revenu d'appoint

À travers divers exemples du début du 20^e siècle aux États-Unis, Viviana Zelizer montre comment l'argent des femmes est généralement considéré comme « de l'argent de poche » ou « un revenu d'appoint » et donc, comment il est moins important pour les familles ([1994] 2005). Chez les familles des classes moyennes et aisées de cette époque, les femmes ne travaillent pas et n'ont aucun argent propre à elles, mais doivent tout de même s'occuper de l'économie domestique du ménage. Elles se retrouvent dans une position de grande dépendance envers leur mari à qui elles doivent quémander une allocation pour les dépenses familiales. Certaines reçoivent un peu d'argent de poche, tandis que d'autres usent de subterfuges pour obtenir quelques dollars à soi, comme vider les fonds de poche de leur mari, ou gonfler certaines factures pour garder la différence. À la même époque dans les familles de classe ouvrière, les femmes s'occupent

généralement de l'ensemble du maigre budget familial : elles prennent le chèque de leur mari et parfois des enfants, leur laissent quelques dollars puis jonglent avec le reste. La précarité amène son lot de casse-tête et de stress. Parfois, les femmes effectuent de menus travaux et gagnent un petit revenu considéré comme un revenu d'appoint pour arrondir le budget familial ([1994] 2005).

L'argent des femmes comme revenu d'appoint est généralement le corollaire du modèle économique traditionnel du père-pourvoyeur (Vogler et Pahl 1994; Çineli 2020). Avec l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, leur revenu est-il toujours marqué comme un revenu d'appoint? Tout dépend d'abord du contexte culturel et sociopolitique : plusieurs études montrent que les sociétés plus enclines à la promotion de l'égalité de genre et avec des politiques publiques qui vont dans ce sens s'éloignent du modèle de l'homme-pourvoyeur et les couples y privilégient des modes de gestion jugés plus égalitaires (Çineli 2020; Çineli 2022; Ludwig-Mayerhofer et al. 2011; Kaufman et Grönlund 2021; Yodanis et Lauer 2007). On peut penser que cette perte de vitesse du modèle de l'homme-pourvoyeur diminue aussi le marquage de l'argent des femmes comme revenu d'appoint (Bachmann 2011).

Fait intéressant : quelques chercheurs notent que lorsque les femmes augmentent leur revenu, elles se disent plus satisfaites financièrement. L'effet est inversé chez les hommes : à un certain point, lorsque les femmes augmentent leur revenu, la satisfaction financière des hommes stagne ou diminue (Tisch 2021; Kulic, Minello et Zella 2020).

Que se passe-t-il lorsque la femme gagne plus que l'homme au sein des couples de sexe différent? Selon les théories axées sur les ressources, la femme aurait alors plus de pouvoir économique et de négociation au sein du couple (Blood et Wolfe 1960). Or, ce n'est pas tout à fait ce qui est observé empiriquement (Tichenor 2008; Khamis et Ayuso 2021). Lorsque les femmes gagnent plus que leur partenaire, le couple semble privilégier un mode de gestion égalitaire des revenus plutôt qu'un modèle de femme-pourvoyeuse (Çineli 2020; Tichenor 2008; Belleau 2008). Cette stratégie semble être une façon de protéger les rôles traditionnels malgré une atypie dans la contribution au revenu familial : l'homme se fait offrir plus de pouvoir (Tichenor 2008). Sans rejeter complètement les théories basées sur les ressources, des forces sont tout de même en œuvre pour retrouver un équilibre où la contribution financière de l'homme est plus valorisée que celle de la femme (Çineli 2020).

2.2.1.2. L'argent des femmes est familial

Le portrait de l'argent féminin de Zelizer révèle également que l'argent des femmes est collectivisé, contrairement à celui des autres membres de la famille ([1994] 2005). Par exemple, dans les familles de la classe ouvrière, il est possible pour les hommes et les enfants de garder une partie de leur revenu avant de donner le reste à la femme. C'est le cas par exemple quand les maris passent à la taverne au jour de paie avant de revenir à la maison. L'inverse n'est pas aussi vrai : les femmes mettent leur argent au service de la famille ([1994] 2005).

D'autres études corroborent l'idée que les femmes sont plus enclines à utiliser leur argent de façon collective (Pahl 1989; Nyman 1999; Wilson 1990). Cette réalité trouve écho dans le Québec contemporain : Hélène Belleau (2008; Belleau et Lobet 2017) remarque notamment que la perception de ce qui appartient à la famille varie selon le genre : le revenu des femmes est plus souvent collectivisé, tandis que celui des hommes est individuel puis mis au service de la famille. Annabelle Seery (2019) constate elle aussi cette tendance chez les couples de sexe différent à revenu modeste du Québec. Les hommes et les femmes ont également une conception différente de ce qui appartient à la famille, ce qui a un impact sur la priorité des dépenses (Belleau 2008).

Le type de dépenses engendrées par les membres du couple est un autre indice de la collectivisation du revenu de la femme. Les femmes ont tendance à dépenser plus en nourriture, en vêtements pour elles et pour les enfants, alors que les hommes dépensent plus pour les vacances, les sorties et les véhicules motorisés (Pahl 2000). Une augmentation du revenu des femmes est liée à l'augmentation des dépenses en vêtement pour elles et les enfants (Lundberg, Pollak et Wales 1997). Une étude canadienne a aussi montré que les dépenses des hommes et des femmes suivent les rôles genrés retrouvés dans le partage du travail domestique (Phipps et Burton 1998). Les femmes dépensent plus dans les dépenses « liquides » et pour les enfants (par exemple l'épicerie, les vêtements et autres courses), tandis que les hommes dépensent plus dans des dépenses « solides » et l'investissement (par exemple l'hypothèque, les automobiles ou les placements), ce qui peut causer d'importants écarts de richesse en cas de séparation (Collavechia 2008; Belleau et Lobet 2017). Le partage des dépenses renforce lui aussi les inégalités structurelles de genre (Belleau 2008).

Pour finir, les femmes semblent moins disposées à épargner pour elles-mêmes, et plus disposées à épargner pour leur famille. Elles considèrent leur épargne comme de l'argent mis de côté pour la consommation domestique collective plutôt qu'individuelle (Wilson 1990). Lorsqu'elles contrôlent l'argent du ménage, elles ont moins tendance à épargner pour elles-mêmes (Phipps et Woolley 2008). Elles ont moins souvent la responsabilité exclusive de l'investissement et de la

planification financière au sein du couple et, lorsqu'elles l'ont, elles ont moins de produits d'épargne et plus de dettes (Vincent 2012).

2.2.1.3. Les femmes ont la responsabilité du travail financier

Viviana Zelizer rapporte que les femmes sont généralement responsables, du moins en partie, du travail financier au sein des foyers, et que cette responsabilité s'articule différemment entre les femmes des classes moyenne et supérieure et de la classe ouvrière ([1994] 2005). Chez les premières, bien qu'elles n'aient pas d'argent à soi, elles sont généralement responsables de la consommation de la famille. À l'époque, un courant à la mode veut que les femmes au foyer soient capables de dépenser avec discernement : elles doivent savoir chasser les aubaines et tenir un budget. Or, cette situation les place en position de soumission à leur mari, une position de plus en plus intenable et qui marquera le début d'un changement de pensée au sujet de l'argent des femmes : l'allocation reçue du mari, d'abord considérée comme un don, sera de plus en plus revendiquée comme un droit qui mènera vers un peu plus d'indépendance et de contrôle sur la sphère domestique ([1994] 2005). Chez les femmes de la classe ouvrière, la responsabilité du travail financier vient avec la charge mentale de gérer un budget serré et d'être imputable si l'argent vient à manquer. De plus, le système d'allocation des classes moyenne et supérieure gagne en popularité parmi ces familles et les hommes ont de plus en plus de réticence à donner leur paie à leur femme pour qu'elle gère le budget ([1994] 2005).

D'autres études montrent que la gestion financière du ménage est une source de travail domestique pour les femmes (Yodanis et Lauer 2007; Collavechia 2008; Belleau et Lobet 2017; Vogler et Pahl 1994). La question est à savoir si cette responsabilité est une source de pouvoir pour les femmes (Collavechia 2008; Vogler, Lyonette et Wiggins 2008), ou si ce privilège est réservé aux hommes (Yodanis et Lauer 2007; Vogler et Pahl 1994).

Sandra Collavechia (2008) considère la gestion et le travail financiers comme une partie intégrante du travail domestique. L'autrice constate d'une part que parmi les couples canadiens rencontrés, les femmes sont plus souvent responsables du travail financier, qui se décline en quatre catégories : payer les factures, gérer le budget, faire les courses et minimiser la consommation. Tout cela demande du temps et de la planification et contribue à la charge mentale liée au travail domestique. En fait, ces différentes tâches sont en quelque sorte imbriquées les unes dans les autres. Non seulement les femmes s'occupent plus du travail financier, mais il

semble y avoir des normes genrées dans la façon dont ces tâches sont accomplies s'il s'agit d'un homme ou d'une femme (2008). Cependant, contrairement à certaines études (Vogler et Pahl 1994; Yodanis et Lauer 2007), Collavechia remarque que le travail financier permet d'exercer un certain contrôle sur l'argent familial, en permettant notamment de déterminer quelles dépenses le couple peut faire ou non, ce qui procure aux femmes une forme de pouvoir au sein de leur couple (2008). Le budget devient donc un outil de pouvoir caché qui permet aux femmes d'occuper le rôle de gardienne de l'argent familial (2008).

Cependant, même si les femmes exercent un plus grand contrôle sur les dépenses du quotidien, les conjoints masculins ont toujours plusieurs droits de veto sur le contrôle de l'argent (Collavechia 2008; Tichenor 2008). Collavechia (2008) constate notamment que les hommes peuvent résister aux pressions des femmes, préserver des comptes séparés, se soustraire de leurs obligations dans des situations financières difficiles ou encore avoir un droit de veto sur les grosses dépenses. Tichenor (2008) constate pour sa part que parmi les couples américains où la femme gagne plus que l'homme, celui-ci se donne un droit de veto sur certaines décisions financières qu'il garde dans son sillon, tout en déléguant le travail financier à sa conjointe. La femme n'emprunte pas la direction des ordres pour exercer son pouvoir et privilégie la persuasion et l'expertise, et veille à préserver l'harmonie du couple en donnant au conjoint un sentiment de pouvoir (Tichenor 2008). Vogler et Pahl (1994) remarquent pour leur part qu'un contrôle exercé par les femmes sur les finances ne les protège pas de la privation financière, mais le contrôle protège les hommes s'ils sont en charge. Il est donc important de considérer le travail financier comme une corvée qui s'ajoute au travail domestique, et que bien que cette responsabilité puisse mener à un plus grand pouvoir décisionnel pour les femmes au sein du couple, d'autres forces entrent en scène pour influencer le pouvoir décisionnel réel des membres du couple.

2.2.2. La gestion de l'argent : une fenêtre sur les rapports de couple

La littérature sur les différents modes de gestion de l'argent au sein des couples est riche et abondante. Alors que les femmes entrent massivement sur le marché du travail et qu'elles gagnent désormais pour la plupart un revenu à soi, la recherche sur l'argent de la famille s'est tournée vers les différents modes de gestion qu'utilisent les couples (Seery 2019).

Jan Pahl (1989; 2000; 2005; Vogler et Pahl 1994) a été une pionnière dans l'étude des modes de gestion de l'argent au sein des couples en proposant une première typologie. Sa typologie

initiale s'est affinée et précisée au fil du temps pour refléter les nouveaux types d'union (Seery 2019; Evertsson et Nyman 2014).

Tableau 2.1 : Les différents modes de gestion selon les typologies de Jan Pahl

Mode de gestion	Résumé
<i>Independant management et partial pooling</i>	Les conjoints séparent en totalité (IM) ou en partie (PP) leurs avoirs
<i>Pooling</i>	Les partenaires mettent leur argent en commun, souvent dans un compte conjoint
<i>Whole wage</i>	L'un des conjoints donne son salaire à l'autre qui a l'entière responsabilité et le contrôle du travail financier, il peut s'agir de l'homme ou de la femme
<i>Housekeeping allowance</i>	Le conjoint au revenu principal (traditionnellement l'homme) donne une allocation à l'autre conjoint (traditionnellement la femme) pour la gestion des dépenses du couple

Source : Inspiré de Evertsson et Nyman 2014 au sujet des travaux de Jan Pahl

Cette typologie et ces variantes ont été utilisées dans de nombreuses recherches au sujet de la gestion de l'argent dans le couple (Çineli 2020; Çineli 2022; Eickmeyer, Manning et Brown 2019; Kulic, Minello et Zella 2020; Lott 2017; Ludwig-Mayerhofer et al. 2011; Lundberg, Pollak et Wales 1997; Pepin 2019; Phipps et Burton 1998). Néanmoins, quelques auteurs mentionnent que la typologie est allée au bout de ce qu'elle peut offrir et qu'il est temps de penser les modes de gestion sous un nouveau jour (Ashby et Burgoyne 2008; Vogler, Brockmann et Wiggins 2006; Evertsson et Nyman 2014). Par exemple, Ashby et Burgoyne (2008) constatent dans une recherche qualitative que les catégories des modes de gestion ne rendent pas justice à l'accès aux ressources financières et à la satisfaction des partenaires. Les couples ne sont pas aussi catégoriques par rapport à leur mode de gestion, et leur perception d'à qui appartient l'argent vient influencer leurs réponses. La perception du mode de gestion est aussi liée à la perception de la relation en termes de durée, d'engagement et d'idéologie (Ashby et Burgoyne 2008). Evertsson et Nyman (2014) constatent quant à eux que les couples suédois dans la catégorie de la gestion indépendante sont moins individualistes que ce que cette catégorie laisse présager. Dans une série d'entretiens qualitatifs, ils remarquent notamment que plusieurs couples gérant leur argent séparément utilisent néanmoins un marquage symbolique de leur argent pour les dépenses

communes. Leur vision de l'argent est pensée simultanément comme individuelle et privée ainsi qu'ouverte et transparente (Evertsson et Nyman 2014).

La recherche sur les modes de gestion cherche aussi à comprendre sur quelles valeurs se basent les couples pour l'adoption d'un mode de gestion. Par exemple, Çineli (2020; 2022) remarque qu'une adhésion plus ou moins grande à un mode de vie traditionnel (le modèle homme-pourvoyeur) ou à l'égalité des genres influence le choix du mode de gestion. Une étude américaine constate également que l'unité familiale et la recherche d'autonomie financière entrent aussi dans la recherche et l'adoption d'un mode de gestion plus ou moins séparé (Pepin 2019). Gardons en tête que les couples discutent peu de l'adoption d'un mode de gestion et que celui-ci s'installe généralement de façon organique (Nyman et Evertsson 2005). Les valeurs décrites sont donc plutôt des attitudes retrouvées parmi les couples à propos des différentes valeurs.

La performance du genre entre en scène dans l'adoption d'un mode de gestion. Cela s'observe notamment en mesurant les différences entre les couples où la femme est la principale pourvoyeuse et ceux où l'homme occupe ce rôle. Tel qu'abordé précédemment, quand une femme gagne le revenu principal du foyer, l'argent est plus souvent collectivisé, tandis que lorsqu'un homme gagne le plus gros revenu, les dépenses sont plus souvent séparées entre les deux partenaires (Belleau 2008; Tichenor 2008; Çineli 2020). La performance du genre se voit aussi dans la mise en œuvre du mode de gestion. Par exemple, Collavechia (2008) remarque que les modes de gestion individualisés compliquent le travail financier des femmes en raison d'un accès limité à l'information et des comptes séparés. Cela a un impact sur le type de dépenses engendrées par le couple : les hommes s'occupent des dépenses fixes et les femmes des dépenses variables (2008). Quant à Pahl (2005), elle constate que gérer ses finances de façon séparée n'a pas vraiment de conséquence tant que les membres du couple gagnent un revenu similaire. Cependant, lorsque le revenu de la femme descend, comme lorsqu'elle a des enfants, ou lorsque ses dépenses augmentent, comme lorsqu'on s'attend à ce qu'elle s'occupe des dépenses pour les enfants, la situation peut devenir désavantageuse et inégalitaire pour les femmes (2005).

En comparant les modes de gestion entre couples de pays différents, le contexte culturel et sociopolitique apparaît lui aussi déterminant dans l'adoption d'un mode de gestion (Yodanis et Lauer 2007; Ludwig-Mayerhofer et al. 2011; Khamis et Ayuso 2021; Çineli 2022). C'est pourquoi il nous semble plus approprié de se baser sur une typologie développée au Québec à partir de données québécoises pour mieux comprendre l'organisation des modes de gestion. Hélène

Belleau (2008; Belleau et Lobet 2017) constate que les couples québécois suivent généralement l'une des trois logiques suivantes dans leur mode de gestion : la mise en commun des revenus, le partage des dépenses et l'allocation domestique. Elle constate également que la plupart cherchent à équilibrer l'apport de chaque conjoint (Belleau et Lobet 2017).

Au Québec, la majorité des couples choisissent la mise en commun comme mode de gestion (Belleau et Lobet 2017). La logique derrière ce mode de gestion se base sur les revenus : les revenus du couple sont un bien collectif qui sert à assumer les dépenses communes ou personnelles du couple. L'État se base sur cette logique lorsqu'il est question du revenu familial des couples (2017). La mise en commun peut être totale (tous les revenus sont collectivisés) ou partielle (certains revenus sont collectivisés). Ce mode de gestion reflète un certain idéal de solidarité où chaque conjoint contribue à sa hauteur au pot commun et où le couple partage un niveau de vie. Cependant, il peut aussi être le théâtre d'un contrôle plus ou moins grand d'un des conjoints sur les dépenses de l'autre. De plus, le conjoint au plus petit revenu peut ne pas se sentir légitime de dépenser l'argent commun, tandis que celui qui contribue davantage pourrait se sentir lésé et frustré de voir son argent dépensé par l'autre (2017).

La seconde logique comprend la séparation des dépenses moitié-moitié ou au prorata du revenu familial (Belleau et Lobet 2017). Ici, les revenus restent à chacun des conjoints, et ce sont plutôt les dépenses qui sont partagées entre les membres du couple. Il faut alors déterminer ce qui est considéré ou non comme une dépense commune ainsi que la contribution de chaque membre du couple (50-50? Prorata du revenu familial? En fonction des enfants des conjoints?) (2017). Cette logique gagne en popularité avec la montée des couples à deux revenus et témoigne d'une volonté d'indépendance financière. Ces forces sont de miser sur l'indépendance et l'individualité, mais le mode de gestion comporte tout de même des risques d'appauvrissement d'un des conjoints. Ces risques sont minimisés avec la gestion au prorata du revenu familial, mais ne sont tout de même pas absents, surtout si l'un des conjoints a un revenu significativement plus grand que l'autre (2017). Quant à l'allocation domestique, il s'agit d'un mode de gestion plus marginal qui se rapproche du modèle de l'homme-pourvoyeur (2017).

En plus des différents modes de gestion, quatre questions sont à garder en tête lorsqu'il est question de l'organisation financière d'un couple : qui possède l'argent, qui a accès à l'argent, qui contrôle l'argent et qui s'occupe de l'argent au quotidien (Belleau et Lobet 2017). Les travaux de Belleau nous rappellent aussi que les conjoints n'ont pas nécessairement la même interprétation de leur mode de gestion, une réalité exacerbée par le fait que les conjoints discutent peu de leur

organisation financière (Belleau et Lobet 2017; Nyman et Evertsson 2005). Il est aussi bon de garder aussi en tête que la logique du mode de gestion ne suit pas nécessairement lorsqu'il est question d'épargne ou de gestion des dettes (Seery 2019). Les typologies de mode de gestion sont donc des outils analytiques qui aident à cerner les différents arrangements conjugaux, mais qui doivent faire preuve de flexibilité (Belleau et Lobet 2017).

2.2.3. L'argent de la charité : vers l'argent de l'État

Viviana Zelizer ([1994] 2005) montre aussi comment le marquage de l'argent de la charité évolue aux États-Unis au début de 20^e siècle et comment l'État s'implique dans ce marquage. À la fin du 19^e siècle, on juge les pauvres immoraux et on refuse de leur verser de l'aide en liquide (en argent), privilégiant l'aide en nature (en biens ou en denrées). Les perceptions évoluent à l'entrée du 20^e siècle : on se retrouve alors avec des pauvres non méritants qui manquent d'expérience avec l'argent et des pauvres méritants (souvent les femmes veuves et les enfants) qui subissent leur sort. L'État commence également à prendre en charge la charité, notamment avec les pensions pour femmes de soldat, et s'engage dans un vaste programme d'éducation financière : des travailleurs sociaux se rendent chez les familles pour vérifier et gérer les budgets. Les femmes pauvres peuvent alors être considérées comme de bonnes ou de mauvaises mères dépendamment de leur gestion financière ([1994] 2005). À travers l'argent de la charité, Zelizer ([1994] 2005) montre bien comment l'État peut lui aussi marquer l'argent d'une signification sociale grâce à différents procédés (coupons alimentaires, épargne forcée, prestations coupées si les familles ne respectent pas les programmes d'aide, etc.). Elle montre aussi comment les familles répondent à ce marquage et comment elles peuvent « contourner » les barrières de l'État pour utiliser l'argent selon leur propre marquage (ex. : plusieurs familles étaient en mesure d'échanger des coupons alimentaires contre de l'argent liquide et ainsi contracter des assurances vies jugées dérisoires pour les travailleurs sociaux, mais essentielles pour les familles) ([1994] 2005). Rien ne laisse à penser que la réalité est différente ici avec les prestations sociales gouvernementales, dont les allocations familiales. Pour approfondir le rôle de l'État envers les familles et les allocations familiales, il est pertinent de se pencher sur sa fonction d'État-providence.

2.3. L'État

L'État est la troisième branche qui permet d'étudier les usages et les significations des allocations familiales au sein des couples. Pour Dandurand et Ouellette (1995), l'État est un acteur majeur du champ familial, comme il y exerce une force structurante. Cette force s'applique notamment par l'encadrement législatif de la famille, mais aussi par les instances politico-administratives qu'il met en place (1995). Pour ces chercheuses, les allocations familiales sont l'une des nombreuses mesures mises en place par l'État qui ont influencé le développement des formes familiales modernes, en permettant notamment aux parents de se libérer des obligations du marché (1995, 106). Avant de se concentrer spécifiquement sur les allocations familiales, les régimes d'État-providence et le revenu familial – deux des forces qui encadrent la vie familiale – sont décortiqués.

2.3.1. L'État-providence et ses trois régimes

L'État-providence a fait l'objet de nombreuses études comparatives, mais peu ont marqué ce champ de recherche comme la typologie des trois régimes de Gøsta Esping-Andersen ([1990] 2007). Cette typologie se décline en trois idéaux types d'État-providence. Les États libéraux sont principalement constitués d'États anglo-saxons comme l'Angleterre et les États-Unis; les États conservateurs comprennent des pays d'Europe continentale comme la France et l'Allemagne tandis que les États sociaux-démocrates représentent principalement les pays scandinaves ([1990] 2007). Selon cette typologie, le Canada est un État libéral ([1990] 2007), tandis que le Québec est parfois vu comme un État à tendance social-démocrate (Van den Berg et al. 2017; Mathieu, Doucet et McKay 2020; Laczko 1998; Mathieu et Tremblay 2020).

Esping-Andersen ([1990] 2007) construit sa typologie autour du concept de démarchandisation des États. La démarchandisation réfère à la capacité de se libérer des contraintes du marché pour répondre à ses besoins et aux risques sociaux, comme la perte d'un emploi, la maladie ou la retraite ([1990] 2007). Dans cet ordre d'idées, les États libéraux ont un degré de démarchandisation faible : les États donnent peu et principalement aux citoyens à faible revenu, les citoyens sont dépendants du marché et l'État finance des projets privés. À l'opposé, les États sociaux-démocrates sont ceux qui offrent la plus grande démarchandisation en finançant généreusement et universellement de nombreux programmes sociaux. Les États conservateurs (aussi appelés corporatistes) sont au centre et offrent des possibilités de démarchandisation basées sur le statut social, l'emploi et l'intervention de la famille ([1990] 2007).

Plusieurs critiques soulignent l'absence de la famille et du genre dans la typologie de Esping-Andersen (Lewis 1992; Sainsbury 1996; Orloff 2009; Hook 2015), ce à quoi le chercheur danois répond en ajoutant la notion de familialisme à sa typologie (Esping-Andersen 1999). Le familialisme réfère au degré d'implication de la famille dans la réponse aux risques sociaux. Dans les États conservateurs, on s'attend à ce que la famille réponde aux risques sociaux, ils sont donc familialistes. À l'inverse, comme les États sociaux-démocrates prennent activement en charge les responsabilités familiales des parents, ils sont vus comme dé-familialistes. Les États libéraux sont vus comme non familialistes, étant donné que l'État s'implique peu dans la sphère familiale et que le marché prend le relais (Esping-Andersen 1999; Hook 2015).

Tableau 2.2. : Les trois régimes d'État-providence selon Esping-Andersen

État-providence	Démarchandisation	Familialisme	Risques sociaux
Libéral	Faible démarchandisation Aide minimale réservée aux citoyens à faible revenu	Non familialiste	Le marché répond aux risques sociaux
Corporatiste-conservateur	Démarchandisation en fonction du statut d'emploi Aide si la famille ne peut aider	Familialiste	La famille répond aux risques sociaux
Social-démocrate	Forte démarchandisation Aide universelle	Dé-familialiste	L'État répond aux risques sociaux

Source : Inspiré de Jennifer Hook (2015) selon les travaux d'Esping-Andersen (1990, 1999)

Si l'ajout de la famille complète la typologie initiale d'Esping-Andersen, cela ne répond pas aux critiques qui lui sont adressées au sujet du genre. Certaines de ces critiques sont particulièrement en lien avec les allocations familiales. Une première concerne la place accordée au travail rémunéré et non rémunéré dans la typologie dominante. Plusieurs autrices reprochent au chercheur danois de surreprésenter la place du travail rémunéré et du marché dans les types d'État-providence et d'invisibiliser le travail de soins, rémunéré ou non, exécuté la plupart du temps par les femmes (Orloff 2009; Lewis 1992; Saraceno 2017). Par exemple, Saraceno (2017) évoque comment la typologie évolue autour du concept de la démarchandisation – soit de s'extraire de l'obligation de travailler – alors que plusieurs femmes recherchent plutôt à accéder au marché du travail et à obtenir une indépendance financière. Certaines autrices répondent en créant une nouvelle typologie basée sur le travail domestique et le genre (Lewis 1992), d'autres

en intégrant la notion du genre à la typologie existante (Orloff 1993; Hook 2015). Ces contributions soulignent l'importance de considérer le travail domestique non rémunéré dans l'analyse des différentes politiques de protection sociale et de leurs répercussions (Morel 2007). D'autres critiques se sont plutôt penchées sur l'application du concept de défamiliarisation (Leitner 2003; Saraceno et Keck 2008; Hook 2015). Leitner (2003) avance qu'une distinction s'impose entre les politiques offrant un service aux familles, par exemple des services de garde subventionnés, et celles offrant une aide financière, comme les allocations familiales. Elle avance qu'une aide financière, plutôt qu'être défamiliarisante, encourage les bénéficiaires – la majorité du temps les mères – à se retirer du marché du travail pour prendre soin des enfants (2003). Saraceno et Keck (2008) croient pour leur part qu'on peut seulement considérer un État comme défamiliarisant s'il passe par des mesures étatiques et non par le marché (comme l'avance Esping-Andersen 1999) étant donné que le soutien du marché est basé sur les moyens financiers et non sur un droit social. Une dernière critique concerne le travail domestique : les travaux dominants encouragent les femmes à investir la sphère du travail sans pour autant encourager les hommes à prendre part au travail domestique (Saraceno 2017). Par exemple, Khamis et Ayuso (2021) constatent que le type d'État-providence influence la possibilité pour les femmes d'avancer ou non dans leur carrière et ainsi devenir le salaire principal du foyer. Cette critique se rapproche de la « révolution incomplète » de la sphère familiale abordée précédemment (Hochschild et Machung 1989; Esping-Andersen 2009; Gerson 2010).

Plus globalement, on reproche à Esping-Andersen le manque de considération à propos des impacts structurels de l'État-providence sur le genre (Leitner 2003; Morel 2007; Orloff 2009). Nathalie Morel (2007) se base sur les travaux de Mary Daly et Katherine Rake (2003) pour avancer les trois postulats principaux à l'étude du genre et de l'État-providence :

- Les politiques sociales et leur mise en place intègrent des normes et des valeurs à propos du genre;
- Les politiques publiques contribuent aux façonnements des relations de genre;
- En influençant les rôles sociaux, l'accès aux ressources et les rapports de pouvoir, l'État-providence influence directement ou indirectement les relations de genre (Morel 2007).

Cette position nous amène à constater que les politiques de protection sociale ne sont pas neutres : elles sont plutôt en interaction constante avec le genre. Le genre est tout autant la cause que les effets des politiques de protection sociale (Orloff 2009).

2.3.2. L'État-providence au Canada et au Québec

Les États-providence canadien et québécois sont le théâtre d'enjeux propres à eux. Une des critiques adressées à Esping-Andersen à propos de sa typologie est le manque de nuances à propos des différences infranationales (Daigneault et al. 2021). Le Canada, en tant qu'État fédéraliste composé d'une majorité anglophone et d'une minorité francophone, offre un terrain fertile pour cette analyse (Mathieu, Doucet et McKay 2020; Van den Berg et al. 2017; Béland et Lecours 2006). Comme les parents du Québec reçoivent des allocations familiales de deux sources – l'une du fédéral et l'autre du provincial – il est intéressant de comprendre le contexte dans lequel ces politiques évoluent.

Le développement de l'État-providence au Canada a pris son envol au cours de la Seconde Guerre mondiale, lors de laquelle le gouvernement fédéral a commencé à percevoir des taxes pour financer ses opérations militaires (Banting 2005; Marshall 1998). Tenant les cordons de la bourse, il en a profité pour créer plusieurs programmes sociaux centralisés, comme les allocations familiales en 1944 (Banting 2005; Tremblay 2017; Marshall 1998). La période d'après-guerre a été une période d'expansion d'un État-providence canadien plus centralisé, jusqu'aux années 1970 où le vent tourne : l'ère est alors aux coupes dans les programmes sociaux comme les allocations familiales (Banting 2005; Blake 2009). L'État canadien continue de se libéraliser avec des mesures favorisant le libre marché et avec des programmes sociaux de plus en plus résiduels, au détriment des transferts aux provinces et aux citoyens (Noël 2006). Aujourd'hui, avec les pressions de la globalisation et du néolibéralisme, le Canada est vu comme un État résolument libéral, mais tout de même plus redistributeur que son voisin du Sud (Banting et Myles 2013; Jenson 2013; Noël 2013).

Le Québec évolue à la fois en parallèle et au sein du Canada sur les questions d'État-providence (Blad 2011). Alors que le gouvernement fédéral centralise son pouvoir dans les années 1940, puis coupe de plus en plus dans les programmes sociaux à partir des années 1970, le Québec prend une autre direction (Banting 2005). La centralisation est vue d'un mauvais œil par la minorité francophone qui cherche à limiter le pouvoir de dépenser de l'État canadien (Noël 2008; Jenson 2013). C'est principalement au cours des années 1960 avec la Révolution tranquille que le Québec commence à construire ses propres programmes sociaux, comme ses propres allocations familiales (Banting 2005; Noël 2008; Marshall 1998). L'héritage distinct de la province francophone, plus catholique et communautariste, marque le chemin qui sera entrepris pour la création d'un État-providence plus progressiste (Jenson 2013; Noël 2013). Contrairement au reste

du Canada (Banting et Myles 2013), le Québec possède une forte « coalition des forces sociales » comme le souligne Alain Noël (2013), composée de groupes associatifs, de syndicats, du mouvement des femmes et de lutte à la pauvreté, qui pousse le gouvernement vers la social-démocratie. Encore récemment, à la fin des années 1990, alors que le fédéral et les autres provinces veulent stimuler l'unité canadienne, le Québec nage à contre-courant en cherchant plutôt à créer ses propres programmes avec une compensation financière d'Ottawa (Noël 2008). Cette tendance se traduit notamment par une nouvelle politique familiale en 1997 qui favorise l'universalisme plutôt que les programmes ciblés (Noël 2013).

Les différents États-providence au Canada et au Québec peuvent aussi se comprendre en termes de *state building* (ou *nation building*) (Kersbergen et Vis 2014; Banting 2005). Kersbergen et Vis (2014) expliquent que le *state building* a été une façon pour les États de stabiliser les populations et de renforcer les liens entre la citoyenneté et l'identité nationale. En développant un État-providence sur un territoire, l'État crée une stabilité économique qui engendre des bénéfices et des opportunités pour l'ensemble des citoyens. La redistribution stabilise la vie de certains citoyens, qui ont alors moins tendance à entrer en conflit avec l'État. L'identité nationale est aussi renforcée, étant donné que les citoyens ont le sentiment de faire partie d'une communauté, de partager quelque chose en commun avec leurs concitoyens (2014). Kersbergen et Vis (2014) avancent que les législateurs ont compris les avantages associés à l'État-providence et s'en sont ensuite servi dans leur propre intérêt, comme pour mobiliser la population autour de certaines valeurs ou pour réguler des conflits.

Plusieurs chercheurs observent ces dynamiques au Canada et au Québec (Banting 2005; Blad 2011; Béland et Lecours 2006). Béland et Lecours (2006) rapportent que des mouvements nationaux comme il s'en est vu au Québec favorisent l'émergence de politiques sociales dont l'un des buts est de stimuler le sentiment d'appartenance envers la nation. Les citoyens en viennent à partager des valeurs et des principes communs, ce qui entraîne des changements au niveau provincial et force le fédéral à répondre à ces changements (2006). Banting (2005) voit plutôt dans le *state building* une compétition entre la nation canadienne et québécoise pour le sentiment d'appartenance des citoyens. Selon lui, même si les provinces s'occupent davantage des programmes sociaux, le fédéral conserve le « pouvoir de dépenser » qui lui permet d'utiliser ses importantes ressources pour financer les programmes sociaux qui l'intéressent, en dépit des compétences des provinces (2005). Ceux qui défendent une décentralisation en faveur des provinces privilégient l'unicité et les différences culturelles, tandis que ceux qui s'y opposent craignent qu'on perde de vue la communauté politique canadienne avec ses objectifs communs

et son futur collectif (2005). Même les allocations familiales participent à ce manège selon Raymond B. Blake : « Le gouvernement fédéral maintient son autorité de distribuer des chèques d'allocations familiales, s'assurant que les mots " Government of Canada/Gouvernement du Canada " soient estampés sur chaque chèque envoyé aux familles du Québec et dans le reste du Canada » [traduction libre] (2009, 18). Le *nation building* contribue à la construction des États-providence canadien et québécois et s'observe à travers des politiques sociales comme les allocations familiales.

Tel que mentionné, le Québec est souvent dépeint comme social-démocrate, ou tirant dans cette direction (Mathieu, Doucet et McKay 2020; Van den Berg et al. 2017). Après une première vague progressiste et nationaliste initiée dans les années 1960 avec la Révolution tranquille, le Québec continue de se distinguer de ses voisins lors de l'adoption de politiques sociales comme la première loi contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Noël 2002) et sa deuxième politique familiale (Dandurand 2020). La province a connu des résultats probants avec ces politiques : la pauvreté y est moins élevée que dans les autres provinces (Van den Berg et al. 2017) et plus de parents sont en mesure de prendre des congés parentaux (Mathieu, Doucet et McKay 2020). Le Canada suit un chemin différent au cours des années 1990. Parmi les exemples qui nous intéressent, le fédéral concentre notamment l'aide aux familles pour qu'elle bénéficie avant tout aux familles à faible revenu (Blake 2009). Ce mouvement est typique des États libéraux qui privilégient l'aide résiduelle et s'éloignent du chemin pris par Québec (Noël 2006). L'Allocation canadienne pour enfants de 2016 marque un retour vers une aide (pratiquement) universelle ciblée et permet au gouvernement fédéral de se targuer de lutter contre la pauvreté (Emploi et Développement social Canada 2020).

2.3.3. Le revenu familial : une vision de la famille irréaliste?

Une autre façon pour l'État d'intervenir dans la sphère familiale est par la fiscalité : qu'est-ce qui est considéré ou non comme une unité économique aux yeux de l'État? Au Canada, les individus sont imposés en fonction de leur revenu individuel, tandis que le soutien financier tient souvent compte du revenu familial : l'impôt est payé en fonction des capacités des individus, tandis que l'aide est plutôt évaluée en fonction des besoins (Belleau et Lobet 2017). Par exemple, l'Allocation canadienne pour enfants utilise le revenu familial net ajusté, soit l'ensemble des revenus moins les déductions possibles, pour déterminer le montant auquel la mère aura droit (École de gestion de l'Université de Sherbrooke s.d.). Un principe similaire prévaut pour l'Allocation famille du

Québec. Le couple est ainsi vu comme une unité économique : le revenu familial suppose une solidarité financière des conjoints sous le principe que chacun a accès aux revenus globaux du couple (Belleau et Lobet 2017). Il s'agit d'une autre façon pour l'État d'encadrer la famille, mais qui ne reflète pas nécessairement la réalité des individus et qui peut avoir des effets pervers (Belleau et Proulx 2012; Belleau et Lobet 2017).

Belleau et Lobet (2017) soutiennent que le revenu familial suit trois principes : les couples mettent la majorité de leurs revenus en commun, les deux membres du couple ont accès à cet argent et les dépenses sont pour la plupart prises en charge collectivement. Or, au Québec, seulement la moitié des couples suivent cette logique (2017). De plus, le concept de « revenu familial » laisse dans l'ombre tout écart de revenus au sein des couples. Le risque de suivre le principe du revenu familial est donc de perdre de vue le besoin réel des bénéficiaires et d'invisibiliser la pauvreté au sein des familles au profit d'économies d'échelle pour les gouvernements (2017).

Pour les personnes dépendantes des prestations gouvernementales, comme les femmes sans revenu, l'utilisation du revenu familial dans le calcul de leur prestation signifie que leur principale source de revenus varie en fonction du revenu de leur conjoint (Seery 2019). Par exemple, en ne tenant compte que de l'Allocation canadienne pour enfants, dans deux familles au revenu familial net de 60 000\$, l'une où chaque conjoint gagne 30 000\$ et l'une où un seul conjoint gagne 60 000\$, les allocations seront les mêmes, malgré une différence flagrante entre les capacités financières des individus². Dépendamment du mode de gestion de ces familles, l'un des conjoints pourrait se retrouver en position de très grande dépendance économique (Belleau et Lobet 2017). Les chercheuses d'ici (Belleau et Proulx 2012; Belleau et Lobet 2017), mais aussi d'ailleurs (Çineli 2020) appellent les gouvernements à revoir leur utilisation du revenu familial pour se concentrer plutôt sur les capacités réelles des individus, notamment en fonction des inégalités qui peuvent subsister au sein des familles.

2.3.4. Allocations familiales : ici et ailleurs

Les transferts gouvernementaux aux familles ont fait l'objet de quelques études au Canada comme à l'international. Après un tour d'horizon des travaux réalisés au-delà de nos frontières, l'attention est portée principalement au contexte canadien et québécois. Après un historique des

² Calcul réalisé à partir de cet outil : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/calculateur-prestations-enfants-familles.html>

allocations canadiennes et québécoises, leur place dans la lutte à la pauvreté et la place du genre dans ces mesures sont présentées.

2.3.4.1. Les transferts gouvernementaux et les dépenses des familles

Quelques études se sont intéressées à l'effet des transferts gouvernementaux sur les dépenses des parents (Amorim 2022; Blow, Walker et Zhu 2012; Kooreman 2000; Raschke 2016). Certains travaux constatent une augmentation des dépenses destinées aux enfants et à la famille lors de l'obtention ou l'augmentation des allocations familiales ou d'autres transferts gouvernementaux (Amorim 2022; Kooreman 2000). Par exemple, en constatant que certaines familles néerlandaises consacrent une large part des allocations familiales aux vêtements des enfants et non aux vêtements des parents, Peter Kooreman (2000) avance que les allocations pourraient avoir un effet d'étiquetage (*labeling effect*) : ces parents pourraient sentir l'obligation de dépenser cet argent pour les enfants. Mariana Amorim (2022) se concentre pour sa part sur le versement de dividendes universelles reliées au secteur pétrolier dans l'État de l'Alaska et leurs effets sur l'augmentation des dépenses liées aux enfants. Elle constate que les dépenses pour les biens durables pour les enfants augmentent lors du versement annuel en octobre pour les familles de chaque catégorie de revenus. Cependant, cette augmentation résulte d'un *déplacement* des dépenses pour les familles à faible revenu, contrairement aux familles à revenu moyen et élevé, signifiant que ces familles attendent le transfert pour l'achat de certains biens.

L'augmentation des dépenses destinées aux enfants et à la famille à la réception ou l'augmentation des allocations familiales n'est toutefois pas sans équivoque. Lyssiotou (2018) constate par exemple qu'en Chypre, les allocations familiales subissent davantage un biais de genre qu'un effet d'étiquetage : ces sommes bénéficient davantage aux biens des enfants lorsque celles-ci sont contrôlées par la mère. Blow et al (2012) constatent de leur côté qu'au Royaume-Uni, ce sont plutôt les dépenses des parents qui augmentent lorsque les allocations se bonifient, signifiant selon eux que les parents utilisent plutôt leur propre revenu pour les dépenses des enfants. Rashke (2016) remarque pour sa part qu'en Allemagne, la composition familiale influence l'usage des allocations familiales : les parents de plus jeunes enfants dépensent pour ces derniers, tandis que ceux avec des enfants plus âgés utilisent ces sommes davantage pour des dépenses personnelles. En somme, si la plupart des chercheurs constatent que les allocations sont traitées différemment des autres revenus, le genre, le contexte socioculturel et la composition familiale semblent notamment affecter la part de ces sommes destinées aux enfants.

Jennifer Sykes et ses collègues (2015) ont plutôt choisi d'étudier de façon qualitative les usages et les significations d'un crédit d'impôt américain, soit le crédit sur le revenu gagné (ou EITC : *Earned income tax credit*). Elles concluent que le design d'une politique socio-fiscale influence les significations associées à cet argent, et que ces significations influencent à leur tour l'usage que les individus font de cet argent. Ce crédit d'impôt est destiné aux personnes en emploi à faible revenu. Il vise à encourager l'emploi et il est fortement bonifié chez les ménages avec enfant. Le crédit est remis en un seul versement lors du traitement de la déclaration de revenu du bénéficiaire. L'équipe remarque que ce design provoque notamment chez les bénéficiaires un soulagement : en recevant un seul versement d'un montant important, plusieurs choisissent de payer des dettes ou des comptes en souffrance. Ce soulagement entretient à son tour un espoir d'ascension sociale : plusieurs y voient la première étape pour améliorer leur sort et certains décident de réserver une partie du versement en épargne pour des biens durables ou l'achat d'une propriété. Par ailleurs, comme le crédit d'impôt est associé au travail, plusieurs ont le sentiment de recevoir leur dû, de mériter ce crédit d'impôt. Ils augmentent ainsi leur consommation non seulement pour des nécessités, mais aussi pour des désirs. Plusieurs racontent l'impression d'être des bons parents en permettant à leurs enfants de dépenser « comme tout le monde ». Finalement, cette augmentation de la consommation est associée au sentiment général d'inclusion à la société américaine pour ces parents à faible revenu. En somme, cette étude montre comment le design d'une politique influence les significations sociales de l'argent, qui influencent à leur tour l'usage. Par ailleurs, le crédit d'impôt étant ancré dans le contexte américain en étant notamment lié au travail salarié et à la consommation, il apparaît difficile d'étendre les significations de ce crédit à d'autres contextes socioculturels. C'est pourquoi une attention plus marquée sera portée aux allocations canadiennes et québécoises, notamment leur historique, leur lien avec les études sur la pauvreté et avec la place des femmes.

2.3.4.2. L'histoire des allocations familiales au Canada et au Québec

Les allocations familiales font partie du paysage des parents du pays depuis 1945 (Marshall 1998; Blake 2009). Ces mesures ont notamment fait l'objet d'études historiques (Blake 2009; Marshall 1998; Tremblay 2017; Baillargeon 1996; Mathieu et Tremblay 2020). Les travaux de Dominique Marshall (1998) sont présentés pour suivre l'évolution de la création des allocations familiales canadiennes, comme son approche se concentre davantage sur les liens entre les États canadien et québécois.

En 1944, le gouvernement de Mackenzie King crée l'allocation familiale, qui verse de 4 \$ à 9 \$ aux mères. Selon Marshall (1998), il s'agit du premier programme social universel au Canada. Ce programme est présenté comme offrant à chaque enfant des chances égales de réussite, mais son sous-texte ouvre la porte à d'autres interprétations de l'histoire. Selon Marshall (1998), la Seconde Guerre mondiale entraîne une baisse du taux de chômage au Canada, ce qui donne un plus grand pouvoir aux syndicats. Le mouvement ouvrier demande alors déjà l'amélioration des conditions de vie des familles. Comme, en 1941, le gouvernement fédéral se donne le pouvoir de fixer le niveau de rémunération et de nationaliser les conditions de travail, les syndicats privilégient les échanges avec ce palier gouvernemental aux dépens des provinces. Les allocations viennent répondre en partie aux demandes syndicales en augmentant le pouvoir d'achat des familles sans pour autant augmenter les salaires, ce qui plait aux employeurs. Ce pouvoir d'achat accru est aussi vu comme une façon de relancer l'économie d'après-guerre, en permettant à toutes les familles, même les plus pauvres, de dépenser davantage. Pour les fonctionnaires derrière cette mesure, il s'agit d'un moindre coût pour le gouvernement canadien, comme cela permet aussi de neutraliser un mouvement de front pour un État-providence plus généreux et plus coûteux. Au gouvernement, on profite également d'une mesure électoraliste pour Mackenzie King, en plus d'augmenter le sentiment d'appartenance à l'État canadien. Marshall (1998) rapporte d'ailleurs que les politiques sociales de cette époque sont un moment décisif pour la transformation du nationalisme occidental, qui repose beaucoup sur l'État-providence, comme le montrent d'autres chercheurs (Kersbergen et Vis 2014; Banting 2005). Finalement, comme l'évoque Marshall (1998), avec le retour des soldats au pays, l'allocation familiale sert aussi à promouvoir le rôle domestique des mères au foyer. Les femmes sont nombreuses à participer à l'effort de guerre et à connaître le sentiment de recevoir son propre chèque de paie. Selon le gouvernement, ces femmes vont accepter plus facilement de retourner s'occuper de la maisonnée à temps plein avec ce chèque. On décrit l'allocation familiale comme une reconnaissance du rôle et des droits des mères. On ne demande pas à l'époque aux femmes ce qu'elles auraient vraiment souhaité (1998).

L'allocation familiale canadienne crée des frictions avec le gouvernement québécois, particulièrement sous Maurice Duplessis (Marshall 1998). Le Québec avait tenté de lancer sa propre allocation familiale en 1943 sous le premier ministre Godbout, sans succès. Duplessis prône pour sa part un nationalisme québécois basé sur des valeurs rurales et cléricales, ce qui entre en conflit avec la mesure sur plusieurs fronts. Le Québec s'oppose tout d'abord à ce que le fédéral s'immisce dans la protection de l'enfance, une compétence purement provinciale pour Duplessis. Ce dernier voit d'ailleurs d'un mauvais œil l'intervention de l'État et se positionne en

faveur d'une charité privée, menée principalement par le clergé. Le gouvernement fédéral réplique en invoquant son droit de dépenser (1998). Cette tactique a été souvent utilisée par le fédéral en moment de crise pour augmenter son pouvoir dans les compétences provinciales et centraliser le pouvoir fédéral (Banting 2005; Noël 2006). C'est contre cette centralisation que se bat Duplessis, sans succès. Ce dernier réussit néanmoins à ce que l'allocation familiale ne se mêle pas de l'éducation, une chasse gardée des provinces. Le fédéral souhaite à l'origine que l'allocation soit seulement versée aux enfants qui fréquentent l'école. À cette époque, l'école obligatoire est à ses balbutiements au Québec. Le fédéral recule, et demande que les enfants se conforment plutôt à la législation en vigueur dans chaque province. Les allocations font aussi en sorte que les enfants n'ont pas le droit de travailler, une nette avancée pour le travail infantile, qui permet également aux soldats d'avoir accès à des postes (Marshall 1998).

Les allocations familiales rehaussent le statut social des mères grâce aux revenus qu'elles leur apportent (Marshall 1998). Avoir de l'argent propre à elles est nouveau pour plusieurs d'entre elles, chez les femmes aisées comme chez celles de la classe populaire. Marshall évoque un déplacement du pouvoir économique au sein des familles, particulièrement chez les familles aisées (1998, 179). En effet, à cette époque, plus le père est fortuné, plus il contrôle l'argent. Un combat sur l'octroi des chèques à la mère est d'ailleurs mené au Québec par les femmes aisées, notamment par l'activiste pour les droits des femmes Thérèse Casgrain qui se retrouve à la tête d'un regroupement en faveur des chèques à la mère. L'élite cléricale québécoise et le gouvernement de Duplessis s'opposent catégoriquement à cette mesure, en s'appuyant notamment sur les principes de l'autorité paternelle et de la communauté de biens du Code civil. Pas moins de 70 000 chèques sont bloqués le temps de régler cette contestation (1998, 180). Le gouvernement québécois perd cette bataille. Les sommes des allocations familiales permettent aux femmes de décider plus facilement des besoins de consommation du foyer, en tant que responsables des achats de la famille. Elles sont aussi en mesure de se libérer de plusieurs heures de travail domestique en achetant des électroménagers (1998, 182).

Lorsque le gouvernement envoie les chèques aux mères, il glisse aussi dans l'enveloppe des pamphlets décrivant différents scénarios sur la façon de dépenser l'argent, en fonction du statut socioéconomique de la famille (Marshall 1998). Aux familles à faible revenu, on rappelle l'importance des biens « immédiatement nécessaires » et des « dépenses occasionnelles urgentes », comme une visite chez le médecin ou le dentiste. Aux familles plus aisées, on encourage les parents à utiliser l'allocation pour « enrichir la vie familiale », avec des leçons de piano, des séjours au camp d'été ou du matériel sportif par exemple. Certains pamphlets illustrent

différents scénarios en fonction du statut socioéconomique : la veuve Leduc les utilise pour des vêtements, les Sauvé achètent d'abord du lait et du matériel scolaire pour leurs enfants, tandis que les Gagnier peuvent se permettre l'achat de vitamines, des patins pour leur fils et un séjour à la campagne pour leur fille (1998, 149). On y parle de mobilité sociale et de la façon dont l'épargne permet de s'enrichir. On rappelle aux familles de la classe moyenne qu'une malchance n'est jamais bien loin. Le rapprochement est de plus en plus important entre les droits économiques et la gestion des dépenses, entre la citoyenneté et la consommation (1998, 147). L'envoi des chèques est aussi vu comme un soutien aux mères à l'éducation de leurs enfants, comme certains pamphlets portent sur la santé et l'hygiène. Cela permet en même temps au fédéral de rappeler de qui vient l'argent (Marshall 1998, 178).

L'allocation familiale canadienne connaît à ses débuts un fort engouement. L'approbation auprès de la population passe de 49% en 1943 à 90% en 1955 (1998, 255). Néanmoins, l'appui décline après cette période jusqu'à une remise en question de l'État-providence. Plusieurs familles augmentent leur niveau de vie et entrent dans la classe moyenne. Au même moment, les conseillers du gouvernement, les associations d'entreprises et les fonctionnaires privilégient un désengagement de l'État de la sphère sociale. On cherche plutôt à réduire les dépenses et augmenter les réserves. L'allocation n'est pas indexée et perd peu à peu de sa valeur. Le gouvernement change de discours et commence à s'adresser aux contribuables plutôt qu'aux familles. Celles de classe moyenne retirent leur appui à certaines mesures de protection sociale considérées plus progressistes. La solidarité parentale et ouvrière s'effrite et l'individualisme gagne du terrain en raison notamment de l'augmentation des revenus, de l'insécurité liée à la guerre froide et de l'augmentation de la banlieue et de ses maisons unifamiliales (1998, 263). Comme le fait remarquer Blake (2009), peu de programmes sociaux canadiens connaissent un aussi grand changement d'idéologie que les allocations familiales. Le programme initial, basé sur les droits sociaux et versé à l'ensemble des mères, se transforme à partir des années 1970 pour se concentrer sur les familles à faible revenu uniquement (2009). Au cours des années 1970 et 1980, privilégiant la sélectivité à l'universalité, le gouvernement fédéral suit l'air du temps qui est aux coupes et à la restructuration : le programme s'effrite de plus en plus, jusqu'à sa disparition au début des années 1990 (2009).

Marshall (1998) avance que le gouvernement fédéral a pavé la voie au développement de l'État-providence québécois : il a rendu acceptables des politiques sociales d'intervention et a alimenté le travail des fonctionnaires québécois, si bien que ceux qui sont prêts à entreprendre de profonds changements à partir des années 1960 n'ont qu'à saisir la balle au bond. En 1967, le Québec

emboite le pas au Canada en créant ses propres allocations versées aux parents d'enfants de moins de 16 ans, puis jusqu'aux enfants de moins de 18 ans en 1974 (Mathieu et Tremblay 2020). Ces allocations font partie des quelques mesures d'intervention auprès des parents avant la création des deux grandes politiques familiales québécoises, en 1988 puis en 1997 (2020). En 1987, la province s'inquiète de la baisse de fécondité et cherche une façon de soutenir la natalité. Une première politique familiale voit le jour en 1988, avec de forts accents natalistes (2020). La politique comprend trois types d'allocations versées aux parents. Parmi celles-ci, l'allocation à la naissance est dépeinte par plusieurs médias comme un « bébé bonus » (2020). Il s'agit d'une prestation de 500\$ pour les deux premiers enfants, puis 3000\$ pour les suivants. Rapidement, la mesure est bonifiée pour devenir 1000\$ au deuxième enfant, puis jusqu'à 8000\$ pour les suivants. Bien que la politique familiale soit saluée pour son soutien envers l'ensemble des familles, sa position nataliste est critiquée pour son manque de soutien aux familles à mesure où les enfants grandissent (2020).

En 1997, le gouvernement péquiste de Lucien Bouchard en surprend plus d'un avec la révision complète de la politique familiale québécoise (Dandurand 2020; Mathieu et Tremblay 2020). Celle-ci mise désormais sur la conciliation famille-travail, sur le soutien au développement des enfants et sur le retour des mères sur le marché du travail (Dandurand 2020). Sophie Mathieu et Diane-Gabrielle Tremblay (2020) proposent une réflexion critique du caractère universel des trois mesures phares de la politique familiale, soit l'implantation d'un réseau public de centres de la petite enfance (CPE), la promesse d'un congé de parentalité québécois plus généreux et avec un congé exclusif aux pères ainsi que la révision des allocations familiales (2020). Les allocations familiales de base sont maintenues, mais ne sont désormais destinées qu'aux familles moins nanties. Les allocations à la naissance et aux jeunes enfants sont abolies. Les programmes d'aide sociale sont aussi révisés pour tenir compte de cette aide financière (2020). De 1997 à 2005, de nombreux parents ne reçoivent donc plus aucun soutien de l'État pour pallier les dépenses encourues par l'éducation des enfants. Le gouvernement a transformé cette mesure d'aide horizontale à une mesure d'aide verticale (2020).

Une réforme majeure survient en 2005 avec la création du crédit d'impôt remboursable Soutien aux enfants (Mathieu et Tremblay 2020). Celui-ci est versé trimestriellement et remplace l'allocation familiale unifiée, le crédit pour enfants handicapés, le crédit pour enfant à charge ainsi que la réduction d'impôt pour les familles. Selon Mathieu et Tremblay (2020), le Soutien aux enfants signe un retour vers l'aide universelle versée aux familles, tout en favorisant toujours le ciblage pour les familles à faible revenu. Toutes les familles avec des enfants de moins de 18 ans

le reçoivent, et la demande est inscrite automatiquement à la naissance via le Directeur de l'État civil. Le montant varie selon le nombre d'enfants, le revenu familial, la garde partagée et la situation conjugale. Elle tient aussi compte des économies d'échelle des familles plus nombreuses (2020). En 2017 s'ajoute le supplément pour achat de fourniture scolaire. En 2019, le gouvernement de la Coalition Avenir Québec réforme le Soutien aux enfants pour créer l'Allocation famille. En 2020, la CAQ augmente cette allocation pour que les montants soient les mêmes pour chaque enfant. Le seuil minimal est aussi augmenté à 1000\$ par année, par famille (2020).

Quant au gouvernement fédéral, il introduit en 2016 l'Allocation canadienne pour enfants qui remplace diverses mesures comme la prestation fiscale canadienne pour enfants et la prestation universelle pour la garde d'enfants (École de gestion de l'Université de Sherbrooke s.d.). Ce soutien financier est substantiellement plus généreux pour de nombreuses familles, mais perd son caractère universel pour les familles à revenu élevé (Godbout, Robert-Angers et St-Cerny 2018).

2.3.4.3. L'Allocation canadienne pour enfant et la pauvreté

Le gouvernement du Canada vante l'Allocation canadienne pour enfants comme une façon de réduire la pauvreté infantile à travers le pays (Agence du revenu du Canada 2021a). C'est d'ailleurs sous l'angle de la pauvreté que de nombreux chercheurs ont choisi d'analyser cette nouvelle prestation sociale au cours des dernières années (Brown et Tarasuk 2019; Najjarrezaparast et Pendakur 2021; Baker, Messacar et Stabile 2021; Jones, Milligan et Stabile 2019). Brown et Tarasuk (2019) constatent une diminution significative de l'insécurité alimentaire chez les familles à faible revenu depuis l'implantation cette mesure. Baker, Messacar et Stabile (2021) remarquent une réduction plus prononcée de la pauvreté chez les mères monoparentales comparées aux femmes sans enfant entre l'implantation de l'Allocation canadienne pour enfants de 2016 et l'augmentation de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (que l'Allocation canadienne pour enfants a remplacée) en 2015. D'autres se sont aussi intéressés à l'augmentation des dépenses chez les familles à revenu modeste : Najjarrezaparast et Pendakur (2021) évaluent que cette allocation contribue à l'augmentation des dépenses chez les familles en logement locatif sous le revenu médian. Les dépenses augmentent principalement au niveau de l'habitation (1400\$ d'augmentation), de l'alimentation (700\$) et de l'habillement pour les enfants (350\$) (2021). Pour ces chercheurs, l'augmentation des dépenses chez les familles sous

le revenu médian est un signe que le programme répond à son objectif, soit d'augmenter le niveau de vie des familles à faible revenu (2021). Jones, Milligan et Stabile (2019) constatent pour leur part une augmentation des dépenses directes pour l'éducation des enfants chez les familles à faible revenu, de même qu'une augmentation des dépenses en alimentation à la maison et une diminution des dépenses au restaurant, de même que pour l'alcool et le tabac.

Certains proposent de réformer l'Allocation canadienne pour enfants pour mieux répondre aux besoins des familles à faible revenu en augmentant l'aide aux plus pauvres et en coupant l'aide aux plus riches (Kesselman 2019). Cette position rencontre toutefois de la résistance suivant le « paradoxe de la redistribution » [traduction libre] de Korpi et Palme (1998) : les États qui luttent le mieux contre la pauvreté sont ceux avec des mesures de redistribution universelle et non ceux avec des programmes sociaux ciblant les ménages à faible revenu. Il est plus efficace d'offrir des services et des transferts étendus à l'ensemble de la population que de prendre aux riches pour donner aux pauvres (Jacques et Noël 2018; Korpi et Palme 1998). L'Allocation canadienne pour enfants suit pour l'instant un modèle d'« universalité ciblée » [traduction libre] (Jacques et Noël 2021), soit un vaste modèle de redistribution ajusté en fonction des besoins des ménages.

Les études menées sur l'Allocation canadienne pour enfants en fonction de la lutte à la pauvreté omettent souvent un détail important : cette allocation familiale, bien que pensée pour les enfants, est envoyée la majorité du temps à la mère (Agence du revenu du Canada 2022). Or, plusieurs études montrent comment une augmentation du revenu des femmes augmente aussi les dépenses pour les enfants (Lundberg, Pollak et Wales 1997; Ward-Batts 2008; Woolley 2004). La question du genre et des inégalités économiques entre les hommes et les femmes est donc centrale à l'étude des allocations familiales : on ne peut pleinement comprendre l'impact des allocations familiales sans étudier leur rapport au genre.

2.3.4.4. Allocations familiales : et les mères?

Alors qu'on vante les allocations familiales comme un outil de lutte à la pauvreté infantile, la question se pose : étant donné que les allocations familiales sont traditionnellement versées aux mères, qu'en retirent-elles? Frances Woolley (2004) souligne que deux arguments principaux sont avancés pour l'envoi des allocations familiales aux femmes : un argument féministe où l'accent est mis sur la lutte à la dépendance économique des femmes et un argument maternaliste où l'on veut accompagner (ou cantonner) les femmes dans leur rôle de mères. Selon Woolley (2004), les

deux arguments se rejoignent sur la question du partage des revenus au sein du couple : les deux approches ne croient pas au principe de la famille comme unité économique où les femmes ont un accès complet et égalitaire au revenu de leur conjoint. L'autrice constate qu'étant donné les effets de la mesure, c'est l'argument maternaliste qui prévaut au Canada : les dépenses des familles augmentent en faveur des enfants lorsque les femmes reçoivent davantage d'allocations familiales (2004). L'argument féministe est plutôt considéré comme un effet indirect de la mesure sur les femmes : il a d'ailleurs été avancé dans les débats passés lorsque le gouvernement a coupé dans l'aide versée aux familles (Gauthier 1984; Lépine 1990). L'historienne féministe Yolande Cohen fait pour sa part remarquer que si les allocations ont bel et bien une saveur maternaliste lors de leur création en 1944, la mesure a aussi permis aux femmes de devenir des interlocutrices directes de l'État (2012, 44). Leitner (2003) propose quant à elle de regarder ce débat sur l'axe familialisme-défamilialisme d'Esping-Andersen. Selon elle, les mesures d'aide aux familles doivent être séparées en deux catégories, soit les dépenses et les services. Tel que mentionné, alors que les services ont un effet défamiliarisant, elle croit que les dépenses ont plutôt l'effet inverse, en poussant les femmes à accomplir leur rôle de mère (2003).

Une nouvelle tendance apparaît : celle où les femmes et le genre sont effacés du discours sur les politiques sociales et familiales (Jenson 2009; Jenson 2008; Wallace et Goodyear-Grant 2020). Jane Jenson (2009; 2008; 2004) s'intéresse notamment à l'investissement social – une nouvelle façon de penser l'État-providence où l'État agit davantage en investisseur qu'en donneur (*spender*) – et à son effet sur le genre et les femmes. Elle constate que les femmes et le genre ont été « effacés » (*written out*) des politiques familiales et sociales au profit d'un discours basé sur l'innovation (2008). L'État cherche à stimuler l'entrée des deux parents sur le marché du travail et voit les enfants comme un investissement à long terme (2009). Investir auprès des enfants briserait le cycle de la pauvreté : on va même jusqu'à opposer les droits des femmes aux droits des enfants (2004; 2009). Wallace et Goodyear-Grant (2020) mesurent et constatent l'effacement du genre et des femmes dans la couverture médiatique suivant le déploiement de l'Allocation canadienne pour enfants. Elles soulignent que les médias parlent de l'effet sur la pauvreté infantile de même que du rôle des « parents », sans souligner que cet argent ira à la mère, toujours considérée comme le parent principal par l'État (2020).

Or, ce n'est pas parce que le genre a été évacué du discours que les femmes ne subissent pas les effets des politiques sociales qui les touchent directement ou indirectement. Certaines autrices font d'ailleurs remarquer que de prendre en compte le genre dans une politique sociale n'est pas suffisant pour renverser les inégalités structurelles vécues par les femmes (Cohen 2008; Jenson

2009). D'ailleurs, comme le fait remarquer Saraceno (2017), la perspective de l'investissement social, aussi encline soit-elle à favoriser l'emploi chez les mères, en fait peu pour régler la question du travail domestique qui retombe dans la cour des femmes. Finalement, comme le dit Marshall au sujet de la création des allocations familiales en 1944, encore aujourd'hui, on semble peu se soucier de ce que pensent réellement les femmes de cette mesure (1998).

2.4. Conclusion

En somme, pour cerner les usages et les significations des allocations familiales, trois concepts ainsi que la littérature qui s'y rattache sont mobilisés. Premièrement, les enjeux entourant la famille permettent de comprendre le champ d'action dans lequel s'inscrivent les allocations familiales. Loin d'être éclatés, la famille et ses liens de solidarité entre ses membres existent toujours. Universelle et plurielle, elle est en constante évolution, d'où l'importance de prendre en compte son contexte lors d'étude la concernant. Acteur central du champ familial, elle est aussi bien un agent influent que le produit de l'influence des autres acteurs. C'est aussi le théâtre de relations entre différents groupes sociaux, comme les générations et les genres, ce qui en fait un lieu propice où observer la performance des rôles genrés. Les parents de sexe différent performant quotidiennement leur genre selon certaines attentes. Leurs pratiques parentales ainsi que leur mode de gestion de l'argent sont autant d'indices sur les dynamiques de genre qui se jouent au sein de leur famille et auxquelles les allocations familiales sont nécessairement confrontées. Les familles font également face à des inégalités structurelles entre les genres qui se répercutent au sein même des foyers. La famille permet donc de faire le point sur les usages et les significations des allocations sans perdre de vue le contexte marqué par les rôles genrés dans lequel elles s'inscrivent. Deuxièmement, pour étudier les significations de l'argent, encore faut-il reconnaître que celui-ci fait l'objet d'un marquage à travers les relations et les échanges qu'il subit. Les allocations entrent dans la sphère d'influence des femmes en matière de gestion de l'argent dans les foyers. Historiquement, l'argent des femmes fait lui aussi l'objet d'un marquage : il est généralement secondaire au revenu principal, collectivisé et s'accompagne des responsabilités du travail financier. Les modes de gestion de l'argent sont généralement mobilisés pour l'analyse des inégalités entre les conjoints, de la répartition du travail domestique ainsi que des préférences socioculturelles des parents au sujet de la famille et de l'égalité de genre. Les allocations familiales entrent forcément dans une famille qui possède son propre système de gestion de l'argent. La signification sociale de l'argent nous apprend aussi que l'État et les familles

peuvent avoir leur propre marquage de l'argent et que malgré les tentatives de contrôle de l'État, ce marquage n'est pas nécessairement le même entre les agents. Troisièmement, comme les allocations familiales sont des prestations gouvernementales, il est utile de comprendre les différentes orientations de l'État en matière de protection sociale, via le régime de l'État-providence. On compte généralement trois régimes d'État-providence : libéral, corporatiste-conservateur et social-démocrate. De façon générale, on considère le Canada comme un État libéral tandis que le Québec est davantage social-démocrate. Les études critiques féministes sur l'État-providence nous rappellent que l'État influence et transmet différentes valeurs sur l'égalité des genres à travers ses mesures de protection sociale, ce qui influe la répartition du travail domestique et le pouvoir au sein des couples. Les allocations familiales ont ce potentiel : créées en 1945 au Canada pour relancer l'économie d'après-guerre tout en encourageant les femmes à s'occuper du foyer, elles ont aujourd'hui l'objectif de soutenir le bien-être des enfants et de lutter contre la pauvreté. Ces objectifs remettent en question la place des femmes dans cette mesure : bien qu'elles bénéficient des allocations, les gouvernements semblent de plus en plus les invisibiliser dans les mesures destinées aux enfants. Les usages et les significations des allocations familiales se mêlent donc au rôle de l'État face à l'organisation des familles ainsi qu'aux dynamiques de genre au sein des couples. Le chapitre suivant décrit quelles méthodes de recherche sont utilisées pour atteindre les objectifs de ce mémoire.

CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE

Afin de répondre aux objectifs de recherche, une analyse qualitative et inductive de type exploratoire et compréhensive a été menée sous la forme d'entretiens semi-dirigés auprès de neuf parents résidant au Québec. La période de recrutement s'est déroulée de septembre 2020 à mai 2021, correspondant environ à la deuxième vague de la pandémie de la COVID-19 au Québec selon l'INSPQ (2022). Cette recherche a reçu l'approbation du comité d'éthique de l'INRS avant le début de la période de recrutement.

3.1. L'entretien semi-dirigé

L'objectif principal de ce mémoire vise à identifier les significations et les usages associés aux allocations familiales chez les couples de sexe différent du Québec. Pour cette raison, l'entretien semi-dirigé a été privilégié afin de se concentrer sur le point de vue des parents plutôt que sur la position de l'État face aux allocations familiales. Tout d'abord, étant donné que peu de recherches ont été menées spécifiquement sur les usages et les significations des allocations familiales au sein des familles, cette méthode répond bien aux visées exploratoire et compréhensive de cette recherche. De plus, dans une perspective inductive, l'entretien permet de bâtir une compréhension d'un sujet à partir des données récoltées pour ensuite les comparer aux autres recherches ayant porté sur le sujet.

L'entretien semi-dirigé permet aussi d'explorer le sens que les parents donnent aux thématiques abordées dans cette recherche, notamment les allocations familiales et plus largement l'organisation financière et domestique des familles. Il permet de « mettre en lumière les perspectives individuelles à propos d'un phénomène donné et ainsi enrichir la compréhension de cet objet d'étude. [L'entretien] révèle finalement les tensions, les contradictions qui animent un individu à propos du phénomène étudié » (Savoie-Zajc 2009). Cette méthode permet ainsi une meilleure compréhension du monde de l'autre (2009).

Finalement, dans l'étude de la gestion de l'argent, les modes de recherche quantitative et qualitative se côtoient. Les méthodes qualitatives, plus spécialement l'entretien, permettent d'aller plus en profondeur dans la compréhension que donnent les couples à leur mode de gestion (Evertsson et Nyman 2014; Vogler, Brockmann et Wiggins 2006; Ashby et Burgoyne 2008). Par exemple, Ashby et Burgoyne (2008) soulignent la volonté d'adopter une approche plus nuancée

des modes de gestion qu'une typologie et choisissent pour se faire de mener des entretiens qualitatifs auprès de couples pour comprendre le sens plus profond donné aux différents modes de gestion. Cette méthode permet de mettre en relief certaines contradictions au sein des familles au sujet de la gestion de l'argent et d'en saisir davantage la complexité (Evertsson et Nyman 2014). Ainsi, l'entretien permet d'approfondir les significations et les usages associés aux allocations familiales auprès d'un nombre plus restreint d'individus.

Les entretiens semi-dirigés ont donc été menés avec sept femmes et deux hommes, pour un total de neuf situations de couple différentes. Cette approche a permis d'avoir la perspective de plusieurs situations de couple. Bien que l'approche choisie ne tienne pas compte du point de vue des deux membres du couple sur leur arrangement financier et domestique, elle permet néanmoins au parent rencontré d'offrir sa perspective sur la situation, notamment sur les conflits et les contradictions qui peuvent survenir au sujet de la gestion de l'argent.

3.2. Critères de sélection

Les réalités familiales sont multiples. Il est plus juste de parler non pas de *la* famille, mais bien *des* familles (Naldini 2017). Étant donné la perspective exploratoire de cette recherche, la construction de l'échantillon se voulait équilibrée entre la diversité et l'homogénéité des situations parentales. Pour ce faire, un échantillon de volontaires a été privilégié auprès de certaines familles comportant des caractéristiques communes, choisies selon les critères de sélection suivants.

a. Être le parent d'au moins un enfant de moins de 18 ans et recevoir (ou que l'autre parent reçoive) des allocations familiales

Pour participer à cette étude, les parents rencontrés devaient toujours recevoir, au moment de l'entretien, les allocations familiales du fédéral ou du provincial. Pour ce faire, ils devaient impérativement avoir au moins un enfant de moins de 18 ans qui les rendait admissibles aux allocations familiales. Deux familles rencontrées qui ont un très haut revenu familial n'étaient admissibles qu'aux allocations familiales québécoises.

b. Être dans un couple de sexe différent

Comme l'un des objectifs secondaires de cette recherche porte sur l'impact des allocations familiales sur les rôles associés au genre, l'ensemble des parents rencontrés étaient dans un couple de sexe différent. Ce choix méthodologique permet d'explorer les rapports de genre tels que vécus par l'un des parents du couple.

c. Être toujours en couple avec l'autre parent de l'enfant et ne pas avoir d'enfant ou d'engagement financier d'une union précédente

Les réalités des parents séparés ou recomposés face aux allocations familiales sont complexes et mériteraient une recherche en soi. Par exemple, les parents séparés qui ont la garde partagée de leur enfant peuvent demander chacun une partie des allocations familiales (Agence du revenu du Canada 2022; Retraite Québec s.d.). Ces arrangements familiaux ajoutent une couche de complexité aux notions d'organisation financière au sein du couple. De plus, les allocations familiales sont impliquées dans un phénomène fiscal surnommé la « taxe à la reconstitution » où un parent perd des sommes importantes en soutien financier du gouvernement lorsqu'il forme une nouvelle union (Belleau et Lobet 2017). Comme ces situations ont le potentiel de modifier les usages et les significations des parents et afin d'obtenir un échantillon assez homogène, ce mémoire se concentre sur les couples constitués des deux parents d'origine de l'enfant.

d. Localisation géographique

Initialement, le recrutement visait des parents vivant dans la grande région de Montréal pour des questions d'accessibilité et de faisabilité. Finalement, étant donné la situation pandémique qui exigeait que les entretiens se fassent en ligne, ce critère de sélection a été retiré et le critère d'inclusion a été élargi à l'ensemble des parents vivant sur le territoire québécois.

e. Origine ethnoculturelle

De plus, après réflexion, les parents nés à l'extérieur du Canada ont été inclus dans cette recherche. Certaines études sur la gestion de l'argent préfèrent se concentrer sur des parents au bagage ethnoculturel similaire, étant donné que ce bagage influence les valeurs familiales face à l'argent (Seery 2019). Pour ce mémoire, le choix a plutôt été fait d'ouvrir la porte à la diversité

culturelle afin de mieux refléter la réalité des familles du Québec. Cela a mené au recrutement de deux familles dont l'un ou les deux parents sont nés en France.

3.3. Le recrutement

Le recrutement s'est déroulé en deux phases et a impliqué trois techniques de recrutement à savoir : l'appel au réseau de proximité par le bouche-à-oreille, la diffusion d'une annonce via la liste d'envoi du Partenariat de recherche Familles en mouvance et plus largement l'utilisation des réseaux sociaux (Facebook).

a. Appel au réseau de proximité et de la liste d'envoi du partenariat Familles en mouvance

Un premier appel à participation a été lancé au septembre 2020 auprès de mon réseau de contacts immédiat, soit les collègues, la famille et les amis. Mon réseau a été invité à partager l'invitation du recrutement auprès de leur contact, suivant la technique du bouche-à-oreille. J'ai dû refuser de rencontrer certains parents avec qui j'avais déjà eu des contacts par le passé : pour l'ensemble des parents, il s'agissait d'une première rencontre entre eux et moi. Le Partenariat de recherche Familles en mouvance a également partagé l'appel à recrutement auprès de ses membres. Cinq premiers entretiens se sont tenus durant cette période.

b. Recrutement via les réseaux sociaux

L'invitation à participer à ce projet d'études a été relancée à l'hiver 2021 à partir de mes différents réseaux sociaux. À ce moment, le texte de l'affiche de recrutement a été réécrit pour mieux témoigner des critères d'inclusion, comme il pouvait laisser place à l'interprétation que le recrutement ne s'adressait qu'aux femmes. En plus de ma page personnelle, l'annonce a été partagée dans certains groupes de parents sur les réseaux sociaux. À ce moment, mon réseau de contacts a de nouveau été sollicité pour qu'il partage l'affiche de recrutement. Les quatre derniers entretiens se sont déroulés après cette période de recrutement.

3.4. Le déroulement des entretiens

Les entretiens ont duré en moyenne 122 minutes (médiane de 127 minutes), le plus court ayant duré 72 minutes et le plus long, 161 minutes. L'ensemble des entretiens se sont déroulés à distance par visioconférence. Les enjeux spécifiques aux entretiens à distance en raison de la COVID-19 sont d'abord décrits avant de se pencher sur les outils utilisés lors des entretiens.

3.4.1. COVID-19 et entretien par visioconférence

En raison du contexte sanitaire lors du recrutement, l'ensemble des entretiens se sont déroulés à distance. Lors de la première prise de contact avec un participant potentiel où les modalités de la recherche étaient expliquées, les prérogatives liées aux entretiens à distance étaient communiquées aux parents. Lorsqu'un parent était jugé admissible et qu'il manifestait son intérêt à aller de l'avant avec l'entretien, un rendez-vous était pris au cours des jours suivants pour une rencontre. Les documents liés à leur participation (lettre d'invitation, document d'information et formulaire de consentement) leur étaient alors transmis. Deux options de logiciel étaient offertes aux parents pour l'entretien à distance : le logiciel Zoom et le logiciel Teams. Ces deux logiciels ont l'avantage de pouvoir enregistrer le contenu de la réunion et de permettre à la chercheuse de télécharger le contenu audio. Quelques minutes avant l'entretien, un lien était envoyé par courriel au parent pour joindre la réunion. Pour assurer la confidentialité des participants, un mot de passe unique à chaque entretien était nécessaire pour entrer dans la réunion. De plus, seule la chercheuse pouvait admettre le participant à la réunion. Une fois le participant admis, l'enregistrement de l'entretien démarrait. Le participant était averti du démarrage de l'enregistrement et devait y consentir à même le logiciel avant de débiter. L'enregistrement s'arrêtait à la fin de l'entretien et le téléchargement du fichier audio démarrait sur un ordinateur auquel seule la chercheuse avait accès. Ces fichiers ont servi à retranscrire les entretiens intégralement, puis ont été supprimés.

Les entretiens par visioconférence comportent certains inconvénients, mais aussi quelques avantages. Tout d'abord, certaines personnes qui avaient exprimé leur intérêt pour la recherche ont finalement refusé de participer en raison de la visioconférence. Deux arguments étaient évoqués lors de ces refus : la fatigue liée aux visioconférences et la crainte pour la confidentialité. La recherche par entretien via visioconférence doit donc tenir compte de ces deux difficultés. Si la chercheuse a peu d'influence sur les refus liés à la fatigue de la visioconférence, c'est néanmoins sa responsabilité d'expliquer le plus clairement possible le protocole mis en place pour

assurer la confidentialité des échanges avec les participants. Par ailleurs, ces risques ne sont pas plus importants que ceux liés à un usage normal du numérique.

De plus, les entretiens sont sujets à des problèmes d'ordre technique, que ce soit du côté de la chercheuse que du côté des participants. Comme nous étions dans un contexte où le télétravail était exigé, l'ensemble des entretiens ont été réalisés de mon domicile. La visioconférence de même que l'enregistrement audio ont créé une forte pression sur la bande passante locale, ce qui a entraîné à l'occasion des pertes de son durant les entretiens. Lorsque cela arrivait, il était demandé au répondant de reprendre son idée, ce qui augmentait le temps de l'entretien. Pour pallier ce problème, il est arrivé à quelques reprises que le participant et moi-même coupions notre caméra pour nous concentrer sur le son. Cela évitait la plupart des problèmes audio, mais diminuait la proximité créée par l'image et qui se rapproche davantage de l'expérience des entretiens en personne.

De plus, les entretiens par visioconférence limitent la maîtrise de la chercheuse sur son environnement. En effet, le champ de vision se limite à ce qui se trouve devant la caméra du participant. Cela entraîne deux contraintes principales. Premièrement, il est plus difficile de déterminer dans quel environnement évolue le participant. Cet aspect est utile dans les entretiens en présence en particulier lors d'études ethnographiques. Comme ce n'était pas le but de cette recherche, cette contrainte n'a pas affecté la collecte de données. Deuxièmement, il est plus difficile d'assurer la confidentialité la plus complète du participant lors d'entretiens par visioconférence. Même lors des entretiens en présence, la chercheuse ne peut savoir exactement qui se trouve au domicile du participant et il peut arriver qu'un partenaire ou un proche perturbe la collecte de données. Pour pallier ce risque lors de la présente collecte de données, les participants ont été informés de l'importance de la confidentialité à plusieurs reprises, soit dans les documents d'information (lettre d'invitation, document d'information et formulaire de consentement) de même qu'au début de l'entretien. Chaque participant a été invité à s'isoler dans une pièce fermée pour l'entretien où il ne risquait pas d'être dérangé. Ces dispositions ont suffi chez la majorité des participants, mais dans deux cas isolés, il est arrivé que la participante échange avec son conjoint durant l'entretien. Dans ce cas, un rappel sur la confidentialité était prodigué à la participante. Ces dernières portaient également un casque d'écoute ou des écouteurs, ce qui limitait l'intervention du partenaire qui ignorait les questions posées aux participantes. Cet inconvénient fait partie des contraintes aussi bien dans les entretiens en présence qu'en visioconférence et doit être tenu en considération lors des échanges préalables avec les participants pour limiter son impact sur la collecte de données.

Finalement, les entretiens réalisés par visioconférence exigent que les participants aient accès à une connexion internet suffisamment puissante et aux logiciels appropriés. Ce protocole exclut d'office ceux n'ayant pas accès à ces outils et peut diminuer la diversité de l'échantillon.

Quelques avantages sont toutefois à souligner. Les logiciels de visioconférence permettent notamment de rejoindre des parents de régions plus éloignées. Ainsi, les témoignages de parents qui n'auraient pas pu avoir voix au chapitre en raison de la distance ont pu partager leur propre vision des allocations familiales. Il s'agit d'un gain intéressant en termes de diversification d'échantillon, étant donné que les réalités métropolitaines et régionales du Québec exposent les parents à des modes de vie différents. Des parents de la Capitale-Nationale, de la Mauricie et de l'Estrie, en plus des parents de la grande région de Montréal ont ainsi pu être rencontrés. Les entretiens par visioconférence demandent donc une planification supplémentaire, mais permettent d'élargir l'échantillon du point de vue territorial.

3.4.2. Les outils utilisés lors des entretiens

Avant l'entretien, les parents ont été invités à lire et signer le formulaire de consentement décrivant les modalités de la recherche et ses implications. Au début de l'entretien, une révision du formulaire de consentement était faite avec chaque participant pour s'assurer de leur compréhension et de leur consentement libre et éclairé.

Pour bien situer les allocations familiales dans l'organisation financière et domestique des familles, le guide d'entretien était étendu aux thèmes touchant l'organisation financière et domestique des familles. Les questions d'ordre sociodémographique ont été récoltées au cours de l'entretien.

Au fil des entretiens, la grille d'entrevue a été ajustée à quatre reprises. Deux principaux arguments ont justifié ces modifications : la durée des entretiens et la pertinence des propos recueillis. Comme les premiers entretiens étaient longs, certaines questions qui ne répondaient pas directement aux objectifs de recherche après avoir été testées auprès de quelques parents ont été coupées. Par la suite, certaines questions ont été reformulées lorsqu'elles étaient moins bien comprises par quelques parents (voir en annexe 1 la version finale de la grille d'entrevue). Ces modifications ont permis de mieux cerner les propos des parents et de diminuer le temps consacré aux entretiens.

La grille d'entrevue était divisée en six grands thèmes, soit : le couple, le travail, l'argent, l'organisation financière, les allocations familiales ainsi que les tâches ménagères et les soins aux enfants. Lors des entretiens, les questions étaient posées suivant l'ordre de ces catégories. Pour chaque thème abordé, les questions passaient du général au plus spécifique. Certaines questions spécifiques à la COVID-19 ont été posées à travers les différentes catégories. Si au cours de la discussion l'une des questions avait déjà été abordée, elle était soit ignorée, soit posée pour demander des précisions. La grille d'entrevue comportait deux grandes catégories de questions : des questions d'ordre descriptives où les parents étaient invités à décrire dans leur propre mot leur situation et des questions d'ordre réflexives où les parents étaient amenés à réfléchir sur leur situation et interpréter leur quotidien. Ce procédé a permis de tracer un portrait personnel de la réalité de ces parents. Ainsi, la grille d'entrevue a permis de répondre à aux objectifs de recherche grâce à sa richesse, tout en offrant de la flexibilité en fonction des propos recueillis.

3.5. Description de l'échantillon

L'échantillon est composé de neuf parents, soit sept mères et deux pères. En annexe 3 se trouve une description personnalisée de chaque participant ainsi que sa famille, de même qu'un tableau regroupant les caractéristiques sociodémographiques les plus utiles pour cette analyse. L'ensemble des entretiens ont été anonymisés et certaines informations ont été modifiées afin de préserver l'anonymat des parents participants.

3.5.1. Âge, durée de l'union et statut matrimonial

Les participants ont de 26 à 43 ans (médiane de 33 ans). Quatre ont entre 30 et 34 ans et deux ont entre 35 et 39 ans. La durée de leur union est entre 4 et 18 ans (médiane de 7 ans). Deux sont ensemble depuis moins de cinq ans, cinq ont entre cinq et dix ans de vie commune et un couple en est à 18 ans. Deux des participants sont mariés et les sept autres sont conjoints de fait.

3.5.2. Nombre d'enfants et âge des enfants

Deux participants ont un seul enfant, six ont deux enfants et une participante en a trois. Comme discuté dans les critères de sélection, aucune famille n'a d'enfant d'une union antérieure. Sur les

17 enfants au total des participants, quatre ont moins d'un an, quatre ont 1 an, cinq ont 2 ou 3 ans, deux ont 4 ou 5 ans et les deux plus vieux ont 11 et 15 ans.

3.5.3. Lieu et statut de résidence

La majorité des parents (6) habitent dans la grande région de Montréal. Les trois autres parents habitent dans la région de la Capitale-Nationale, de la Mauricie et de l'Estrie. Hormis un couple locataire, les participants sont propriétaires.

3.5.4. Les revenus individuels et familiaux et les écarts de revenus

Il a été demandé aux parents d'estimer leur revenu individuel et familial. Par rapport au revenu individuel, les estimations varient entre 10 000\$ et 100 000\$ (médiane à 58 000\$, moyenne de 57 777\$). À propos du revenu familial, les estimations varient de 60 000\$ à 230 000\$ (médiane à 118 000\$, moyenne de 137 222\$). Par rapport aux écarts de revenus entre les participants et leur conjoint, quatre participants affirment avoir des revenus équivalents à leur conjoint, trois estiment que le conjoint masculin apporte 60% du revenu familial et deux estiment que le conjoint masculin apporte plus de 75% du revenu familial. Notons que hormis un couple, les participants n'incluent pas les prestations gouvernementales comme les allocations familiales dans leur estimation de revenu individuel ou familial.

3.5.5. Occupation et scolarité

Une des mères est aux études à temps plein aux cycles supérieurs et travaille à temps partiel, tandis que deux autres mères travaillent à temps plein et sont aux études à temps partiel aux cycles supérieurs. Hormis la mère aux études à temps plein, les participants travaillent soit trois (1), quatre (1) ou cinq (6) jours par semaine, de même que leur conjoint. Cependant, trois mères étaient en congé de maternité durant l'entretien. L'ensemble des participants ont un diplôme universitaire. Les données au sujet du diplôme du partenaire du parent rencontré sont absentes.

3.6. L'analyse des données

Pour réaliser l'analyse des données, l'ensemble des entretiens a d'abord été retranscrit en verbatim. En parallèle à la retranscription, dans une approche inductive, une grille d'analyse préliminaire s'est créée suivant les thèmes abordés par les parents au cours des entretiens. Après retranscription, il a semblé plus judicieux de travailler avec deux grilles d'analyse : l'une à propos des allocations familiales et l'autre à propos de l'organisation financière et domestique des foyers. Chaque grille a été créée de façon inductive, suivant les propos des participants. Pour chaque grille, les premiers entretiens ont d'abord été analysés pour en dégager les thématiques principales. Une fois qu'une certaine saturation des thèmes eut été atteinte, chaque entretien a été revisité afin de rédiger une synthèse du discours du parent sur le thème en question. Les unités de sens qui concernaient la thématique ont été identifiées afin de résumer le propos de chaque parent pour chaque thématique. Si au cours de cette étape, des thèmes non répertoriés lors de la première lecture inductive sont apparus, ils ont été ajoutés à la grille d'analyse et une analyse des entretiens déjà parcourus a été réalisée en fonction de ce nouveau thème uniquement.

La grille d'analyse au sujet des allocations familiales se divise en deux catégories : les usages et les significations (voir en annexe 2). La catégorie des usages se divise en sept sous-catégories : 1) qui reçoit les allocations familiales, 2) comment la gestion des allocations s'est décidée, 3) qui a accès aux allocations, 4) comment les parents s'occupent-ils de ce revenu, 5) à quoi servent concrètement les allocations familiales, 6) l'impact sur les revenus individuel et familial et 7) les liens avec d'autres politiques familiales. La catégorie des significations comporte également sept catégories : 1) la signification des allocations au sein de la famille, 2) à qui appartient les allocations familiales, 3) usage théorique des allocations familiales : à quoi les parents pensent que ça sert, 4) Les dépenses légitimes et les dépenses illégitimes, 5) pourquoi les gouvernements ont créé des allocations familiales et à quoi ça sert dans notre société, 6) l'impact des allocations familiales dans la société et leur lien avec d'autres politiques et 7) comment les parents pensent que le parent qui recevra les allocations est déterminé. La grille d'analyse au sujet de l'organisation financière et domestique des parents comprend neuf catégories (voir en annexe 2) : 1) le statut matrimonial³, 2) le résumé du mode de gestion, 3) les revenus individuels et familiaux, 4) les dépenses individuelles et familiales, 5) le *moneywork*, 6) les dépenses liées aux enfants, 7) le partage des tâches ménagères, 8) les soins aux enfants et 9) les congés parentaux.

³ Il n'était pas simplement question ici du statut matrimonial du point de vue socioéconomique, mais bien des pratiques et du sens attribués au statut matrimonial.

Une fois que chaque propos des parents eut été résumé par thème dans les grilles d'analyse, les propos des participants ont été mis en relation pour chaque thématique. À cette étape, les contradictions et les propos récurrents sur une thématique sont apparus. Cette analyse par thématique a permis d'opérationnaliser une analyse comparative entre les témoignages des parents et ainsi d'identifier certaines tendances au sujet des usages et des significations des allocations familiales de même qu'au sujet de l'organisation financière et domestique des participants.

3.7. Limites du projet de recherche

Bien que ce projet offre une perspective nouvelle sur les usages et les significations des allocations familiales, il comporte néanmoins certaines limites. Dans un premier temps, si la taille et la constitution de l'échantillon sont adaptées à une analyse qualitative et inductive, il est impossible de généraliser les résultats à l'ensemble des parents. Tout d'abord, la constitution de l'échantillon exige de contextualiser l'analyse des propos des parents. Il s'agit d'un échantillon constitué de parents avec un bagage socioéconomique similaire, malgré quelques nuances entre les participants. En effet, l'ensemble des parents rencontrés possède un diplôme universitaire et la moyenne de leur revenu familial allégué est supérieure à la moyenne du revenu total des couples avec enfants (118 000\$ en 2017) (Ministère de la Famille du Québec 2021). Les participants possèdent également un bagage culturel similaire : ils sont tous d'expression française et sont soit d'origine québécoise ou française. Finalement, la majorité sont des parents de jeunes enfants. Compte tenu de la taille de l'échantillon, cette homogénéité est utile pour tirer des grandes tendances dans les usages et les significations liées aux allocations familiales, mais il serait présomptueux d'avancer que les résultats s'étendent à l'ensemble des parents du Québec.

Dans un deuxième temps, certains groupes tels que les pères, les personnes à revenus modestes ainsi que les personnes issues de l'immigration ont été plus difficiles à recruter. L'affiche de recrutement a notamment été modifiée pour mieux rejoindre les pères étant donné que plusieurs ne se sentaient pas concernés comme ils ne reçoivent pas d'allocations familiales. Cette difficulté lors du recrutement a influencé la constitution de l'échantillon. D'autres recherches devront être menées pour mieux saisir la réalité de ces différents groupes sociaux en lien avec les allocations familiales.

En résumé, malgré ses limitations, une approche qualitative et inductive par entretien semi-dirigé est opportune pour répondre à aux objectifs de recherche qui sont d'identifier les usages et les significations associées aux allocations familiales chez les couples de sexe différent du Québec, de cerner le rôle et l'impact de l'État sur les usages et les significations des allocations familiales au sein des familles ainsi que de cerner les impacts des allocations familiales sur les dynamiques de genre au sein des couples. Cette recherche exploratoire ouvre la porte à de nouvelles perspectives au sujet des allocations familiales ainsi que de l'organisation financière et domestique des familles.

CHAPITRE 4 : LES COUPLES ET L'ARGENT

Pour bien comprendre la place réservée aux allocations familiales dans le quotidien des familles, encore faut-il connaître l'organisation financière et familiale des couples. Ce premier chapitre de résultats répond à ce but. Une description de l'ensemble des participants est disponible à l'annexe 3. Après un aperçu du statut matrimonial des parents, leur mode de gestion de l'argent, leurs dépenses et leurs revenus sont décrits. S'en suit un portrait de la division du travail domestique, avec une attention particulière mise sur le travail financier, les soins aux enfants et les tâches ménagères. Pour finir, il est question du partage du congé parental et de son impact sur le partage du travail domestique. Le chapitre se conclut par une interprétation des résultats à la lumière des objectifs de recherche et de la littérature.

4.1. Le statut matrimonial : une mise en contexte

Étant donné que le statut matrimonial encadre la gestion du patrimoine d'un point de vue législatif à la dissolution des unions, un point sur la situation chez les participants s'impose. La majorité des parents rencontrés – tous membres d'une famille dite « intacte » – sont en union libre, soit sept des neuf parents. Trois expliquent ne pas croire en l'institution du mariage, tandis que deux laissent la porte ouverte. L'une des mères souhaite se marier, mais son conjoint refuse.

La plupart des couples en union libre ont peu de protections juridiques : seule Gabrielle affirme posséder testament et mandat d'inaptitude, tandis qu'Édith et son conjoint ont rédigé un contrat de vie commune, qui n'est cependant pas notarié.

Parmi les deux couples mariés, Diane s'est mariée pour l'aspect légal du statut matrimonial, tandis que c'est plutôt le côté symbolique du mariage qui a séduit Benoît et sa conjointe.

En somme, si deux couples ont choisi le mariage et les protections qui l'accompagnent, la majorité des couples sont en union libre. Sauf exception, ils n'ont ni contrat de vie commune, ni testament ou mandat d'inaptitude.

4.2. Mode de gestion, revenus et dépenses

Pour bien comprendre comment les usages et les significations des allocations familiales s'inscrivent au sein des couples, il est essentiel de saisir comment ces derniers gèrent les différents revenus et dépenses du foyer. Cette section se divise comme suit : il est d'abord question du mode de gestion principal, puis de ces trois variations. Nous voyons ensuite que l'argent est plutôt géré grâce au ressenti et à la confiance. La question d'à qui appartient l'argent est ensuite abordée. Pour finir, les pratiques liées aux héritages, aux dettes et aux épargnes sont décrites. À noter que les parents ne rapportent pas de changement dans leur mode de gestion en raison de la pandémie de la COVID-19.

Chez l'ensemble des familles, il y a une distinction entre les dépenses communes et les dépenses individuelles. Les dépenses jugées communes sont généralement celles entourant la vie familiale, comme le loyer et ses dépenses fixes (ex. : électricité, câblodistributeur, etc.), de même que l'épicerie et les dépenses liées aux enfants. Les dépenses individuelles sont plus souvent liées aux besoins du parent, comme ses vêtements, ses sorties sans l'autre conjoint ou ses loisirs. Certaines familles considèrent aussi les autos et leur entretien comme des dépenses individuelles.

L'ensemble des couples rencontrés choisissent une variation de la séparation des dépenses communes comme mode de gestion de l'argent dans leur foyer (par opposition à une mise en commun des revenus). Cette séparation se fait soit au prorata de la participation de chaque conjoint au revenu familial, soit à part égal lorsque le couple croit avoir des revenus équivalents. Précisons toutefois que la contribution de chacun au revenu familial n'est pas toujours connue ou calculée sur une base régulière. Chez ces couples, cela fait en sorte qu'un des membres – souvent celui avec le plus faible revenu – contribue davantage aux dépenses que le prorata de ses revenus. Notons aussi que parmi l'ensemble des couples, un seul calcule les allocations familiales comme source de revenus dans la séparation des dépenses.

4.2.1. Séparation des dépenses : trois variations sur un même thème

Les couples séparent les dépenses selon trois variations. Un premier groupe (4) décide de déposer une partie des revenus des membres du couple dans un compte conjoint. Par la suite, les dépenses déterminées comme communes sont effectuées ou remboursées à partir de ce compte conjoint. Il y a donc une séparation des dépenses communes et des dépenses individuelles par une intégration des dépenses communes dans un compte conjoint. Chez tous les participants de ce groupe, les deux parents ont accès au compte conjoint. La contribution au

compte conjoint se fait soit à parts égales (c.-à-d. : chacun verse le même montant), soit en fonction de ce qui semble juste pour les parents (ex. : chacun verse au prorata de son revenu). Les dépenses individuelles se font à partir des comptes individuels des conjoints. Ici, la séparation des dépenses passe donc par un marquage de l'argent via des comptes avec différents objectifs : les dépenses communes de la famille dans le compte conjoint et les dépenses individuelles des parents dans leurs comptes individuels.

Un deuxième groupe (3) choisit plutôt de partager la responsabilité des dépenses communes entre les membres du couple. Les conjoints créent des « blocs de dépenses » où le montant total est soit le même pour chaque conjoint, soit proportionnel à la participation au revenu familial. À l'opposé du groupe précédent, ces parents n'utilisent pas le compte conjoint comme outil central de leur mode de gestion. Chacun a la responsabilité d'acquitter les blocs de dépenses qui lui sont assignées. Dans ces familles, l'homme s'occupe généralement des plus gros blocs de dépenses fixes, comme l'hypothèque (même si les deux sont sur l'acte d'achat), tandis que les mères prennent plutôt en charge des dépenses variables, soit des dépenses qui peuvent fluctuer chaque mois en fonction des besoins, comme l'épicerie et les dépenses pour les enfants. Les dépenses individuelles sont assumées par chaque parent.

Les deux mères du dernier groupe séparent aussi les dépenses, mais cette fois-ci, avec une compilation serrée de l'ensemble des dépenses intégrées dans une grille de calcul de type Excel. Cette grille de calcul leur permet de marquer chaque dépense soit comme une dépense commune ou une dépense individuelle. Par la suite, les couples calculent la contribution de chacun aux dépenses mensuelles puis chaque personne paie son dû. À noter que les deux familles qui utilisent ce procédé sont aussi celles où l'écart de revenus entre les conjoints est le plus important. Chez Carolanne, les dépenses sont divisées 1/3 à la mère et 2/3 au père lorsqu'il s'agit de dépenses familiales, 50-50 lorsqu'il s'agit de dépenses individuelles, mais payer en commun (ex. : des billets d'avion) ou soit 100% à l'un ou l'autre lorsqu'il s'agit de dépenses individuelles. Chez Édith dont le revenu varie entre les sessions universitaires, le couple crée plutôt un budget trimestriel en fonction des revenus du couple et des dépenses envisagées. Ils calculent leur prorata au revenu familial, puis la mère réalise un virement aux deux semaines à son conjoint pour couvrir sa partie des dépenses. À la fin du trimestre, le couple vérifie si le virement était conséquent aux dépenses encourues, puis ajuste le tir si nécessaire. Notons qu'Édith a vu ses revenus drastiquement diminuer durant les premiers mois de la COVID-19 et elle a fait appel à la Prestation canadienne d'urgence (PCU). Leur mode de gestion leur a permis de prendre en compte cette diminution de revenus.

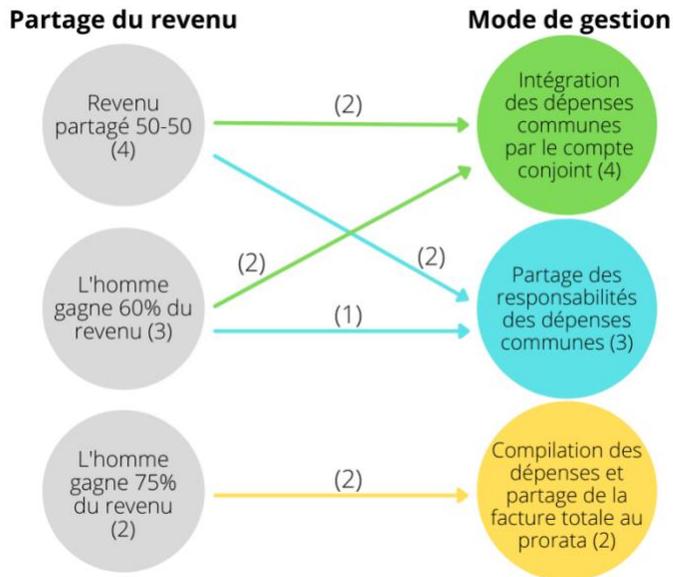


Figure 4.1 : Le mode de gestion en fonction du partage du revenu familial

4.2.2. Gestion de l'argent : la confiance et l'intuition

Il semble important de spécifier que, chez la vaste majorité des couples, plusieurs pans de la gestion de l'argent sont basés sur le ressenti et l'intuition. Plusieurs parents expliquent avoir séparé leurs dépenses de façon approximative. Pour eux, si les deux conjoints « joignent les deux bouts » à la fin du mois, c'est signe que le mode de gestion fonctionne. D'autres calculent approximativement les dépenses réalisées au cours du mois et se font confiance pour le remboursement si l'un a dépensé plus que l'autre ce mois-ci.

« On se fait confiance. Lui écrit sur un bout de papier ce qu'il y a en commun, moi j'écris ce qu'il y a en commun, et après ça, on split. On ne valide pas ce que l'autre a mis là-dedans. [...] Mais on ne fait pas: 22\$ d'épicerie, j'y suis retournée... C'est juste en gros. »

- Gabrielle, mère de deux enfants

Ou encore, lorsque vient le temps d'acheter un bien luxueux, certains couples vont estimer l'utilisation des deux conjoints pour définir combien chacun investit dans le bien. Si cette façon de procéder peut aider à entretenir la relation amoureuse et prévenir les conflits, elle peut toutefois se montrer dommageable pour les conjoints qui ne voient pas l'argent leur filer entre les doigts. Par exemple, Gabrielle et son conjoint estiment avoir des revenus similaires et séparent les dépenses 50-50. Or, depuis les trois dernières années, Gabrielle alterne entre le travail, les

congés de maternité et l'achèvement de sa maîtrise, ce qui diminue son salaire. Ils n'ont pourtant rien changé à leur séparation des dépenses, au point où Gabrielle s'est demandé si elle serait encore capable de joindre les deux bouts durant son congé de maternité. Finalement, elle s'en est sortie, notamment grâce aux allocations familiales.

4.2.3. À qui appartient l'argent?

Même si les parents rencontrés privilégient la séparation des dépenses, ils n'ont pas nécessairement une vision individualiste de la gestion de l'argent. Deux visions se côtoient et les parents voyagent entre elles. D'un côté, certains parents estiment qu'ils mettent leur propre argent au service de la famille. Autrement dit, ces parents partagent des responsabilités financières familiales, mais leur argent reste individuel. Dans la même veine, la majorité des parents (7) attachent une importance à l'autonomie financière. Plusieurs tiennent à ne pas devoir rendre des comptes à l'autre pour des dépenses jugées personnelles, ou se disent même mal à l'aise à l'idée d'utiliser l'argent de leur partenaire pour des dépenses personnelles.

« C'est notre argent personnel. On discute des projets communs, mais, après ça, ça appartient à chacun de le gérer comme il le veut. » - Gabrielle, mère de deux enfants

À l'inverse, d'autres parents voient plutôt l'ensemble des revenus comme familiaux même si leur mode de gestion semble plus individualisé. Par exemple, Isaac explique que même si sa conjointe et lui ont trois comptes – un compte conjoint et deux individuels – il s'agit « du même argent » avec trois noms différents. Cette vision familiale peut aussi être à long terme. Par exemple, Florence considère que son conjoint contribue davantage pour l'instant, mais qu'avec son fonds de pension, elle prendra en charge leur famille à leur retraite.

« Ce n'est vraiment pas mon argent ou son argent, c'est notre argent. Si... je veux dire... Que je prenne de mon argent personnel pour faire l'épicerie et que je dise: il faut que tu m'en paies, ça n'a pas de sens. » - Florence, mère de trois enfants

À noter que les parents n'ont pas nécessairement la même vision de qui possède l'argent. Par exemple, le conjoint de Carolanne a investi des montants considérables dans les REER de sa conjointe pour qu'ils puissent acheter leur première maison. Pour Carolanne, il ne s'agit pas nécessairement de son argent, mais elle constate que, pour son conjoint, comme l'argent est dans un compte au nom de Carolanne, dès lors, l'argent lui appartient. Cette différence de perception

peut s'appliquer à d'autres sphères de la gestion financière. Un parent pourrait par exemple ne pas se sentir légitime de dépenser de l'argent familial pour des besoins personnels, tandis que l'autre parent pourrait se servir sans scrupule, considérant l'argent comme commun.

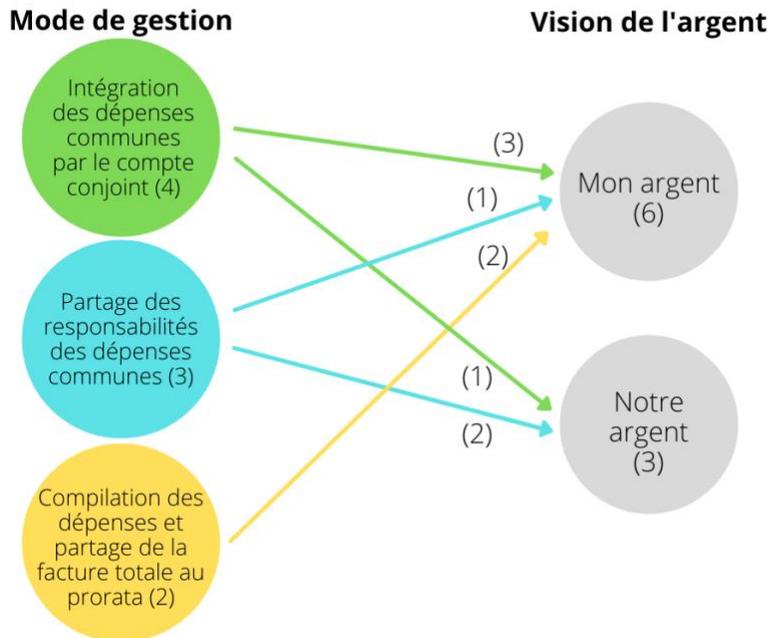


Figure 4.2 : La vision de l'argent en fonction du mode de gestion

4.2.4. L'argent du passé : ce qui est à moi avant toi... est encore à moi

Chez la majorité des parents, même après plusieurs années de vie commune (médiane = 8 ans), les décisions financières du passé sont traitées de façon individuelle et s'intègrent plus ou moins dans le mode de gestion actuel. Tout d'abord, trois répondants vivent avec un partenaire qui a reçu un héritage. Ces parents reconnaissent que cet argent ne leur appartient pas ou sentent qu'ils n'ont pas leur mot à dire sur cet argent, même si les sommes influencent les liquidités de leur partenaire. Par exemple, Anaïs sent qu'il y a un tabou à propos de l'avance sur l'héritage qu'a reçu son conjoint. Elle ne pose pas de questions et ignore combien d'argent il possède. Quant à Isaac, étant donné que l'héritage de sa conjointe leur a permis d'acheter une maison et de diminuer leur hypothèque, il s'oblige à prendre en charge davantage de dépenses variables, comme l'épicerie, ou des dépenses périodiques, comme des billets d'avion. Du côté de Héléna, l'héritage reçu par son conjoint a pris la forme d'un rabais sur la vente de la maison de son beau-père. Sa famille et elle se retrouvent donc à vivre dans l'ancienne maison de son beau-père. Le

hic? La maison a été vendue au rabais, et la différence entre le prix marchand et le prix vendu est considérée comme une avance sur l'héritage au fils. Héléna assume donc 30% de l'hypothèque, mais en réalité, elle n'est propriétaire que de 24% de la valeur totale de la maison. Elle était en désaccord avec cet arrangement, comme elle se considérait comme perdante, et cela a soulevé des tensions entre son conjoint et elle. Ils se sont finalement entendus qu'elle ne paierait que 24% des dépenses en lien avec la valeur totale de la maison, comme les taxes et les assurances.

Dans le même ordre d'idées, les dettes sont aussi considérées comme des responsabilités individuelles lorsqu'elles ont été contractées avant le couple. Par exemple, une fois que les dépenses communes sont passées, Héléna, Carolanne et Florence doivent – ou ont dû – utiliser leur argent personnel pour rembourser leur prêt étudiant. Pendant ce temps, leurs conjoints ont assez de liquidités pour réaliser de l'épargne personnelle.

« Mon chum lui, je sais qu'il a un compte épargne... De combien, ça je t'avoue que je ne le sais pas. Mais je sais qu'il en a un. Et le compte conjoint sert aussi un peu de compte... tampon, au cas où il y ait un pépin. Moi... je n'en mets pas en épargne. Moi je suis vraiment dans le : je clear ma marge [de crédit]. » - Héléna, mère de deux enfants

Les autos achetées avant la vie familiale sont aussi une responsabilité individuelle chez Diane et Héléna. Quant à Gabrielle, comme elle a décidé d'entamer une maîtrise avant d'être en couple, c'est elle qui assume seule la baisse de salaire qui vient avec le fait qu'elle veut travailler seulement trois jours par semaine pendant sa dernière session pour finir son projet d'étude : elle a moins de liquidités, mais continue de payer 50% des dépenses communes. À noter que Florence aide son conjoint à rembourser sa carte de crédit grâce à un prêt sur sa propre carte, comme ce dernier a déjà eu des problèmes financiers. En somme, les parents excluent certains actifs ou certains passifs du patrimoine familial, ce qui pose le risque de maintenir, voire d'accentuer, les inégalités entre les conjoints.

4.2.5. Les pratiques d'épargne à court, moyen et long terme

Si l'argent « du passé » semble personnel, celui « du futur » l'est tout autant. De façon générale, l'épargne à long terme semble individuelle. Chacun a la responsabilité de prévoir sa retraite, même si les couples se projettent ensemble dans l'avenir. Dans cinq des neuf couples, l'un ou les deux conjoints ont un fonds de pension qui est la principale source de revenu anticipé pour la retraite, et l'autre conjoint doit se débrouiller pour économiser de son côté s'il n'a pas de fonds de

pension. Deux mères trouvent l'épargne-retraite « abstraite » et n'économisent pas spécifiquement pour leur vieux jour.

Pour les projets à court terme, deux stratégies apparaissent. Certains couples préfèrent se bâtir des économies individuelles. Si un projet ou un imprévu survient, le couple s'entend sur combien chaque conjoint investit de sa propre épargne pour la dépense commune. La deuxième option consiste à prévoir ensemble des économies pour des dépenses communes. Les couples qui adoptent cette stratégie ont généralement un ou plusieurs comptes conjoints où chacun contribue à la dépense projetée.

Deux situations ressortent chez les participantes aux plus grands écarts de revenus. Carolanne rapporte aussi avoir de la difficulté à économiser à court terme pour des dépenses qu'ils paient moitié-moitié et elle doit diminuer ses dépenses. Chez Édith, l'écart de revenu est en partie tenu en compte pour l'épargne. La division des dépenses au prorata est estimée seulement après qu'une ponction du salaire de chacun soit réservée pour de l'épargne individuelle. Malgré tout, Édith a parfois de la difficulté à répondre à ses engagements financiers : elle a dû piger dans ses économies durant la COVID-19 pour respecter ses engagements.

Cinq couples économisent également pour leur progéniture. Dans quatre familles sur cinq, les enfants ont des REEE, et dans trois familles sur cinq, ils ont aussi des comptes d'épargne non enregistrés qui s'apparentent à des fonds de prévoyance pour les enfants. D'ailleurs, Anaïs utilise les allocations familiales spécifiquement comme fonds d'urgence pour les enfants, tandis que Florence en verse la majorité en REEE. Parmi les familles qui épargnent pour les enfants, seule la famille de Héléna ne met pas d'argent dans un compte épargne pour la mère, comme celle-ci mise plutôt sur le remboursement de sa marge de crédit pour l'instant.

4.2.6. COVID-19 et argent : place aux économies

Plusieurs parents rapportent avoir économisé de l'argent lors des premiers mois de pandémie. Le confinement les a forcés à réduire plusieurs dépenses, comme l'essence, les restaurants ou les voyages. Plusieurs en ont profité pour économiser davantage ou réduire leur endettement. Certains qui ont vu leur horaire de travail alléger ont réussi à passer à travers la tempête grâce à leurs économies. Une seule mère a fait appel à la Prestation canadienne d'urgence (PCU).

Globalement, tous les couples se disent assez satisfaits de leur mode de gestion de l'argent. Les raisons varient : le mode de gestion leur semble équitable (3), simple (2), transparent, flexible, sans chicane, ne manquant de rien et ayant la capacité d'épargner. En somme, les participants privilégient la séparation des dépenses comme mode de gestion et mise sur l'amour, la confiance et l'instinct. L'argent n'est pas individuel pour autant : les participants voyagent entre une perception de l'argent comme 100% commun et 100% individuel. Les dettes, les héritages et l'épargne-retraite sont gérés de façon individuelle, et certains couples bâtissent des épargnes communes pour des projets à court ou moyen terme.

4.3. Le travail domestique

Qui s'occupe de quoi au sein du foyer? Trois aspects du travail domestique sont examinés. Le travail financier (ou le *moneywork*) se décline entre la planification et l'application du mode de gestion ainsi que la consommation au quotidien des ménages. Puis, les soins aux enfants sont examinés, avec une attention particulière envers les dépenses liées aux enfants. Finalement, la division des tâches ménagères est discutée en fonction du ressenti des parents envers ces tâches. Notons que les parents n'ont pas modifié ces pratiques durant les premiers mois de la COVID-19.

4.3.1. Travail financier : le portrait global et le quotidien

Le travail financier est une partie intégrante des tâches à compléter au sein des familles. Lors des entretiens deux facettes du travail financier apparaissent : la planification et le maintien du mode de gestion d'une part, et la réalisation des dépenses au quotidien d'autre part.

	La femme gère la situation globale	L'homme gère la situation globale
La femme gère les dépenses variables	P1, P2, P4, P6	P3, P8
L'homme (ou les deux) gère les dépenses variables	P5, P7	P9

Revenu 50-50, l'homme gagne 60% du revenu,
l'homme gagne 75% du revenu

Figure 4.3. : La division du travail financier au sein des couples

La planification et la gestion de la situation globale correspondent notamment aux paiements des comptes, au suivi des dépenses, à la planification des achats, à l'application du mode de gestion, aux projections des dépenses futures, etc. On constate de ce côté que les femmes s'occupent davantage de cette sphère. Ce sont généralement les mères qui proposent le mode de gestion du couple, puis qui le mettent en application. Elles investissent temps et énergie pour réfléchir au meilleur mode de gestion possible, y apporter des modifications si nécessaire et suivre son exécution. Par exemple, ce sont Anaïs et Florence qui ont programmé tous les virements pour leurs différents paiements, et c'est Diane qui a déterminé les blocs de dépenses assignés à son mari et à elle. Deux des cinq mères qui gèrent la situation globale mentionnent qu'elles apprécient le sentiment de contrôle que leur apporte la prise en charge de ces responsabilités. Deux autres mères estiment pour leur part que leur conjoint apprécie leur déléguer ces responsabilités.

« Mais j'aime ça le faire pour être sûr que tout va être bien fait. Et je pense que lui ça lui convient aussi de pas avoir à gérer cet aspect-là. » - Anaïs, mère de deux enfants

L'autre aspect du travail financier demande au parent d'aller « sur le terrain » pour réaliser les dépenses pour la famille : épicerie, dépenses pour les enfants, cadeaux, courses, etc. Ici aussi, les mères prennent davantage en charge ces responsabilités. D'ailleurs, parmi les parents, alors

qu'on voit certaines mères prendre en charge la majorité des dépenses variables, l'inverse n'est pas aussi vrai : les pères prennent rarement en charge la majorité de ces dépenses. On remarque également que chez les parents où l'homme prend un peu plus de responsabilités face aux dépenses du quotidien, il existe un écart de revenu substantiel entre les parents. Il est possible que le partage des dépenses variables soit associé à une question de liquidités chez les parents : la mère ayant moins de revenus, le conjoint doit participer à ces tâches. Les mères sont donc plus nombreuses à consacrer leur temps aux courses, en particulier si leur conjoint et elle ont des revenus assez similaires.

« C'est moi qui achète. C'est moi qui vais faire l'épicerie, c'est moi qui magasine les trucs pour la petite. C'est moi qui magasine beaucoup toute. C'est moi qui magasine aussi le linge à mon chum (rires). » - Carolanne, mère d'un enfant

Quelques faits saillants sont à noter. Pour certaines mères, s'occuper des dépenses du quotidien n'est pas synonyme de liberté. C'est le cas de Carolanne qui raconte que, par le passé, il lui est arrivé de dépenser trop d'argent *aux yeux de son conjoint*, qui lui a demandé d'être plus raisonnable. Depuis, elle essaie de faire plus attention. Pourtant, il s'agit d'un des couples avec les revenus les plus importants de l'échantillon, et les dépenses étaient pour leur fille. Carolanne doit donc, en plus de s'occuper des dépenses au quotidien de la famille, respecter les exigences de son conjoint en termes de dépenses. Par ailleurs, chez Isaac, ce dernier ressent une forme d'exigences morales à s'occuper des dépenses variables. Comme on l'a vu, l'investissement important de sa conjointe pour leur foyer lui donne le sentiment de devoir prendre en charge des dépenses variables.

En somme, chez les parents rencontrés, c'est majoritairement aux femmes qu'incombe le travail financier du foyer. Elles s'impliquent davantage dans l'application du mode de gestion et dans les courses pour les besoins du foyer. Grâce à ce partage des rôles, certaines ont un sentiment de contrôle sur les finances familiales, tandis que d'autres doivent plutôt respecter certaines exigences.

4.3.2. Les soins aux enfants

Les responsabilités liées aux soins aux enfants semblent encore aujourd'hui suivre certains rôles genrés. De façon générale, parmi les parents de l'échantillon, les mères sont nombreuses à se considérer comme principale responsable des soins aux enfants. À noter toutefois que les deux

pères rencontrés expriment une très grande fierté face aux soins donnés aux enfants, signe que les mœurs valorisent de plus en plus une paternité proactive.

« Je m'occupe aussi de la gestion des enfants [...]. S'ils ont besoin de quelque chose, c'est moi qui vais le gérer. » - Florence, mère de trois enfants

« À l'époque, aller les coucher, je prenais une fierté de le faire, donner les bains, je prenais une fierté de le faire. Jouer avec par terre quand ils étaient plus jeunes, je prenais une fierté de le faire. Je ne dis pas que ma conjointe ne le fait pas, mais je prenais beaucoup de temps pour le faire. » - Benoît, père de deux enfants

En comparant les différentes responsabilités liées aux soins aux enfants, on s'aperçoit que certaines sont plus partagées, tandis que d'autres tombent dans la cour des mères. Tout d'abord, l'ensemble des parents partagent les soins quotidiens aux enfants, comme l'habillement, les bains et la routine du soir. La vaste majorité vont également partager les transports vers la garderie, l'école ou les loisirs. Lorsqu'il est temps de prendre congé pour s'occuper d'un enfant, la moitié des familles partage la charge de travail, tandis que dans l'autre moitié, cette responsabilité incombe à la mère.

Néanmoins, une fracture apparaît lorsqu'il est question de l'organisation et la planification autour des enfants. Dans la plupart des familles, ces responsabilités – notamment l'inscription à l'école ou à la garderie, les rendez-vous médicaux, l'inscription aux loisirs ou toute paperasse liée aux enfants – incombent à la mère. De même, la majorité des mères s'occupent de la gestion du matériel des enfants, comme les changements de saison ou les achats liés aux enfants.

	Mère	Père	Les deux
Soins quotidiens			P1, P2, P3, P4, P5, P6, P7, P8, P9
Transport		P8	P1, P2, P4, P5, P6, P7, P9
Prise de congé	P4, P5, P6	P9	P1, P7, P8
Organisation / planification	P1, P2, P4, P5, P6, P7, P9		P3, P8
Achat	P1, P3, P4, P5, P6, P7, P8		P2

Figure 4.4. : Le partage des soins et des tâches liées aux enfants

Dans certaines familles, les responsabilités parentales entrent dans la répartition du travail domestique entre les conjoints. Par exemple, Gabrielle souligne que son conjoint s'occupe beaucoup des rénovations de leur maison et que, pendant ce temps, elle s'occupe davantage des enfants. Chez Florence, si son conjoint s'implique davantage dans les tâches ménagères, c'est parce qu'elle a la responsabilité des trois enfants.

Parmi les faits saillants, notons que deux familles confient avoir un enfant avec des besoins spéciaux. Dans les deux cas, la mère s'occupe davantage de répondre à ses besoins. Par ailleurs, plusieurs parents, un père et quatre mères, soulignent aussi l'importance de l'éducation et la stimulation des enfants dans leurs responsabilités parentales. Pour eux, même s'il s'agit de responsabilités difficilement quantifiables, cela reste néanmoins un temps actif où ils doivent jouer leur rôle parental. Finalement, certaines mères qui allaitent soulignent aussi l'implication que cela leur demande dans les responsabilités parentales.

En somme, même si les parents de l'échantillon partagent plusieurs facettes des soins aux enfants entre les parents, les mères semblent toujours demeurer le « cerveau des opérations » dans les familles. De plus, il semble y avoir certaines tâches plus partageables et d'autres plus « féminines », comme la planification des horaires et les achats pour les enfants.

4.3.3. Les dépenses liées aux enfants

Les dépenses liées aux enfants sont un des aspects du travail financier. Étant donné que les allocations familiales sont des programmes pour répondre aux besoins économiques des enfants, il est intéressant de creuser davantage cette question en vérifiant qui dans le couple prend davantage cette responsabilité.

Chez la vaste majorité des parents, ce sont les mères qui assument les dépenses liées aux enfants. Dans la plupart des familles, les dépenses plus fixes, comme les garderies ou l'épargne, sont partagées entre les conjoints (ex. : chacun paie la garderie pour un des enfants) ou payées conjointement (ex. : le paiement passe dans un compte conjoint où chacun cotise). Toutefois, l'action de faire les courses pour les enfants – comme les vêtements, les couches, les biberons ou les jouets – est prise en charge par les mères.

« Mais... lui, il lui en reste un peu plus que moi mine de rien avec... C'est rare que c'est lui qui me demande de l'argent, c'est plus le contraire, parce que moi, j'ai des dépenses qui sont liées aux enfants. » - Florence, mère de trois enfants

Quatre parents affirment n'avoir que peu de dépenses liées aux enfants. Il leur est donc difficile de spécifier lequel des parents prend davantage en charge ces dépenses. Toutefois, en creusant un peu plus loin, on s'aperçoit que si ces parents ont peu de dépenses, c'est parce qu'ils bénéficient d'un réseau d'entraide où il y a une gestion communautaire des biens pour les enfants. Or, ce sont nettement plus les femmes qui s'occupent de participer à ce réseau d'échange avec leurs proches. Au-delà de la dépense donc, c'est toute la gestion du *matériel* dédié aux enfants qui incombe aux femmes.

« [Le réseau d'entraide] c'est plus elle pour le coup. Parce que, là moi, je ne suis pas [rires] je ne suis pas bon. Autant que je suis plutôt bon pour tout ce qui est gestion des finances ou du logement, ou la logistique au quotidien, ou tout ce qui va être l'hygiène et la santé, pour le reste, je suis moins... moins à l'aise. » - Isaac, père de deux enfants

Dans le même ordre d'idées, quatre mères assurent que leurs choix de vie, comme l'allaitement ou l'utilisation de couches lavables, leur permettent de diminuer leurs dépenses en lien avec les enfants. Si ces décisions permettent de limiter les sorties pour les courses et les dépenses, il est bien de rappeler qu'elles demandent tout de même un investissement en temps supplémentaire en termes de tâches domestiques.

Dans quelques familles, les parents justifient que les mères s'occupent des dépenses des enfants en raison de l'intérêt des parents. Ce sont les goûts, les intérêts, les compétences ou la personnalité des membres du couple qui poussent la mère à prendre en charge cette responsabilité. Même que, dans deux familles, l'intérêt des mères pour les articles pour enfant fait en sorte qu'elles assument à même leurs dépenses personnelles des dépenses pour les enfants jugées comme « excédentaires » aux besoins des enfants. La question se pose : qui décide de la quantité maximale de couches lavables et de vêtements admissibles dans les dépenses communes? Ces exemples montrent que les mères réalisent non seulement les courses pour les enfants, mais qu'elles doivent aussi parfois utiliser leur argent personnel pour compléter ces dépenses.

« Admettons, moi j'aime beaucoup les vêtements, donc je paie clairement plus de vêtements que mon chum. » - Héléna, mère de deux enfants

Soulignons finalement que la majorité des familles réalisent de l'épargne dédiée aux enfants, soit sous la forme de régime enregistré d'épargne étude (REEE), soit en créant un coussin de sécurité pour les besoins futurs de leur enfant. L'idée d'épargner vient parfois du père et parfois de la mère, mais dans la majorité des cas, l'épargne est considérée comme une dépense commune.

En somme, pour la vaste majorité des familles, les mères ont la charge de la gestion du matériel et des dépenses engendrées pour les enfants. Les parents partagent les plus grandes dépenses fixes, comme la garderie ou l'épargne. Les parents considèrent les dépenses liées aux enfants comme des dépenses communes, mais ce sont aux mères d'exécuter les achats. Certains justifient ce partage en fonction des intérêts, des capacités et de la personnalité des parents.

4.3.4. Les tâches ménagères

Les tâches ménagères complètent ce qui constitue la partie organisationnelle de la vie de couple. Le but ici n'est pas de quantifier la charge de chaque parent en termes d'implications dans ce volet, mais plutôt de décrire le ressenti des parents par rapport à ces responsabilités.

Le « ménage » semble toujours constituer un terrain glissant pour de nombreux couples, qu'il s'agisse d'un conflit ouvert ou de sous-entendus. En effet, même si plus de la moitié des parents considèrent le partage des tâches ménagères équitable au sein de leur couple, plus de la moitié expriment aussi la présence de tensions à ce sujet. D'ailleurs, plusieurs parents ont fait appel à

une aide-ménagère pour une partie des tâches ménagères. Chez certains, il s'agit d'une solution pour calmer les tensions associées au partage des tâches :

« Je dirais que c'est 50-50. Ma conjointe dirait peut-être l'inverse, mais moi je dis que c'est 50-50. » - Benoît, père de deux enfants

« [L'aide ménagère] c'est un investissement qui assure une zénitude de ne pas s'obstiner sur des tâches (rires). » - Gabrielle, mère de deux enfants

Plus de la moitié des sept mères estiment qu'elles portent sur leurs épaules la charge mentale des tâches ménagères tandis que leur conjoint est plutôt dans une position d'exécutant. Autrement dit, ces mères considèrent qu'elles anticipent les tâches ménagères à réaliser et que leur conjoint répond aux demandes. Les deux pères de l'échantillon n'ont pas abordé cette question.

« Souvent moi, je vais beaucoup plus penser à la gestion du quotidien. Je vais savoir... je sais que dans trois changements de couche, on devrait faire une brassée de couche, parce que sinon on va en manquer pour la garderie, ou il va falloir prendre les rendez-vous pour les vaccins. Ce sont des choses que je pense beaucoup et que lui, par sa socialisation, il n'a jamais eues à se soucier d'autres personnes que lui-même. » - Édith, mère d'un enfant

« Lui fait plus de terrain et moi plus d'organisation et de planification. » - Diane, mère de deux enfants

Plusieurs mères justifient s'impliquer davantage dans les tâches ménagères en raison de leur personnalité. Selon elles, comme elles sont plus exigeantes en termes de propreté, elles réalisent elles-mêmes les tâches à accomplir pour respecter leur niveau de tolérance. Chez ces couples, les limites des mères sont donc utilisées pour augmenter la charge de travail des femmes plutôt que pour mieux répartir les obligations entre les conjoints.

« Je ne suis pas capable de vivre dans un environnement qui traîne. J'en fais plus, alors j'ai l'impression que j'en fais trop, ou vraiment plus, ou alors j'ai l'impression que lui, il n'en fait pas assez. Bref, on a toujours cette espèce de dynamique-là qui provient de mon incapacité à vivre dans le bordel. » - Carolanne, mère d'un enfant

« On dirait que ça me tape plus sur les nerfs à moi qu'à lui d'avoir des paniers avec du linge qui traîne ou des tas de linge dans la salle de bain à terre. C'est moi qui le fais [le lavage]. » - Gabrielle, mère de deux enfants

Les couples discutent-ils de la répartition des tâches ménagères? Deux cas de figure apparaissent dans l'échantillon. Certains parents estiment que la répartition des tâches s'est installée naturellement, sans intervention d'un ou l'autre des parents. À l'inverse, certaines mères, insatisfaites de la répartition, ont abordé la question avec leur conjoint, leur demandant compréhension et proactivité en matière du partage du travail domestique.

« Quand on a eu cette discussion-là par rapport au compostage, il disait: je n'y pense tellement pas le matin quand je m'en vais travailler, je suis à moitié réveillé, il faudrait qu'on se trouve un système. J'ai dit: non, il faudrait que tu trouves un système, parce que c'est toi qui dois le faire. » - Édith, mère d'un enfant

Un cas se distingue parmi les couples de l'échantillon. Chez Héléna, la mère travaille à temps plein et complète un doctorat à temps partiel. Le conjoint s'occupe donc de la majorité des tâches ménagères et des soins aux enfants. Leur arrangement ne lui convient pas et elle ressent de la culpabilité face à son implication au travail domestique.

« Je trouve que... le fait que je sois aux études, ça amène une grosse charge à mon conjoint. Puis, ce n'est pas quelque chose que je trouve le fun. [...] Je te dirais que je me sens coupable. » - Héléna, mère de deux enfants

Les femmes ont donc tendance à s'impliquer davantage dans le partage des tâches ménagères ou à se sentir coupables si ce n'est pas le cas. Ce sentiment de culpabilité illustre bien comment le partage du travail domestique n'est pas qu'un simple calcul de coût-bénéfice pour les parents.

En somme, les mères semblent avoir à l'œil l'ensemble du travail domestique, tandis que les conjoints sont là comme un soutien à la réalisation de ce travail. Elles s'occupent davantage du travail financier, prennent en charge certains soins spécifiques aux enfants et organisent les tâches ménagères. Ces responsabilités demandent aux mères de réserver un espace mental pour assurer le bon déroulement des activités du foyer. Certains pères s'impliquent plus que d'autres, ou alors prennent en charge les activités qui leur sont chères (le sport chez Benoît, les investissements pour l'enfant chez Carolanne, les rénovations chez Gabrielle), laissant d'autres tâches à leur conjointe.

Même si l'éducation et les valeurs de chaque individu semblent influencer les rôles sociaux des individus au sein de leur couple, il ne faut pas négliger l'impact des congés parentaux, qui semblent venir cristalliser certaines dynamiques conjugales au sein de leur foyer. Se pourrait-il que les allocations familiales contribuent elles aussi à la définition de ces rôles sociaux, notamment en ce qui a trait à l'organisation et aux dépenses liées aux enfants?

4.4. Les congés parentaux

Les congés parentaux sont abordés avec les parents rencontrés pour comprendre l'effet d'autres politiques familiales sur l'organisation des familles. La répartition des congés parentaux entre les parents est d'abord décrite. Puis, il est question du rôle allégué des programmes sociaux sur l'organisation financière et familiale des parents.

Concernant les congés parentaux, notons tout d'abord que, parmi les trois principaux types de prestation, soit les congés de maternité, de paternité et parentales, l'ensemble des mères ont pris l'entièreté de leur congé de maternité. Les variations sont donc au niveau du congé partageable entre les parents ainsi que du congé de paternité.

On constate dans un premier temps que le modèle traditionnel de la mère qui se charge de l'ensemble du congé parental est toujours bien présent chez les familles de l'échantillon : dans cinq couples sur neuf, c'est l'option choisie.

Congé de paternité	Congé partageable	
	La mère prend l'ensemble des semaines	Les parents partagent les semaines
Le père prend l'ensemble de son congé	P1, P2 (2e), P6, P8	P4 (1er), P7, P5, P9
Le père prend une partie ou ne prend pas de congé	P3, P2 (1er, avant RQAP)	P4 (2e)

Figure 4.5 : Le partage du congé parental et la prise du congé de paternité

Les considérations financières sont l'argument le plus souvent avancé pour expliquer le partage des semaines du congé parental. En premier lieu, certains employeurs offrent de payer la balance entre le revenu d'emploi et le RQAP aux parents en congé parental. Chez deux mères de l'échantillon, c'est la fonction publique fédérale qui leur offrait cette possibilité. Un tel arrangement est vu comme une offre qu'on ne peut refuser. Les deux mères concernées ont donc pris l'ensemble du congé parental. Dans un deuxième temps, l'écart de salaire entre les conjoints entre dans le calcul : la diminution de salaire est plus brutale lorsque le conjoint au plus haut revenu tombe en congé parental. Sans grande surprise, les deux mères chez qui les écarts de revenus sont les plus significatifs, soit Carolanne et Édith, avancent cet argument pour justifier leur décision au sujet du congé parental. Toutefois, si pour Carolanne, cela impliquait qu'elle assume l'ensemble du congé, chez Édith, les valeurs d'égalité ont aussi pesé dans la balance. Au départ, son conjoint voulait prendre l'ensemble des semaines, mais après quelques calculs, ils ont convenu qu'ils prendraient plutôt chacun six mois du congé parental.

Chez les quatre familles qui partagent le congé parental, le temps de prestation des pères varie de 5 à 18 semaines. Trois considérations principales semblent jouer dans cette décision. La première concerne la volonté des mères à retourner sur le marché du travail. Deux femmes décrivent la fatigue ressentie en restant seule à la maison avec un nouveau-né et leur besoin de stimulation. La deuxième considération concerne les besoins de l'enfant. La mère s'occupe généralement des premiers mois, notamment en raison de l'allaitement, puis les pères s'occupent des dernières semaines. La troisième concerne l'emploi du temps des parents. Certains disent vouloir être conciliants envers leur employeur en ne quittant pas leur emploi trop longtemps. D'autres tentent plutôt de maximiser leur temps de vacances, collant leur semaine de congé parental à des vacances accumulées. Cet argument trouve aussi écho chez les familles où la mère a pris l'ensemble des semaines partageables. Par exemple, chez Héléna, étant donné que son conjoint œuvre dans le milieu scolaire, le congé estival leur suffisait pour qu'il passe du temps avec le nouveau-né.

Au sujet de l'organisation financière, aucune famille n'a changé de mode de gestion lors des congés parentaux, et ce, malgré les baisses de revenus vécues par la plupart. Plusieurs mères racontent avoir pigé dans leurs économies ou utilisé le crédit pour joindre les deux bouts. D'autres ont plutôt diminué leurs dépenses personnelles, ce qui leur permettait d'assumer leur pleine part des dépenses communes. Ce sacrifice ne semble pas dérangé outre mesure : une seule des mères tente de trouver une solution avec son conjoint pour la pénalité financière qu'elle a vécue en raison du congé de maternité.

« Dans mon premier congé de maternité à ma fille, il a continué de me donner ce coup de main là. Moi, j'avais, j'ai une marge de crédit étudiante, donc il y a certaines affaires que j'ai dû mettre là-dessus, parce qu'à la fin, ça me donnait 700\$ je pense par mois, à 55% de mon salaire à temps partiel. Ça reste pas épais. Il me donnait un coup de main pour ça. » - Héléna, mère de deux enfants⁴

« On n'a même pas fini de régler toute la question financière de ces deux congés-là ensemble. On se disait: moi, je n'ai pas à être pénalisé financièrement parce que je reste à la maison et lui dit: j'aurais voulu rester à la maison aussi. C'est avec les allocations [familiales] qu'on va comme rétablir le tout. » - Gabrielle, mère de deux enfants

En résumé, même si quelques couples partagent une partie du congé parental entre les parents, la majorité des familles optent plutôt pour une approche traditionnelle où la mère s'occupe de la majorité, voire l'ensemble du congé parental. De plus, peu d'actions sont prises pour limiter les conséquences de la diminution de salaire des mères. Les femmes coupent plutôt dans leurs dépenses personnelles pour assumer leurs responsabilités familiales. Certains employeurs viennent aider financièrement, comme les deux mères de la fonction publique fédérale qui recevaient leur plein salaire. Cette aide a cependant des effets pervers, en incitant le parent à s'occuper de l'entièreté du congé parental, et donc à prendre en charge la majorité des soins liés aux enfants.

4.4.1. Le rôle des programmes sociaux dans le partage du travail domestique

Le congé de maternité semble jouer un rôle dans le partage du travail domestique. La majorité des mères constatent que leur charge de travail ménager a augmenté lors de leur congé de maternité. Plusieurs expliquent cette augmentation par leur plus grande disponibilité durant cette période, mais quelques-unes partagent aussi leur appréhension à ce que le partage du travail domestique demeure inéquitable à leur retour au travail.

« Je pense que le plus dur est à venir parce que là, je vais travailler le même nombre d'heures que lui. Il y a des choses que là je fais, mais il va falloir repartager tout ça. [...]

⁴ C'est l'autrice qui souligne.

Quand j'aurais un huit heures de moins dans ma journée, ça va goaler un petit peu plus. »

- Diane, mère de deux enfants

Quelques-unes voient aussi l'impact du congé parental sur le travail financier et les soins aux enfants. Deux soulignent que le congé de maternité leur a donné tout le temps nécessaire pour prendre en charge ces responsabilités, qui se sont ensuite transformées en habitude. Deux constatent pour leur part qu'en recevant des allocations familiales destinées aux enfants, elles sentent que la réalisation des dépenses liées aux enfants leur incombe.

« J'avais proposé aussi un moment donné, j'ai dit : j'ai les allocations, je pourrais... ça me semble normal que je paie plus pour les vêtements et toutes ces affaires-là. » - Héléna, mère de deux enfants

En résumé, les congés parentaux sont toujours pris en majorité par les mères. Quant aux pères, ils prennent pour la plupart l'entièreté de leur congé de paternité, et quelques-uns prennent une partie du congé partageable. Durant cette période, les couples n'ajustent pas nécessairement leur mode de gestion, ce qui entraîne une plus grande précarité financière chez les mères lorsqu'elles diminuent de salaire. Ce partage du congé parental a un impact sur le travail domestique : les mères s'impliquent davantage dans les tâches ménagères, les soins aux enfants et les dépenses liées aux enfants après cette période.

4.5. Synthèse des résultats

Pour comprendre les usages et les significations des allocations familiales de même que leur influence sur les dynamiques de genre et l'impact de l'État au sein des familles, encore faut-il comprendre dans quelle organisation financière et familiale elles s'inscrivent. Trois constats principaux sur l'organisation des familles éclairent la compréhension de ces enjeux : la structure financière des parents précarise le conjoint au plus faible revenu, les mères sont toujours à la tête du foyer et les politiques familiales renforcent la prise en charge du travail domestique par les femmes.

Le premier constat soutient que les parents de l'échantillon adoptent une structure financière qui risque d'augmenter les inégalités entre les conjoints. Tout d'abord, si la majorité des couples choisissent une forme de partage des dépenses au prorata des revenus, manifestant une certaine solidarité entre les conjoints, Belleau et Lobet (2017) soulignent que ce mode de gestion a le

potentiel d'appauvrir le conjoint au plus faible revenu. Dans la gestion au prorata, le conjoint au plus haut revenu garde une partie plus subséquente de ces revenus après les dépenses, même s'il investit davantage dans les dépenses familiales. Son budget discrétionnaire est donc plus élevé et il a plus de potentiel d'épargne. Aussi, le niveau de vie du couple suit généralement celui du conjoint au plus haut revenu : ainsi, le conjoint au plus faible revenu paie des dépenses plus élevées que ce qu'il se serait permis s'il vivait seul ou avec un conjoint au même revenu que lui (Belleau et Lobet 2017). De plus, plusieurs parents de l'échantillon n'opèrent pas un suivi serré de leurs dépenses. L'argent peut donc leur filer entre les doigts sans qu'ils s'en rendent compte. Belleau et Lobet (2017) soulignent le risque de sous-estimer les dépenses variables, comme l'épicerie, l'essence ou autres courses, réalisées au quotidien. Lorsque ces dépenses sont non quantifiées, la facture peut plus facilement grimper plus haut que ce qui était envisagé. Dans l'échantillon, les mères sont davantage exposées à ce risque comme elles sont responsables des dépenses variables, dont les dépenses pour les enfants. Par ailleurs, la majorité des couples de l'échantillon préfère l'union libre au mariage. Ici, le risque concerne la dissolution du couple : les conjoints de fait ne partagent pas de patrimoine familial et n'ont pas de protection sur la résidence principale, notamment (Belleau et Lobet 2017). Ce risque concerne plusieurs facteurs en fonction de chaque situation et il est difficile à mesurer concrètement. Finalement, les héritages et les dettes des parents sont gérés de façon individuelle, ce qui signifie que la capacité financière et les liquidités réelles des parents, à court et à long terme, ne sont pas prises en compte dans le mode de gestion.

Par la suite, on constate que la structure financière du couple concerne également le rapport des individus à la notion d'égalité. Parmi l'échantillon, malgré une volonté de prendre en compte les différences de revenus, la notion d'autonomie financière apparaît comme une valeur importante, et ce, peu importe l'écart de revenus entre les parents. Vogler, Lyonette et Wiggins (2008) expliquent que lorsque les couples ont une vision libérale de l'égalité (c.-à-d. : chacun paie sa part), les couples ont tendance à ignorer les écarts de revenus préexistants et à laisser les forces du marché s'introduire dans la relation. Or, les femmes sont plus à risque de subir des inégalités structurelles sur le marché du travail (Belleau 2008). De plus, Pepin (2019) constate que lorsque les individus valorisent l'autonomie financière, ils s'attendent que le conjoint au plus grand revenu en conserve une plus grande part. Les couples risquent donc d'introduire les inégalités du marché au sein de leur couple et de laisser une moins grande part de revenu aux femmes.

Pour finir, la structure financière est aussi affectée par les valeurs relationnelles des individus. Par exemple, plusieurs couples disent gérer l'argent au ressenti, avec « ce qui semble juste », sans

faire de calcul. Les couples préservent la relation en évitant d'avoir l'air contrôlants. Cette gestion au ressenti montre comment les valeurs associées à l'argent, comme l'accumulation et le calcul, sont difficilement compatibles avec les valeurs liées à l'amour, comme l'altruisme et le don de soi (Belleau, Piazzesi et Seery 2020). De plus, même si l'ensemble des parents séparent les dépenses, certains parents voient l'argent comme familial, tandis que d'autres le voient plutôt comme individuel. Evertsson et Nyman (2014) montrent comment même en gérant l'argent de façon séparée, les frontières d'à qui appartient l'argent sont plus floues qu'elles n'y paraissent. Il y a des conflits potentiels si les parents n'ont pas la même vision d'à qui appartient l'argent au sein du couple. Finalement, malgré les risques énumérés pouvant creuser les inégalités, l'ensemble des parents se disent satisfaits de leur mode de gestion financière. La question se pose : pourquoi se dire satisfait d'un mode de gestion qui risque de nous nuire? Si un manque de connaissance peut expliquer une partie du problème, il peut aussi s'agir du fait que les individus privilégient l'harmonie au sein de leur couple, malgré les inégalités (Jamieson 1999).

Dans ce contexte de structure financière précaire envers les femmes, les allocations familiales ont le potentiel d'offrir un soutien financier supplémentaire aux mères et de diminuer les inégalités. En effet, un seul couple inclut les allocations familiales dans son mode de gestion au prorata, les autres ne comptant que les revenus des salaires. Cette vision s'apparente à l'approche féministe décrite par Woolley (2004) où les allocations sont un soutien économique à la dépendance financière des femmes. Néanmoins, pour répondre à cet objectif, les couples doivent partager une signification similaire des allocations familiales. Autrement, les attentes liées aux usages pourraient différer et les allocations ne joueraient plus un rôle de soutien économique. Par exemple, une mère pourrait vouloir économiser l'argent pour ses enfants, tandis que le père assumerait que les allocations soutiennent les dépenses de sa conjointe. En somme, les usages et les significations des allocations familiales s'inscrivent dans une structure financière précaire pour le parent au plus petit revenu, les mères la plupart du temps. Ces sommes ont le potentiel d'aider économiquement les femmes, sous certaines conditions.

Le deuxième constat de ce chapitre est que les mères sont toujours les principales responsables du foyer. Si les couples partagent l'exécution du travail domestique, l'organisation et la planification des tâches se retrouvent la plupart du temps dans la cour des femmes. Par exemple, les parents partagent plusieurs soins aux enfants, comme la routine du matin ou du soir ou les transports, mais la gestion du temps des enfants (ex. : les rendez-vous, les inscriptions aux activités, etc.) et la gestion du matériel sont des tâches féminines dans l'échantillon. Ces constats rejoignent les données canadiennes sur le partage des tâches ménagères et des soins aux

enfants (Frank et Frenette 2021; Houle, Turcotte et Wendt 2017; Charton et Zhu 2019). Ce constat rejoint également le principe de séparation de la division sexuelle du travail de Danièle Kergoat (2001) : il existe certaines tâches typiquement féminines au sein des foyers. Le travail financier semble l'une de celles-ci.

Le travail financier (conceptualisé comme le *moneywork* par Sandra Collavechia (2008)) est un aspect du travail domestique dont les femmes de l'échantillon s'occupent pour la plupart. D'abord, les femmes s'occupent davantage de la planification, de la mise en place et du suivi du mode de gestion. Pour Collavechia (2008), cet aspect du travail domestique n'est pas à sous-estimer. Mais si cela représente une charge de plus pour les femmes, Collavechia (2008) avance que cela leur procure également un plus grand contrôle sur les finances du couple, un fait rapporté par certaines femmes dans cette analyse. L'autrice suggère que ce contrôle leur permet d'acquérir une forme de « pouvoir invisible » sur la gestion de l'argent au sein du couple, peu importe leur revenu (2008). De plus, les femmes s'occupent davantage des courses et du travail de consommation. Elles vont non seulement faire les achats, ce qui demande de l'investissement en temps, mais elles vont aussi mettre en place les réseaux communautaires d'entraide pour la gestion du matériel des enfants. Pour Collavechia (2008), il s'agit de composantes de *moneywork* qui contribuent à la charge mentale des mères. Ajoutons que certaines mères rapportent que leurs choix de vie leur permettent d'économiser, comme l'allaitement ou les couches lavables. Ces témoignages permettent d'observer l'imbrication des différentes tâches féminines : la charge de travail des femmes n'est pas que l'accumulation de plusieurs tâches indépendantes, mais plutôt un réseau complexe et interrelié. Compte tenu de leur implication dans le travail domestique, donner les allocations aux femmes selon une approche maternaliste telle que décrite par Woolley (2004) serait logique, étant donné que les mères sont les principales responsables de la gestion de l'argent, de la consommation et de la gestion du matériel des enfants.

Plusieurs parents justifient le partage des tâches et des soins en fonction des intérêts et de la personnalité des individus. L'un serait « meilleur que l'autre » ou « moins tolérant que l'autre ». Cet argument est à prendre avec un grain de sel, comme il constitue une pratique de légitimation et de reproduction des inégalités de genre dans le partage des tâches (Nyman, Reinikainen et Eriksson 2018). Nyman, Reinikainen et Eriksson (2018) remarquent comment les couples modernes (suédois) sont déchirés entre l'atteinte de l'égalité des genres et la performance du genre (*doing gender*). Pour trouver un équilibre dans ce tiraillement, différentes pratiques sont mises en place. Parmi ces pratiques, l'équipe de recherche observe la propension des couples à décrire l'un ou l'autre des conjoints comme plus ou moins aptes à réaliser une tâche ménagère :

les intérêts et les traits de personnalité sont utilisés comme argument pour légitimer la pratique (2018). Dans les entretiens de la présente recherche, certaines mères se disent « moins tolérantes » à la saleté que leur conjoint, d'autres « plus efficaces » ou « plus contrôlantes » sur les questions du ménage. Plutôt que de devenir des arguments pour demander un meilleur partage des tâches, ils servent à justifier une implication plus grande de ces mères aux tâches ménagères. Par ailleurs, les résultats de la présente recherche permettent d'observer que lorsque l'équilibre entre le partage des tâches est difficile, les mères sont susceptibles de ressentir un sentiment de culpabilité envers leur implication dans le travail domestique. Finalement, nous observons que ces processus viennent aussi brouiller les frontières entre le soi et l'autre, notamment lorsque les mères achètent du matériel pour leur enfant avec leur argent personnel, ce qui diminue leur capacité financière.

En plus d'être les principales responsables du foyer, les mères ont tendance à garder moins d'argent pour elles et en laisser plus pour la famille. Dans la présente recherche, on l'observe notamment avec les achats faits au compte des enfants avec leur argent personnel, mais également avec le congé parental. Les couples prennent la décision sur la répartition des semaines du congé parental en considérant notamment leurs intérêts financiers : ils veulent maximiser les revenus familiaux durant ce congé. Les femmes ayant souvent le plus petit revenu, elles prennent la majorité du congé. Or, on remarque aussi que les couples n'ajustent pas leur mode de gestion à la nouvelle réalité financière des mères. Plus spécifiquement, plusieurs couples continuent de séparer les dépenses de la même façon qu'au début du congé parental, malgré la diminution de revenu des mères. C'est à elles de couper dans leurs dépenses personnelles ou de piger dans leur épargne, voire de s'endetter, pour répondre à leur engagement financier lors de cette période, tandis que les conjoints ont plutôt le choix de les « aider ». Pour Viviana Zelizer ([1994] 2005), l'argent des femmes est marqué comme de l'argent familial et non de l'argent personnel : elles ont donc peu ou pas d'argent proprement à elles. Gail Wilson (1990) note pour sa part que les femmes épargnent pour des besoins collectifs et qu'elles distinguent difficilement la frontière entre l'argent personnel et collectif, les besoins et les envies des autres passant avant les leurs. Étant donné que les femmes gardent peu d'argent pour elles, les allocations familiales ont le potentiel d'augmenter leurs liquidités et donc, indirectement, d'augmenter l'argent qui leur reste une fois que les dépenses familiales sont passées. Cela dépend néanmoins des usages et des significations qu'elles y donnent : augmentent-elles seulement les dépenses pour les enfants ou en gardent-elles pour elles?

Le troisième et dernier constat de ces résultats consiste au fait que les mesures issues de politique familiale, comme les congés parentaux, semblent contribuer à faire porter la charge domestique aux mères, ce qui a le potentiel de nuire ensuite à leur autonomie financière. Ce constat rejoint les postulats rapportés par Nathalie Morel (2007) au sujet des études de genre sur l'État-providence : les politiques sociales intègrent des normes et des valeurs par rapport au genre et les relations de genre sont en partie façonnées par les politiques sociales, étant donné qu'elles influencent la distribution des ressources, des rôles sociaux et des relations de pouvoir au sein des couples (2007, 385). Dans l'échantillon, les mères le constatent principalement avec le congé parental : plusieurs expriment leurs craintes de voir le travail domestique qu'elles exécutent durant ce congé se transformer en habitude. C'est aussi le moment où elles sentent qu'elles deviennent les principales responsables des soins et de l'éducation des enfants. L'État, comme acteur du champ familial, peut donc tenter d'influencer les pratiques au sein des familles grâce à ses mesures de protection sociale. Cependant, c'est seulement en interrogeant les significations et les usages concrets des allocations familiales au sein même des familles qu'il est possible de vérifier les conséquences de cette mesure sociale. Il s'agit donc de l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE 5 : LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Ce chapitre constitue le cœur de cette démarche de recherche. Il présente d'abord le point de vue des parents au sujet des allocations familiales en tant que mesures de protection sociale et de politique familiale. Il se penche ensuite sur les différents usages associés aux allocations familiales au sein même des familles, avant de préciser les différentes significations qui leur sont données. Le chapitre se termine par une synthèse des résultats eu regard aux objectifs de recherche de ce mémoire.

5.1. Les allocations familiales en tant que politiques publiques et sociales

Les allocations familiales sont des mesures de protection sociale inscrites dans un contexte politique plus vaste. Les gouvernements marquent ces allocations en envoyant cet argent aux femmes avec des orientations plus ou moins explicites. Les parents ont donc une double relation avec les allocations familiales : en tant que source de revenus dans leur foyer, mais aussi en tant que politique publique. Comme l'opinion des parents envers cette politique publique a le potentiel d'influencer leur marquage et leurs usages de cet argent, les significations des allocations comme mesure de protection sociale sont d'abord analysées.

5.1.1. Pourquoi ont-elles été créées et à quoi servent-elles?

Les parents ont partagé leur opinion sur les intentions des gouvernements derrière la création des allocations familiales. Leurs témoignages reflètent d'une part la façon dont les messages des gouvernements se sont rendus jusqu'à eux, mais aussi leur propre opinion sur la question. Quatre raisons sont évoquées quant à la création et l'usage des allocations familiales par les gouvernements. À noter que les avis sur la question sont multiples et qu'un parent peut entretenir plusieurs croyances sur cet enjeu.

La raison la plus souvent évoquée pour la création de programmes nationaux d'allocations familiales est le soutien au bien-être et aux dépenses liées aux enfants. Sept des neuf parents évoquent cette raison sous différentes variations. Selon cet argument, les gouvernements concentrent leur aide *sur le bien-être des enfants*, et pas nécessairement des familles ou des mères. Cet argument se rapproche de l'idée d'un investissement de l'État envers les enfants.

Plusieurs parents soutiennent aussi que ces programmes existent pour soutenir les familles les plus démunies. Ici, la position du gouvernement en est une de lutte à la pauvreté. Deux justifications sont derrière ce raisonnement. Une première reflète davantage des préjugés d'ordre socioéconomique : le gouvernement aide les familles qui ne savent pas « bien gérer leur argent ». L'autre explication rejoint plutôt la notion de solidarité sociale : par exemple, une mère fait remarquer que contrairement à des crédits d'impôt non remboursables qui tombent caducs dès lors qu'une famille ne paie pas d'impôt, les allocations familiales permettent d'apporter un soutien à tous, même aux familles plus démunies.

Au moins quatre participants voient dans les allocations familiales une occasion pour les gouvernements de soutenir les projets familiaux des parents et ainsi aider à la fécondité des familles. Cet argument est souvent soulevé en mentionnant le renversement de la pyramide démographique et le vieillissement de la population. Cet argument évoque l'idée d'un gouvernement utilitariste : l'État gagnerait lui aussi à aider les couples dans leur projet de famille, étant donné que cela augmente la population.

Finalement, trois parents mentionnent que les allocations servent à améliorer l'égalité des chances entre les individus, soit entre les parents et les non-parents, soit entre les femmes et les hommes. Une des mères mentionne notamment que les sommes peuvent soutenir les parents (surtout les mères) au foyer. Une autre avance aussi l'idée qu'un effet indirect des allocations peut être de convaincre les femmes de quitter une vie conjugale dysfonctionnelle en assurant un minimum de revenus.

En résumé, les parents voient d'abord et avant tout les allocations familiales comme une aide pour répondre aux besoins des enfants. La lutte à la pauvreté, l'augmentation de la fécondité et l'amélioration de l'égalité des chances entre les individus sont d'autres opinions partagées au sujet de la création des allocations familiales.

5.1.2. Des liens avec d'autres politiques familiales?

Les allocations familiales sont l'une des mesures importantes de protection sociale destinées aux familles. À travers les entretiens, certains liens ont été évoqués par les répondants entre cette mesure et d'autres politiques d'aide aux familles.

Un premier lien se dessine entre les allocations familiales et les congés parentaux. Au moins trois mères, Diane, Gabrielle et Héléna, estiment que les allocations familiales les ont aidées financièrement lors de leur congé de maternité, en minimisant la baisse de salaire engendrée par ce congé.

« Au début, j'étais en congé de maternité. Je te dirais que pendant mes deux congés de maternité, c'est pas mal plus dur de mettre de l'argent de côté, parce que tu tombes à 55% de ton salaire, donc les allocations aident... à être moins pris à la gorge. Mais là, en étant à l'emploi à temps plein et en n'étant plus en congé de maternité, là... ça a évolué dans le sens où on n'a plus besoin [des allocations] pour arriver. » - Héléna, mère de deux enfants

Deux mères, Carolanne et Diane, remarquent aussi que les congés parentaux poussent les femmes à prendre en charge les dépenses des enfants, comme elles ont beaucoup de temps à y consacrer. Cet effet est aussi relevé pour les allocations familiales.

L'un des pères fait le lien entre le remboursement anticipé pour frais de garde, les garderies et les allocations familiales. Selon Isaac, le fait que sa femme reçoive les allocations familiales et le remboursement anticipé pour frais de garde leur permet de libérer leur budget pour d'autres catégories de dépenses qu'ils n'auraient pu se permettre si ce n'était des allocations familiales et des remboursements.

Enfin, les familles ont accès au régime enregistré d'épargne études (REEE) qui offre un soutien économique aux enfants lors de leurs études postsecondaires. Une seule famille a choisi de verser les allocations familiales dans des REEE, une stratégie dont plusieurs parents avaient déjà entendu parler, mais qu'ils n'ont pas pu ou n'ont pas choisie d'appliquer.

En somme, les allocations familiales sont inscrites dans un contexte où d'autres politiques sont destinées aux familles. Ces dernières peuvent influencer les usages des parents quant aux allocations.

5.1.3. Regard critique des mères sur les allocations familiales

À travers les entretiens, une forme de critique lucide est apparue envers les allocations familiales. Bien qu'aucun parent ne « crache » sur le fait de recevoir mensuellement un certain montant du

gouvernement, cela n'empêche pas certaines mères de se montrer critiques à l'endroit des allocations familiales.

Par exemple, Édith, qui est la plus affirmée dans ces idées progressistes, voit dans les allocations familiales une façon de s'attaquer aux symptômes des inégalités entre les hommes et les femmes sans toucher au problème. Selon elle, c'est parce que la maternité entraîne des inégalités notamment face à l'emploi que les femmes se retrouvent désavantagées financièrement, et c'est donc sur cette sphère qu'il faudrait intervenir pour promouvoir l'égalité. Les allocations ne sont qu'un pansement à ce problème.

« Les allocations familiales, de ce que j'en comprends, majoritairement ce sont les femmes qui en sont bénéficiaires et qui l'utilisent. Ça reflète le fait que la maternité, c'est un investissement pas juste de soi, mais financier important. Ça a un impact sur la carrière, sur la stabilité, donc, oui je suis contente que ça existe, mais en même temps je ne suis pas contente, parce que ça veut dire que l'organisation sociale fait en sorte que les femmes se retrouvent dans des situations de précarité plus souvent que les hommes. » - Édith, mère d'un enfant

D'autres mères tiennent un discours similaire sans pousser aussi loin leur réflexion. Par exemple, Diane mentionne qu'elle trouve la pratique d'envoyer l'argent automatiquement aux femmes « moyen-âgeuse ». Elle se questionne à savoir s'il serait avantageux d'envoyer l'argent aux deux parents, mais reconnaît du même souffle que comme elle s'occupe des dépenses pour les enfants, il est plus « logique » qu'elle les reçoive. Quant à Gabrielle, elle lie les allocations au travail invisible des mères. Elle se demande pourquoi, alors que les mères prodiguent le même genre de soin, elles ont des allocations différentes.

Ainsi, certaines mères peuvent apprécier les allocations familiales à leur échelle, c'est-à-dire comme soutien financier envers leur famille, mais aussi se montrer critiques au sujet des allocations comme mesure sociale.

5.2. Les usages des allocations familiales

Nous entrons désormais dans le quotidien des familles avec l'analyse des usages attachés aux allocations familiales. Les usages se rapportent à la façon dont les parents utilisent concrètement cet argent et l'impact concret qu'ils mesurent dans leur quotidien. Les usages sont eux aussi liés

au concept du marquage de l'argent : ils nous informent d'une part du marquage de l'argent, mais contribuent aussi à renforcer ce marquage (Zelizer [1994] 2005).

5.2.1. Recevoir les allocations familiales

Comme mentionné, sauf en cas de garde partagé, les allocations familiales ne sont versées qu'à un seul des parents du couple. Dans l'ensemble des familles rencontrées, les mères reçoivent les allocations familiales. L'argent est déposé par dépôt direct dans leur compte-chèques personnel.

Pour la plupart, l'inscription a été assez simple. Quatre mères se souviennent de l'inscription à l'hôpital auprès du Directeur de l'État civil. Une seule famille s'est inscrite plusieurs mois après la naissance de leur premier enfant aux allocations familiales : Isaac et sa conjointe ont donc reçu les allocations familiales de leur première fille rétroactivement. Les autres parents disent avoir oublié le processus d'inscription ou n'ont pas abordé le sujet.

Retenons ici que les mères sont les seules à recevoir les allocations familiales, que les sommes leur sont versées directement dans un compte personnel et que pour la plupart, l'inscription s'est faite automatiquement via le Directeur de l'État civil.

5.2.2. Les négociations autour des allocations familiales

Comment les parents en sont-ils venus aux usages de leurs allocations familiales? Ont-ils abordé la question, et de quelle façon? Règle générale, les discussions autour des allocations familiales ont été brèves et n'ont pas fait l'objet d'une négociation, mais plutôt d'un échange de point de vue sur le sujet. Il y a cependant quelques nuances et exceptions.

Toutes les mères rapportent l'impression qu'elles ont discuté avec leur conjoint de la façon dont seraient utilisées les allocations familiales dans leur famille. Chez trois familles, les mères se souviennent qu'elles ont ouvert la discussion avec leur conjoint. Chez quatre familles, les mères ont le sentiment que leur conjoint a partagé leur point de vue sur la question. Les deux pères participants rapportent plutôt qu'ils n'ont pas vraiment discuté de la façon dont les allocations familiales seraient utilisées et que cela s'est « faite tout seul ».

Plusieurs participants (5) tiennent pour acquis que la mère reçoit et utilise les allocations. Cinq parents soulignent aussi que le père a exprimé vouloir que la mère conserve les allocations familiales (plutôt que de les partager avec le conjoint).

Pour deux mères, recevoir les allocations familiales est associé à la prise en charge des dépenses pour les enfants. Héléna a proposé cette idée à son conjoint, mais il a refusé. Chez Diane, même si les allocations familiales sont attachées à l'idée de dépenses pour les enfants, elle croit qu'elle s'en serait occupée malgré tout.

« Niveau dépense des enfants, c'est moi qui reçois l'allocation, donc déjà, vu que... c'est de l'argent qui est dédié aux enfants, c'est moi qui paie la garderie et tout ce qui est pour les enfants. » - Diane, mère de deux enfants

Dans la famille de Florence, où les allocations servent en partie à épargner pour les enfants, c'est elle qui mène les discussions concernant les allocations familiales. Par exemple, elle a proposé d'utiliser les allocations pour payer « sa partie » de la nouvelle auto qu'ils ont achetée avec la naissance de leur troisième enfant. Lorsqu'elle a constaté qu'il lui restait encore des sommes après le paiement de l'auto, elle a proposé de remettre de l'épargne pour les REEE des enfants, ce que son conjoint a accepté.

Un exemple de négociation est évoqué lors d'un entretien. Gabrielle a utilisé les allocations familiales comme élément de négociation par rapport au congé parental. Son conjoint et elle séparent les dépenses 50-50 comme ils estiment avoir des revenus similaires. Or, lors du congé parental, la mère s'est retrouvée à gagner 70%, puis 55% de son revenu. Elle a abordé la question avec son conjoint, disant qu'elle aimerait une compensation pour sa perte de revenus. Son conjoint était réfractaire à l'idée, affirmant que lui aussi aurait aimé prendre un congé parental – une idée qu'ils n'auraient pas pu concrétiser, selon Gabrielle, comme ils ont aussi choisi l'allaitement. Gabrielle a donc proposé d'utiliser les allocations familiales pour « se rembourser » sa perte de revenus lors de ses deux congés de maternité. L'idée est la suivante : Gabrielle reçoit l'ensemble du remboursement pour frais de garde d'enfant, même si son conjoint paie la moitié des frais de garde. Elle verse donc le remboursement dans leur compte conjoint pour le rendre accessible à son partenaire. C'est ce qu'elle aurait aussi fait avec les allocations familiales selon elle. Néanmoins, elle va plutôt garder les allocations familiales pour elle jusqu'à ce qu'elle reçoive l'équivalent de ce qu'elle estime avoir perdu durant ces deux congés parentaux – environ 10 000\$ à 15 000\$ – avant de verser les allocations dans leur compte conjoint.

En somme, la plupart des mères estiment avoir échangé leur point de vue sur les usages des allocations familiales, alors que les deux pères croient que les usages se sont installés naturellement. Pour plusieurs, il était acquis que la mère reçoive les allocations, et de nombreux pères ont insisté pour que les femmes gardent les allocations (plutôt que de les rendre disponibles au conjoint). Certaines mères ont proposé de prendre en charge les dépenses pour les enfants en raison des allocations. Les allocations semblent donc parfois servir d'outils de négociation. Comme nous l'avons vu, ce fut le cas dans une seule famille où il y avait mésentente sur le partage du congé parental et la perte de revenus qui s'y rattache.

5.2.3. L'accès: qui est en mesure de les utiliser?

La notion de l'accès à l'argent permet de préciser les modes de gestion financière des couples. Ainsi, il est pertinent de se demander qui accède réellement aux allocations familiales. Chez presque tous les parents, la mère est la seule à avoir accès aux allocations familiales. Ces sommes entrent dans son compte personnel. Puis, chez la majorité, l'argent se mélange aux liquidités ou est utilisé pour une dépense précise. Quelques parents précisent toutefois que, comme ils partagent les dépenses et préfèrent penser leurs revenus comme familiaux, ils sentent que le conjoint a un accès indirect aux allocations familiales, même si, en pratique, l'argent reste dans le compte-chèques personnel de la mère.

Dans une seule famille, celle d'Anaïs, les allocations deviennent accessibles aux deux parents. Lorsqu'elle reçoit les allocations familiales dans son compte personnel, elle les transfère dans les jours suivants vers des comptes épargnes conjoints. Cette épargne sert de fonds d'urgence destinés aux enfants. Le père serait donc en mesure d'utiliser lui aussi l'argent des allocations familiales. Cet accès est toutefois hypothétique, comme ils n'ont jamais eu à utiliser ces sommes.

En résumé, si l'argent n'est pas rendu disponible aux deux conjoints et malgré une vision familiale des revenus, l'accès aux allocations familiales est réservé aux mères.

5.2.4. Les allocations familiales et le mode de gestion des parents

Chaque famille a son propre mode de gestion financière qui dicte la façon dont les parents font usage de leur argent. Les allocations familiales s'intègrent donc dans une organisation financière souvent préétablie. Pour la majorité des couples, lorsque les allocations familiales sont versées

dans le compte de la mère, l'argent entre dans les liquidités de la femme et se mélange au reste de l'argent disponible. Cela ne veut toutefois pas dire que cet argent est traité de la même façon que les autres entrées d'argent des parents, comme les salaires.

Trois mères font des manipulations avec les sommes des allocations familiales qui entraînent un marquage entre cet argent et les autres sommes gagnées. Anaïs vire les allocations dans d'autres comptes pour que cet argent ne « se mélange pas au sien ». Quant à Florence, elle les investit dans des REEE pour ses enfants et paie une partie de leur nouvelle voiture familiale. Finalement, comme mentionné, Gabrielle rembourse sa perte de revenus engendrés par ses congés parentaux.

Pour les autres parents, même si les allocations familiales entrent dans le compte personnel de la mère et y restent, cet argent n'est pas traité comme un salaire pour autant. Comme mentionné, chez l'ensemble des couples rencontrés, les conjoints décident de séparer les dépenses communes de la famille soit au prorata des salaires ou moitié-moitié. Or, un seul père tient compte des allocations familiales dans le calcul du partage des dépenses, alors que tous les autres participants les excluent du calcul. Pour certains, les sommes sont considérées comme trop marginales pour entrer dans un calcul de partage des dépenses. Pour d'autres, elles sont plutôt vues comme volatiles et difficiles à tenir pour acquis dans un mode de gestion plus stable. Cette gestion différente les marque comme un « coussin financier » aux yeux des parents.

En résumé, le calcul du prorata pour la séparation des dépenses communes exclut les allocations familiales la plupart du temps. Elles sont plutôt considérées comme un « coussin » de sécurité qui s'ajoute aux liquidités de la mère. Certaines mères vont plus loin dans leur marquage des allocations en les allouant à des usages précis.

5.2.5. Les usages concrets des allocations familiales

Des différences existent entre les usages concrets des allocations familiales. Plus précisément, quatre formes d'usages concrets des allocations familiales sont apparues à travers les entretiens.

La première forme apparaît chez deux mères et concerne un *usage spécifique pour les enfants*. Concrètement, ces deux mères, Anaïs et Florence, transfèrent de façon pratiquement automatique les allocations familiales vers de l'épargne pour leurs enfants. L'argent ne s'ajoute

pas à leurs liquidités : il est sorti du budget courant des familles et s'accumule pour les besoins spécifiques des enfants.

« [...] on veut que cet argent serve à nos enfants. Si jamais on n'a pas besoin de cet argent-là pour acheter le stock de hockey à notre fils, si on s'en sert pour un voyage, ça ne sera pas un voyage d'amoureux, ça sera un voyage de famille. La fin ultime sera pour l'enfant nécessairement⁵. » - Anaïs, mère de deux enfants

Une deuxième forme d'utilisation est aussi rencontrée chez Florence, soit d'attribuer les allocations familiales à *une dépense spécifique qui bénéficie à l'ensemble de la famille*. Chez cette famille, il s'agit concrètement de prendre les allocations mensuelles du fédéral pour payer une partie de la nouvelle automobile plus spacieuse.

Apporter un soutien financier à la mère est une troisième forme d'usage concret des allocations familiales. On rencontre cet usage spécialement chez Édith, qui considère que les allocations familiales sont un peu comme son « salaire de maman ». Cet usage est parfois plus indirect et varie en fonction du parcours de vie des mères. Par exemple, Gabrielle et Héléna confient qu'elles craignaient de ne pas joindre les deux bouts pendant leur congé de maternité, mais que les allocations familiales leur ont apporté une sécurité supplémentaire. Finalement, Diane décrit les allocations comme un bonus qui lui permet de payer ses cartes de crédit et de se sentir plus calme et reposée, ce qui bénéficie à ses enfants par ricochet selon elle.

Dans le quatrième et dernier groupe, les allocations s'ajoutent aux liquidités du ménage *sans usage spécifique*. Les participants formulent généralement l'intention que l'argent bénéficie aux enfants. Alors que, dans les faits, les allocations sont simplement ajoutées aux liquidités de la mère, certains parents considèrent que les allocations servent aux dépenses des enfants, ce qui « libèrent » les liquidités des parents : ils n'ont pas à engager *leur argent* dans les dépenses pour les enfants. Cet usage ressemble à celui du groupe précédent, mais la différence se situe dans *le sentiment de soulagement* que procure l'arrivée des allocations familiales aux liquidités de la mère. Il n'y a pas d'intention d'aider financièrement la mère : le discours des parents ne formule pas ce besoin. On remarque d'ailleurs que ce groupe comprend les familles de Benoît et Carolanne, qui déclarent les plus gros revenus familiaux des répondants, ainsi que d'Isaac, qui ne reçoit pas personnellement les allocations familiales.

⁵ C'est l'autrice qui souligne.

« Notre fille allait déjà à la garderie depuis 6 mois qu'on ne les recevait toujours pas. Quand on les a reçus, on s'est dit: ok, ça nous permet de voir venir. Ça va payer ça. [...] C'est le fait que ce budget va rentrer dans cette case-là, éducation d'enfants, aide sociale pour l'enfant, ça permet à ce que les deux parents travaillent et ça permet de décaler les budgets pour le reste⁶. » - Isaac, père de deux enfants

Pratiquement tous les parents constatent que leur revenu influence l'usage qu'ils réservent aux allocations familiales. Dans certains cas, les parents constatent que c'est grâce à leur haut revenu qui couvre l'ensemble de leurs besoins de base qu'ils peuvent se permettre de placer cet argent en épargne.

« Nous on a la chance d'avoir des revenus qui font en sorte qu'on est en mesure d'assumer ces frais avec nos revenus sans avoir besoin des allocations pour ça. C'est la raison pour laquelle on se permet de le mettre en épargne. » - Anaïs, mère de deux enfants

Dans la même veine, Héléna assure qu'elle ferait un suivi plus serré des allocations si elle avait un revenu plus bas. L'inverse est aussi vrai : Édith, dont il s'agit du principal revenu, croit qu'elle mettrait davantage les allocations familiales au profit de son enfant si elle avait un meilleur salaire, mais que pour l'instant, les allocations lui permettent de ne couvrir que quelques dépenses de base personnelles ou partagées entre elle et son conjoint.

En somme, on rencontre quatre usages concrets des allocations familiales au sein de l'échantillon : pour les enfants, pour des dépenses familiales, pour aider économiquement la mère et comme simple ajout aux liquidités du ménage. Les parents reconnaissent que leurs revenus influencent leur usage : ils feraient un suivi plus serré ou les utiliseraient pour des dépenses spécifiques s'ils avaient de plus bas revenus.

5.3. Les significations des allocations familiales

Après avoir décrit le sens plus politique des allocations familiales, puis leurs usages au sein des familles, cette section s'attarde aux significations des allocations familiales : comment les sommes reçues par les parents sont perçues-elles et interprétées? Les significations se réfèrent aux idées et aux valeurs entretenues à l'égard des allocations familiales. Elles sont souvent liées au concept

⁶ C'est l'autrice qui souligne.

du marquage de l'argent, soit l'idée que l'argent est porteur de significations sociales de par son usage et sa circulation entre les individus et les institutions comme l'État (Zelizer [1994] 2005).

Comme toute somme d'argent, les allocations familiales font l'objet d'un marquage, de la part de l'État, mais aussi au sein des familles. L'un des objectifs de cette étude porte sur ce dernier point. L'analyse se concentre sur les significations associées aux allocations familiales, sur les dépenses légitimes et illégitimes, sur la notion de la propriété de l'argent ainsi que sur son impact perçu sur les finances des familles.

5.3.1. Signification des allocations familiales : la famille et la sécurité

« Coussin d'épargne », « filet de sécurité », « un coup de main », « une aide » : chaque parent rencontré décrit les allocations familiales comme une forme de soutien financier à leur revenu mensuel. Néanmoins, plusieurs nuances jettent un éclairage différent sur les significations des parents. Deux tendances divisent les parents dans leurs significations données aux allocations familiales.

Une première tendance concerne les bénéficiaires du soutien financier : à qui bénéficient réellement les allocations familiales? Un premier groupe de parents mentionne que l'aide est apportée aux *enfants*. C'est le cas pour Anaïs, Benoît, Florence et Gabrielle. Ce sont les conditions de vie des enfants – aussi bien au sein de leur famille que dans les autres familles – qui sont soutenues ici par cette aide financière, par ce « filet de sécurité ». Le second groupe parle plutôt d'un soutien qui est apporté aux *parents* ou à la *famille*. C'est plutôt l'équilibre des chances entre les familles qui est pris en compte dans cette signification des allocations familiales.

« Je le vois vraiment comme ça, comme un soutien aux familles pour qu'on ait, que l'enfant ait ce qu'il a besoin pour s'épanouir et grandir dans un milieu sécuritaire et sain, et ça doit servir aux enfants. » - Anaïs, mère de deux enfants

« J'ai des collègues qui ont le même salaire que moi qui, en théorie, aurais eu un meilleur niveau de vie... vu que moi, j'ai des dépenses, des responsabilités supplémentaires parce que j'ai des enfants, je trouve que ça équilibre les chances et les niveaux de vie. » - Diane, mère de deux enfants

Une deuxième tendance se trouve dans le besoin, la nécessité associée aux allocations familiales. Chez trois parents, l'idée d'un bonus est présente. Les parents de ce groupe se disent, comme Carolanne : « *Tu ne craches pas dessus, mais ça ne fait pas de différence* ». À l'opposé, quatre parents donnent plutôt à penser que ces sommes sont un besoin au sein des familles, que ce soit comme acquis social, comme revenu principal, ou encore comme une façon d'équilibrer le budget familial.

« Nous on est chanceux, on peut les mettre dans les REEE et, si ce n'était pas des allocations, mes enfants n'auraient probablement pas de REEE. Et... je trouve quand même important qu'ils aient des REEE. » - Florence, mère de trois enfants

Par ailleurs, trois mères spécifient que les allocations familiales sont différentes pour elles d'un salaire et deux mères caractérisent les allocations familiales par leur volatilité et leur caractère imprévisible, ce qui, pour elles, les rend plus difficiles à entrer dans un budget familial, en comparaison à un salaire, plus stable.

« Des fois, je me questionne pour la prochaine maison. Je me dis, si je calculais: on a deux enfants, on a un peu plus d'argent. Mais il ne faut pas que je prenne ça en compte dans nos revenus à 100%, parce que ça bouge. » - Diane, mère de deux enfants

Finalement, chez quatre parents, le caractère social des allocations familiales est inhérent à leur signification au sein de leur famille.

« C'est une aide sociale. C'est une aide, un acte social. [...] Qui que ce soit, même les gens qui n'ont pas d'enfant, paie dans leur salaire le fait que ça, ça existe. Les entreprises aussi. » - Isaac, père de deux enfants

En somme, les parents partagent une vision commune des allocations familiales en tant que soutien financier. Cette signification se subdivise toutefois en deux catégories. Dans la première, certains parents y voient un soutien pour les enfants, tandis que d'autres le voient plutôt comme un soutien aux parents et aux familles. La deuxième concerne le caractère « nécessaire » de ce soutien financier. Un premier groupe voit les allocations comme un bonus dont il pourrait se passer, alors que le deuxième entretient plutôt une vision de besoin, financier ou moral, envers les allocations. De plus, le marquage spécifique des allocations familiales les distingue d'autres prestations financières, comme les salaires : le mode de versement et leur volatilité contribuent à

ce marquage. Finalement, le caractère social des allocations semble collé à leur marquage pour plusieurs parents.

5.3.2. Les dépenses légitimes et illégitimes

Pour approfondir le marquage des allocations, il est intéressant de s'interroger sur la légitimité des dépenses engendrées avec cet argent : quelles dépenses les parents seraient prêts à faire avec les allocations familiales et, à l'inverse, lesquelles seraient-ils mal à l'aise d'assumer avec cet argent? La question vaut également à plus grande échelle : y a-t-il des dépenses qu'ils désapprouvent globalement, pour les autres parents? Et ces dépenses sont-elles les mêmes dans les deux cas?

Concernant les dépenses légitimes au sein des familles, la majorité croit – sans grande surprise – que toutes dépenses associées aux enfants sont légitimes. Un spectre de réponses se dessine tout de même : certains croient que ce doit être directement lié aux enfants, d'autres que cela peut toucher les enfants de près ou de loin et, pour d'autres, qu'il est acceptable de faire des dépenses pour les enfants et l'ensemble de la famille, parents compris.

Du côté des dépenses illégitimes, deux mères seraient mal à l'aise de dépenser cet argent pour des besoins personnels. Les dépenses de vices (comme l'alcool ou la cigarette) sont mentionnées par quelques parents, bien qu'une des mères précise qu'il lui serait difficile de garder la trace de ces dépenses, comme les allocations s'ajoutent à ses liquidités.

« Tout ce qui est pour les enfants. De la nourriture, un toit sur la tête, des choses comme ça, c'est légitime de payer avec les allocations. On dirait que là, quand tu poses la question, moralement, j'irais peut-être pas payer la SAQ ou des cigarettes avec des allocations destinées aux enfants (rires). Mais, vu que l'argent n'est pas dans un compte séparé, ben... Il y a comme, on ne se pose pas la question elle va où exactement. Est-ce que ce 1\$ là vient de mon allocation? Il est allé payer de la SAQ? (rires) » - Gabrielle, mère de deux enfants

Une des mères dit qu'elle ne ferait pas de dépenses récurrentes avec les allocations (comme un paiement mensuel), tandis qu'un des pères ne voit pas vraiment de dépenses interdites pour sa famille avec les allocations.

Parmi les parents, une seule mère se trouve hors de ce spectre de réponses : elle considère les allocations comme une mesure d'égalité des chances pour les femmes et se sent légitime de les utiliser comme n'importe quel revenu.

En ce qui concerne les dépenses légitimes ou illégitimes engendrées par les autres parents, les opinions sont moins tranchées. Une seule mère exprime qu'elle souhaite de tout cœur que cet argent soit destiné totalement au bien-être des enfants. Néanmoins, la majorité croit plutôt que chacun est libre de gérer son argent comme il l'entend, et que cela compte aussi pour les allocations familiales. Les deux mères qui voient les allocations davantage comme un outil pour l'égalité des chances entre parents seraient quant à elles mal à l'aise si un père détourne l'argent des allocations familiales vers lui, surtout si sa conjointe en a le plus besoin dans le couple. Quelques craintes semblent quant à elles liées à des préjugés de nature socioéconomique. Ces craintes, qui prennent différentes formes dans le discours des parents, se résument en la crainte que des enfants n'aient pas les conditions de vie optimales parce qu'un parent utiliserait les allocations familiales pour son usage personnel. Cet argent serait utilisé à mauvais escient soit pour des besoins personnels non liés à l'enfant, ou encore pour des dépenses liées aux vices, comme la consommation d'alcool ou de drogue, ou encore aux jeux de hasard. Certains parents reconnaissent qu'il s'agit de préjugés, tandis que d'autres l'expriment de façon indirecte.

En somme, les dépenses pour les enfants sont des dépenses légitimes pour les allocations familiales : pour certains ce doit être un lien direct, pour d'autres un lien indirect suffit et pour d'autres, cela peut concerner la famille, parent compris. Quelques mères sont mal à l'aise face aux dépenses personnelles, tandis que les dépenses « de vice » sont généralement mal vues. Les opinions sont moins tranchées au sujet des autres parents. Quelques craintes sont exprimées sur des conjoints malveillants qui détourneraient les allocations de leur conjointe pour leur propre besoin, tandis que d'autres sont plutôt liées à des préjugés socioéconomiques, à savoir que des personnes moins nanties utiliseraient les allocations pour des vices ou des besoins personnels non liés à l'enfant.

5.3.3. À qui appartiennent les allocations ?

Même si dans chaque famille rencontrée, les mères reçoivent les allocations familiales, la perception d'à qui cet argent appartient est beaucoup plus floue et nuancée. Quatre catégories se dessinent : l'argent des enfants, l'argent familial, l'argent de la mère et un tandem entre l'argent

familial et de la mère. Les significations sont si différentes sur cet aspect qu'il apparaît nécessaire de détailler chaque point de vue.

Pour certaines personnes, les allocations sont clairement marquées comme *appartenant aux enfants*. C'est le cas d'Anaïs qui agit en toute cohérence en déplaçant systématiquement les sommes reçues dans des comptes d'épargne au nom de chacun de ses enfants pour ne pas les « mélanger » à son argent personnel.

Pour d'autres, cet argent appartient à la mère. Par exemple, comme les allocations familiales sont le principal revenu d'Édith, elle considère qu'elles lui appartiennent. Son conjoint lui a d'ailleurs mentionné qu'il ne veut pas se mêler des allocations, les qualifiant même de « *son revenu de maman* ». Cette signification fait en sorte qu'elle les utilise davantage à la manière d'un salaire.

Les familles qui considèrent davantage les revenus des parents comme de *l'argent familial* ont tendance à en faire de même avec les allocations. Par exemple, Issac dit qu'il parle souvent en termes de revenu familial et que ça n'a pas de sens pour lui de parler de l'argent comme appartenant à l'un des membres du couple.

« Donc les aides, les allocations familiales, elles ne sont pas que pour la mère, c'est pour le ménage. C'est elle qui les reçoit, on ne peut pas les diviser par deux, ça ne marche pas comme ça. On est comme une équipe, une famille, donc ça va tout dans le même panier. »
- Isaac, père de deux enfants

Pour sa part, Florence répète à plusieurs reprises qu'elle et son conjoint « *ne comptent pas* » et cette façon de gérer leur argent teinte sa vision des allocations familiales. Même si elle et son conjoint se partagent les responsabilités des dépenses communes, elle considère tout de même que l'ensemble des revenus sont familiaux de façon symbolique. Cela signifie qu'elle peut autant dépenser pour elle-même que pour la famille avec les allocations familiales. Elle mentionne par exemple que les allocations paient « *sa partie* » de la nouvelle auto. Elle met aussi cet argent dans les REEE des enfants. Finalement, elle éteint des feux avec le reste. Ses propres dépenses sont inscrites dans les dépenses familiales, ce qui fait qu'elle peut très bien dépenser pour ses propres besoins avec les allocations familiales.

Par ailleurs, Carolanne craint que son conjoint et elle n'aient pas la même interprétation d'à qui appartient les allocations familiales. Le couple marque l'ensemble de leur revenu à l'aide d'une grille de calcul, mais les allocations ne sont pas incluses dans leur fichier. Elle raconte avoir

demandé à son conjoint (qui gagne significativement plus qu'elle) quoi faire des allocations dans leur mode de gestion, et ce dernier a suggéré de lui « laisser ». Alors qu'elle considère les allocations comme un revenu familial, elle ne sait pas où se situe son conjoint sur la question.

« Peut-être que lui, il penserait que c'est de l'argent pour moi, parce que c'est dans mon compte, et on l'a pas considéré comme un montant qui nous revenait à tous les deux, parce qu'on ne le met pas dans notre feuille de dépenses mensuelles. Mais moi, je considère que c'est de l'argent pour la famille. » - Carolanne, mère d'un enfant

Le dernier groupe est un intermédiaire entre les allocations familiales *de la mère et pour l'ensemble de la famille*, qui forme un *tandem mère-famille*. Ces parents partagent l'idée que si la situation financière de la mère se porte bien, toute la famille en profite. Par exemple, si Diane dit que les allocations sont destinées à toute la famille, elle ne voit cependant pas de problème à ce qu'elle règle des dépenses personnelles avec cet argent. Elle précise qu'elle considère que si elle est moins stressée en raison de l'argent, cela va aussi bénéficier à ses enfants.

« Je pense que mes enfants sont très heureux quand je me sens sécurisée, en sécurité financièrement (rires). [...] C'est toujours bon au niveau familial de toujours avoir un petit coussin, même si ce n'est pas de l'argent nécessairement dépensé concrètement pour les enfants. » - Diane, mère de deux enfants

Quant à Héléna, elle utilise régulièrement les allocations familiales pour rembourser en accéléré le prêt de sa marge étudiante qui est de plusieurs milliers de dollars. Même si, pour elle, c'est un signe que les allocations familiales lui appartiennent, elle croit tout de même que le fait qu'elle réduise le fardeau financier qui pèse sur ses épaules bénéficie à toute la famille.

La situation de Gabrielle avec son congé de maternité fait que la perception de qui possède les allocations pourrait évoluer dans les prochaines années. Gabrielle utilise les allocations pour « rembourser » sa perte de revenus liée à ses congés parentaux. Pour l'instant, elle dit que les allocations sont *familiales*, mais que, comme elle les garde en entier, elles sont un peu plus à *elle*. Cela pourrait changer lorsque le remboursement sera complet et qu'elle transférera une partie des allocations dans leur compte conjoint, comme elle le fait avec les remboursements pour frais de garde.

En somme, la question de la propriété des allocations familiales fait place à quatre visions en continuum. D'un côté, l'argent est réservé aux enfants, alors que de l'autre, ces sommes sont un

revenu pour les mères. Entre les deux, les parents qui considèrent leur argent en termes de famille le font aussi pour les allocations. Dans certains cas, l'argent est familial parce qu'il améliore la situation financière de la mère, ce qui bénéficie à tous. Ces catégories révèlent l'interprétation d'un seul des parents : en pratique, deux parents pourraient ne pas avoir la même vision sur cette question.

5.3.4. L'impact sur les revenus individuels et familiaux

L'impact perçu des allocations familiales varie grandement d'une famille à l'autre. Les différentes perceptions se situent sur un continuum, d'un impact négligeable à un impact très important. Trois facteurs semblent influencer l'impact perçu des allocations sur les finances des familles.

L'impact varie premièrement en fonction du revenu : plus les revenus des parents sont importants, moins ils considèrent que les allocations familiales ont un impact significatif dans leur finance personnelle. C'est notamment le cas chez Benoît et Carolanne qui rapportent les revenus familiaux les plus importants de l'échantillon : ces deux familles reçoivent le minimum des allocations et sont même exclues des allocations fédérales puisque leurs revenus sont trop importants. À l'inverse, Édith, dont les allocations sont son principal revenu, souligne l'importance majeure des allocations dans ses finances personnelles.

L'impact perçu varie deuxièmement en fonction du montant reçu en allocations familiales. Les sommes des allocations varient non seulement en fonction du revenu familial, mais également en fonction du nombre et de l'âge des enfants. Plus les sommes sont importantes, plus l'impact perçu l'est aussi. Par exemple, Florence a constaté une augmentation des allocations familiales qui lui a semblé significative lorsqu'elle a eu son troisième enfant, au point de réfléchir à budgéter plus sérieusement ces sommes.

« C'est au 3e que j'ai commencé à me dire que ça vaudrait la peine de budgéter [l'Allocation famille québécoise]. Avant ça, j'avais comme pas assez... Je ne voyais pas vraiment l'intérêt de la budgéter, mais elle faisait du bien sur le budget familial, parce que c'était une somme qui n'était pas prévue, puis tu fais: yoohoo! » - Florence, mère de trois enfants

Un troisième facteur concerne les liquidités financières des parents, c'est-à-dire l'argent disponible une fois que tous les engagements financiers sont couverts. Les parents se sentent-ils

coincés financièrement ou non? Par exemple, Héléna rembourse une dette d'étude de plusieurs milliers de dollars. Elle tente d'accélérer le remboursement de cette dette en versant davantage que le paiement mensuel entendu avec son prêteur. Elle décrit les allocations familiales comme ayant un impact énorme dans leur budget familial, étant donné que ces sommes lui permettent de réduire le fardeau financier qui pèse sur elle et sur sa famille par ricochet. Diane et son conjoint ont vécu une situation similaire lorsqu'ils ont dû payer pendant plusieurs mois les rénovations d'une salle de bain qu'ils ont fait construire pour un locataire qui devait vivre avec eux, mais qui n'est pas resté aussi longtemps qu'escompté.

« Ça nous a mis... serré. On était confortable, on payait nos cartes de crédit, mais on ne pouvait pas se payer du luxe, on ne pouvait pas, on calculait beaucoup. On se mettait des maximums de sorties, des choses comme ça. Là justement, on a envie de ne plus avoir à se soucier de ça. » - Diane, mère de deux enfants

En résumé, trois facteurs influencent l'impact perçu des allocations sur les finances familiales : le revenu familial des parents, le montant reçu en allocations ainsi que la situation économique des parents. Cette relation face aux allocations influence forcément les usages qu'en font les familles. La prochaine section met en relation les résultats aux objectifs de ce mémoire, au cadre théorique ainsi qu'à la littérature.

5.4. Synthèse des résultats

Les résultats issus de cette analyse offrent un éclairage nouveau à l'objectif principal de cette recherche, soit d'identifier les significations et les usages associés aux allocations familiales chez les couples de sexe différent du Québec. En effet, on constate tout d'abord que les allocations font l'objet d'un marquage qui leur est propre chez les parents rencontrés. L'une des premières significations évoquées consiste au fait qu'il s'agisse d'argent consacré à la *famille*. Par exemple, les parents se sentent plus à l'aise de dépenser ces sommes pour les enfants ou pour la famille. Certains perçoivent aussi qu'en consacrant symboliquement les allocations aux dépenses familiales, cela leur offre une plus grande marge de manœuvre pour d'autres dépenses. Néanmoins, l'argent *familial* ne semble pas avoir la même signification chez tous les parents. Pour quelques-uns, cela consiste aux dépenses liées aux enfants, pour d'autres à la famille, pour d'autres à un entredeux entre les enfants et la famille et pour certaines, à la mère. L'effet du

marquage se ressent sur l'usage : l'argent est consacré aux enfants, à la famille, au soutien économique de la mère ou même sans usage précis.

La deuxième signification consiste à considérer les allocations familiales comme un *soutien financier*. Ainsi, plusieurs parents de l'échantillon précisent qu'ils n'ont pas besoin des allocations familiales pour joindre les deux bouts et que les allocations familiales leur apparaissent davantage comme une entrée d'argent en bonus. Seulement deux mères usent des allocations familiales dans un but précis, l'épargne pour les enfants. Cette vision se distingue d'autres travaux qui se penchent sur les usages des allocations familiales chez les familles à revenus modestes où les allocations sont davantage prises en compte dans la gestion financière courante (Seery 2019).

Néanmoins, les allocations ne sont tout de même pas des revenus comme les autres et les parents mettent toute sorte d'usages en place qui permettent de distinguer les allocations des autres revenus, comme les salaires. La troisième et la plus grande distinction rencontrée chez tous sauf un parent consiste à *ne pas inclure les allocations familiales dans le mode de gestion financière de la famille*. Cet usage différencié des autres revenus ajoute à l'idée que les allocations sont un soutien financier en bonus. Pour ces parents, l'État semble aussi contribuer au marquage différencié des allocations aux autres revenus. Certains évoquent le versement mensuel ou trimestriel comme une marque distinguant les allocations d'autres revenus. Pour d'autres, le calcul des montants et leur volatilité d'une année à l'autre font en sorte qu'ils préfèrent les exclure de leur projection de revenus.

Ainsi, les allocations sont marquées en tant qu'argent familial offrant un soutien financier aux familles. Elles se distinguent d'un salaire en fonction des usages des parents, mais également des modes de versement adoptés par l'État. Les significations et les usages varient également en fonction du statut socioéconomique des parents. Approfondissons la façon dont les significations liées aux allocations familiales se collent plus ou moins au discours de l'État.

En regard à l'objectif secondaire qui consiste à cerner le rôle et l'impact de l'État sur les usages et les significations des allocations familiales au sein des familles, notons d'abord que les significations varient en fonction du niveau d'interprétation des allocations. Comme évoqué par la théorie du champ familial, les parents sont amenés à donner leur propre sens aux allocations familiales en fonction des valeurs préalablement véhiculées par l'État au sujet de cette mesure de protection sociale. Ainsi, les allocations en tant que mesures de protection sociale n'ont pas exactement la même signification que celles de l'argent qui se retrouve dans le compte de banque des mères. La plupart des parents les considèrent comme un coussin de sécurité pour leur famille,

tandis qu'à l'échelle sociétale les deux significations les plus souvent données à ces mesures concernent le soutien aux dépenses des enfants et l'aide aux familles les plus démunies. Ces deux arguments sont d'ailleurs ceux évoqués par les gouvernements (Ministère des Finances du Canada 2021; Gouvernement du Québec 2022; Emploi et Développement social Canada 2021). Seulement deux mères les utilisent spécifiquement pour les enfants, et aucune famille ne se considère comme à faible revenu. Les parents adaptent donc leurs significations des allocations familiales à l'échelle sociétale à leur propre contexte microsocial. Par ailleurs, on constate que si les parents de l'échantillon partagent certaines significations communes à l'État envers les allocations, cela se traduit en pratique par un usage assez varié de ces montants. Cela pourrait être lié au fait que l'État attache très peu de conditions aux usages des allocations. Finalement, pour de nombreux parents, les allocations familiales représentent un acquis social fort. Plusieurs soulignent la fierté et la chance d'habiter dans un État qui contribue au bien-être des familles.

Parmi les impacts de l'État envers les familles, les résultats laissent à penser que l'État pourrait avoir un impact indirect sur la division sexuelle du travail en encourageant les femmes à prendre en charge le travail domestique. Les allocations contribuent notamment au fait que les mères s'occupent davantage des dépenses pour les enfants, une tâche qui s'ajoute au *moneywork*, l'une des composantes du travail domestique (Collavechia 2008). Certaines mères témoignent que les allocations familiales, mais aussi le congé parental, les encouragent à prendre en charge ces responsabilités. Par ailleurs, l'Allocation canadienne pour enfants ainsi que l'Allocation famille sont toutes deux versées au « parent principal », soit celui – ou plutôt celle – qui s'occupe majoritairement du soutien et de l'éducation des enfants. Il s'agit automatiquement de la mère chez les couples de sexe différent lors de l'inscription de la naissance au Directeur de l'État civil (Agence du revenu du Canada 2022; Retraite Québec s.d.). Aujourd'hui, si certaines mères reconnaissent l'impact des politiques familiales sur le travail domestique, elles confirment du même souffle qu'elles se seraient sans doute occupées de ces tâches de toute manière. En somme, la façon dont l'État encadre les allocations familiales et d'autres mesures de soutien aux familles a des impacts sur le partage du travail domestique au sein des couples, ce qui peut se refléter dans la division sexuelle du travail. Soulignons au passage l'importance de considérer les allocations familiales en relation avec d'autres mesures de protection sociale, comme elles s'influencent entre elles.

Les allocations familiales *ne nuisent pas* aux femmes pour autant. En apportant un revenu supplémentaire destiné aux enfants, plusieurs mères témoignent du soutien qu'elles ont ressenti dans leur finance personnelle, notamment durant leur congé parental lorsque leur revenu

personnel a chuté. Certaines ont réussi à joindre les deux bouts malgré leur baisse de revenu, tandis qu'une mère les utilise comme outil de négociation pour retrouver ses revenus perdus.

Ainsi, l'État semble avoir réussi à insuffler certaines significations et un sentiment d'appartenance fort envers les allocations familiales. Comme l'État ne fait pas d'encadrement serré de cette mesure, les usages peuvent être plus éclatés. L'État conserve aussi un potentiel d'influence sur la division sexuelle du travail en institutionnalisant les mères comme principale responsable du travail domestique, tout en les soutenant économiquement.

Le dernier objectif secondaire de ce travail vise à cerner les impacts des allocations familiales sur les dynamiques de genre au sein des couples. À ce sujet, l'analyse permet d'observer une évolution dans le marquage de l'argent des femmes. En effet, parmi l'échantillon, lorsque les usages des allocations familiales sont destinés aux enfants ou à la famille, cela rappelle une vision « classique » voulant que de l'argent des femmes soit plus souvent marqué comme bénéficiant à l'ensemble de la famille que celui des hommes (Zelizer [1994] 2005). Dans le même ordre d'idée, Gail Wilson (1990) remarque que les femmes distinguent difficilement leur argent personnel de l'argent familial et que les besoins des enfants passent avant leurs envies. Cette tendance est observée dans les entretiens, alors que les femmes prennent encore pour la plupart la charge des dépenses pour les enfants et qu'elles coupent dans leurs propres dépenses lorsqu'elles vivent une diminution de revenu dû au congé parental.

Or, une nouvelle tendance semble se dessiner. Dans le discours de certaines mères, on observe que c'est leur santé financière qui bénéficie à toute la famille plutôt que simplement leur argent. Autrement dit, le bien-être économique de la famille passe par leur propre bien-être économique. D'autres mères réservent pour leur part l'usage des allocations aux besoins familiaux *en s'incluant dans ces besoins*. Cette vision plus globale de l'argent des femmes laisse entrevoir un changement de paradigme où les revenus des femmes ne sont plus seulement des revenus d'appoint : les femmes sont des entités économiques à part entière dans le couple et leurs besoins sont tout aussi importants pour l'équilibre financier familial. Ce phénomène est d'autant plus significatif que les allocations familiales ont tendance à invisibiliser les mères : le discours est concentré sur l'aide aux enfants alors que ce sont les mères qui reçoivent ces sommes (Jenson 2008; Wallace et Goodyear-Grant 2020). Joanna R. Pepin (2019) évoque l'idée que chez plusieurs couples, les deux partenaires étaient des entités économiques autonomes avant l'entrée en relation, ce qui explique la montée en popularité des finances séparées. Suivant cette logique, il est possible qu'au même titre que l'entrée en relation, la fondation d'une famille soit précédée

par deux entités économiques qui cherchent à préserver l'autonomie des parents et qui reconnaît davantage l'apport de chacun des conjoints aux finances familiales.

Les allocations familiales peuvent aussi être analysées en regard au mode de gestion au sein des familles. Comme observé, les modes de gestion des parents rencontrés posent des risques de précariser le parent au plus faible revenu, soit la mère la plupart du temps. L'un des usages rencontrés consiste d'ailleurs à soutenir économiquement la mère, notamment lors du congé parental. Or, s'il y avait un ajustement du mode de gestion durant cette période, les mères n'auraient pas nécessairement besoin des allocations familiales pour joindre les deux bouts durant leur congé parental. Par ailleurs, tout comme pour la gestion de l'argent, on observe que les couples parlent peu des allocations familiales et que les femmes prennent davantage d'initiatives quant à la gestion de ces sommes (Nyman et Evertsson 2005). De plus, pour certaines familles, la frontière dans l'argent familial et individuel est floue, faisant en sorte de donner un sentiment d'accès indirect aux allocations familiales pour chaque membre du couple (Evertsson et Nyman 2014). Finalement, comme pour les modes de gestion, ne pas avoir la même vision que son partenaire au sujet des allocations familiales a le potentiel de causer des frictions entre les partenaires (Belleau et Lobet 2017). Annabelle Seery (2019) observe d'ailleurs l'un de ces conflits liés aux allocations : un père ne payait aucune dépense pour les enfants considérant que sa conjointe obtenait les allocations familiales, laissant celle-ci sans marge de manœuvre financière. D'ailleurs, comme la plupart des parents rencontrés ne tiennent pas compte des allocations dans leur mode de gestion, les voyant plutôt comme un coussin de sécurité, ils courent le risque de ne pas voir les trous dans leur budget, les allocations donnant l'illusion d'un équilibre (Belleau et Lobet 2017). Or, cet équilibre pourrait vaciller dès qu'un changement survient dans les versements des allocations familiales. Ainsi, les allocations sont aussi bien sujettes aux risques engendrés par le mode de gestion des familles qu'une façon d'atténuer ces risques financiers.

Le cadre théorique sur lequel repose cette recherche permet véritablement d'éclairer les analyses et les résultats qui en découlent. Tout d'abord, comme mentionné, les parents de l'échantillon considèrent les allocations comme de *l'argent familial*. Viviana Zelizer ([1994] 2005) explique que l'argent des femmes est généralement marqué comme de l'argent familial. Les allocations familiales se substitueraient donc en partie à l'argent des femmes pour répondre à certaines exigences financières liées à la famille. Précisons néanmoins que chez la majorité des familles, les parents marquent leur revenu comme de l'argent individuel mis aux services des exigences financières familiales, tandis que les allocations demeurent de l'argent familial. Ce n'est donc pas parce que cet argent devient à *la mère* que l'usage des allocations est consacré à la famille : les

allocations semblent plutôt marquées comme de l'argent familial en amont. Ce constat apporte de la nuance à d'autres travaux qui ont vu dans l'envoi des allocations à la mère une façon de dépenser plus pour la famille (par exemple Woolley 2004 et Lundberg, Pollak et Wales 1997) : c'est peut-être plutôt le marquage des allocations par l'État qui entraîne une augmentation des dépenses pour la famille, un marquage renforcé par l'idée du « parent principal » maternel. En somme, bien que l'argent des femmes soit généralement marqué comme de l'argent familial, la signification des allocations familiales semble dépasser l'équation de l'argent des femmes comme argent familial.

L'analyse des résultats met en évidence le fait que l'État joue un rôle dans la signification des allocations familiales chez les parents. En regard au champ familial, il semble y avoir construction d'un nouveau sens lorsque les acteurs bénéficient d'un service de l'État de nature universelle. Dandurand et Ouellette (1995) soulignent comment les agents du champ familial qui offre un service gratuit aux parents pour l'accomplissement du travail reproductif attache généralement à ce service un ensemble de valeurs et de codes de conduite auxquels les parents sont encouragés à adhérer. Il semblerait que les familles recevant des allocations familiales cherchent donc à réinterpréter et intégrer ces valeurs communiquées par l'État selon les usages qu'elles-mêmes souhaitent faire de ces sommes.

De plus, un autre constat veut que la signification des allocations familiales se distingue de celle des salaires et que l'État contribue à cette distinction. La théorie du champ familial considère l'État comme l'un des acteurs structurants du champ familial (Dandurand et Ouellette 1995). Ici, l'État semble bel et bien structurer les significations et les usages des allocations familiales à travers l'élaboration de sa politique. En comparant les significations et les usages tirés des travaux de recherche d'Annabelle Seery, cette structuration semble s'opérer différemment en fonction du statut socioéconomique des familles (Seery 2019; Dandurand et Ouellette 1995). Le statut socioéconomique des parents influence les façons dont ce marquage s'opère. Ainsi, les parents marquent les allocations familiales en distinguant leurs usages des autres revenus comme les salaires. Quant à l'État, il offre une structure de paiements des allocations (envoyé à la mère, fréquence, etc.) qui entraîne cette distinction à laquelle les parents répondent en fonction de leur statut socioéconomique.

La signification sociale de l'argent de Zelizer ([1994] 2005) nous informe que l'État applique lui aussi un marquage de l'argent qu'il envoie aux individus. En comparaison aux pratiques passées, le marquage de l'État envers les allocations semble moins prononcé. Dominique Marshall (1998)

rapporte plusieurs exemples sur la façon dont l'État encadrerait auparavant l'usage des allocations familiales : des dépliants informatifs sur la santé et l'hygiène ainsi que sur le type de dépenses à réaliser selon son statut socioéconomique étaient insérés dans les enveloppes contenant les chèques des allocations. Aujourd'hui, les parents reçoivent les montants par dépôt direct dans leur compte bancaire et sont inscrits automatiquement si la naissance est enregistrée auprès du Directeur de l'État civil. Cette plus grande liberté peut se traduire par un usage plus éclaté des allocations : certains parents l'utilisent directement pour les enfants, d'autres pour couvrir des dépenses familiales, d'autres pour soutenir le revenu des mères, etc. En regard à la théorie du champ familial, l'État a donc la capacité d'influencer la vision des parents au sujet des allocations, mais cela ne se fait pas de façon uniforme, en raison d'un marquage plus flexible.

Par ailleurs, les parents communiquent une fierté et un sentiment d'appartenance envers les allocations familiales. Ce sentiment n'est pas sans rappeler l'importance des politiques de protection sociale dans un objectif de *nation building*, soit pour susciter le sentiment d'appartenance à une nation ou un État (Banting 2005; Béland et Lecours 2006). Ce sentiment d'appartenance pourrait faire en sorte qu'il devient difficile pour les gouvernements de reculer devant une mesure appréciée des parents. Or, l'histoire nous rappelle que cela s'est déjà produit : après les années 1960, les allocations familiales ont peu à peu perdu de leur plume jusqu'à ce qu'il devienne plus aisé d'abolir le programme dans les années 1990 (Marshall 1998; Blake 2009). Pour l'instant, de façon générale, l'État a réussi à insuffler un sentiment d'appartenance assez fort envers ce programme qui est également associé à des valeurs d'équité et d'entraide envers les familles.

Une autre façon pour l'État de jouer un rôle dans le marquage des allocations familiales est avec la règle du « parent principal ». Cette disposition entraîne une forme de légitimation et d'institutionnalisation de la division sexuelle du travail. Rappelons qu'à l'origine des allocations familiales au Canada, l'une des raisons pour envoyer l'argent aux femmes était de les encourager à retourner s'occuper à temps plein du foyer (Marshall 1998). Cette raison initiale semble s'être transformée en tradition, au point où on en oublie son origine. Cela contribue à la division sexuelle du travail au sein des couples.

Notons toutefois que l'État ne crée pas nécessairement le mouvement : il apporte plutôt de l'eau au moulin en encadrant et en normalisant la pratique. Comme l'évoque Frances Woolley (2004), l'État soutient davantage les femmes *dans leur rôle de mère* (approche maternaliste) que pour minimiser les inégalités économiques qu'elles subissent (approche féministe). Ces observations

rejoignent les études critiques envers l'État-providence rapportées par Nathalie Morel (2007) selon lesquelles les mesures de protection sociale comportent des valeurs associées aux rôles de genre. Ces mesures façonnent les rôles de genre en affectant la nature des rôles sociaux et des rapports de pouvoir au sein des couples (2007).

Les allocations réussissent tout de même à soutenir économiquement certaines femmes. Ainsi, si la nature de l'aide financière est maternaliste, son effet (*outcomes*) peut tout de même être de nature féministe (Woolley 2004). Néanmoins, comme l'évoquent certains spécialistes, bien que les allocations soutiennent économiquement les femmes, elles n'aident en rien l'autre face de cette médaille, soit de faire entrer les pères dans la sphère domestique (Hochschild et Machung 1989; Esping-Andersen 2009; Saraceno 2017; Gerson 2010).

Quant à l'impact des allocations sur les rôles de genre, on constate que malgré une certaine abnégation de leur autonomie financière, certaines mères rencontrées sont aussi dans un esprit d'intégration de leur bien-être financier au bénéfice de la famille (Zelizer [1994] 2005). Bachmann (2011) observe un phénomène similaire, qu'elle baptise les pratiques de subjectivisation de l'argent des femmes. L'autrice constate que certaines femmes disposent des ressources matérielles et idéologiques pour sortir du carcan qui enferme l'argent des femmes dans la sphère familiale (2011). Ces pratiques sont néanmoins pensées de façon individuelle et ne remettent pas en cause les structures qui entraînent « l'objectification » de l'argent des femmes (2011). Dans cet échantillon, même si plusieurs mères semblent suivre cette voie de subjectivisation, une seule remet en question l'impact des allocations familiales sur les inégalités structurelles qui frappent les femmes. En somme, étudier les allocations familiales permet de cerner de nouvelles tendances quant au rapport des femmes face à l'argent familial.

En somme, les allocations font l'objet d'un marquage qui leur est propre. De façon générale, elles sont considérées comme de l'argent pour la famille ainsi que comme un soutien financier. Ces significations influencent à leur tour leurs usages. Dans certaines familles, cela se traduit par un usage nettement différent d'un salaire, comme le placement dans un compte distinct. Pour d'autres, le marquage est davantage symbolique et se traduit notamment par une gestion différente des autres revenus. Les résultats laissent entrevoir une variation dans les usages et les significations en fonction du statut socioéconomique des parents. On constate également que les significations diffèrent selon le niveau d'interprétation des allocations : en tant que mesure de protection sociale ou en tant qu'argent reçu par les familles. Ces constats permettent de répondre

à l'objectif principal de cette étude, soit d'identifier les usages et les significations associées aux allocations familiales chez les couples de sexe différent du Québec. De plus, en regard à l'objectif secondaire au sujet du rôle et de l'impact de l'État sur les usages et les significations des allocations familiales au sein des familles, les parents semblent adapter leurs significations des allocations familiales à l'échelle sociétale à leur propre contexte microsocial. Une piste d'explications serait que l'État tient bel et bien son propre discours au sujet des allocations familiales qui peut résonner chez les parents, mais leur laisse beaucoup plus de liberté quant à leurs usages. Les modalités entourant le programme influencent également les usages et les significations des allocations. Il n'en reste pas moins que l'État a le potentiel de cristalliser la division sexuelle du travail en institutionnalisant la mère comme le parent principal au sein des couples de sexes différents par ses mesures législatives : certaines mères ressentent cet effet des politiques familiales. Finalement, au sujet du dernier objectif secondaire qui consiste à cerner les impacts des allocations familiales sur les dynamiques de genre au sein des couples, on observe une nouvelle tendance face à l'argent des femmes : plutôt que l'abnégation de leurs besoins, quelques mères reconnaissent l'importance de leur bien-être économique pour le soutien de leur famille et considèrent leurs propres besoins tout aussi importants que ceux de leur famille. Même si les allocations familiales représentent pour certaines une charge de plus dans leur travail domestique, plusieurs sentent aussi l'impact positif de ce soutien économique lorsque le mode de gestion financière du couple leur fait défaut.

CONCLUSION

Comme évoqué, les gouvernements dépensent des milliards de dollars chaque année pour soutenir les besoins économiques des familles. Cette aide prend la forme des allocations familiales. Des millions de familles au Canada, dont des centaines de milliers au Québec, reçoivent ce coup de pouce financier mensuellement ou trimestriellement. Pourtant, on en sait bien peu sur ce qu'il advient de cet argent lorsqu'il entre dans les foyers et sur son impact au sein des familles.

C'est pourquoi ce mémoire cherche à comprendre quels sont les usages sociaux et les significations des allocations familiales chez les parents du Québec. Cette question s'accompagne d'un objectif principal et deux objectifs secondaires : identifier les usages et les significations associées aux allocations familiales chez les couples de sexe différent du Québec, puis cerner le rôle et l'impact de l'État sur les usages et les significations des allocations familiales au sein des familles ainsi que préciser les impacts des allocations familiales sur les dynamiques de genre au sein des couples.

Un cadre théorique en trois volets est mobilisé pour répondre à ces objectifs. La théorie de la signification sociale de l'argent de Viviana Zelizer montre que la monnaie est multiple et porteuse de significations sociales. Le champ familial développé par Renée Dandurand et Françoise-Romaine Ouellette situe les différents acteurs du champ familial dans l'étude des familles et théorise les liens entre l'État et les familles. Finalement, la division sexuelle du travail du féminisme matérialiste, notamment les travaux de Danièle Kergoat, s'intéresse au bien-être *matériel* des femmes et met en perspective des différents rapports de genre en lien avec le travail productif et reproductif.

Une recherche qualitative s'appuyant sur neuf entretiens semi-dirigés a été réalisée pour répondre aux objectifs de recherche. Une analyse inductive du discours des parents a permis de mettre en lumière leurs réalités. En effet, celle-ci a permis de constater tout d'abord que les significations et les usages des allocations familiales sont interreliés : les uns enrichissent les autres. Les allocations font l'objet d'un marquage qui leur est propre. Pour les parents, il s'agit en premier lieu d'un soutien financier. Leur usage renforce cette signification : chez la majorité des parents, ces sommes sont exclues du mode de gestion et traitées différemment d'un salaire, ce qui en fait de l'argent en « extra ». Ce constat prend place dans un contexte où les modes de gestion des parents rencontrés ont tendance à précariser le conjoint au plus faible revenu, généralement les

mères. Comme elles reçoivent les allocations, cela renforce le marquage en termes de soutien financier.

Une deuxième signification associée aux allocations familiales se rapporte à leur nomenclature : pour les parents rencontrés, il s'agit d'argent *familial*. Ici, la signification mène toutefois à des usages éclatés. Même si l'usage « projeté » est réservé aux besoins de la famille, l'usage concret varie d'une famille à l'autre. Dans certains cas, l'argent est réservé à des besoins spécifiques à la famille ou aux enfants. Chez d'autres parents, même si ces sommes s'accumulent dans les liquidités, sans autre action, ils entretiennent néanmoins l'idée que cet argent est réservé aux usages familiaux. Ce constat montre la complexité qui lie les significations et les usages : la signification peut être la même chez différentes personnes, mais les usages varient tout de même.

Les résultats montrent également que l'État influence le marquage des allocations familiales. Les modalités de versement de cette aide financière distinguent les allocations d'aux sources de revenus, comme les salaires. De plus, il semble que les politiques familiales renforcent la prise en charge des femmes du travail domestique et que les allocations ont un impact indirect sur la division sexuelle du travail au sein des familles en encourageant les mères à prendre en charge les dépenses liées aux enfants.

Par ailleurs, les parents ne donnent pas la même signification aux allocations familiales en tant que mesure de protection sociale et en tant que sommes déposées dans leur compte de banque. Ces aides financières représentent auprès des parents un acquis social fort qui sert principalement au soutien économique des enfants et des familles à faible revenu, ce qui suscite chez plusieurs un sentiment de fierté et qui n'est pas sans rappeler l'entreprise de *nation building* de l'État. Les parents partagent certaines significations communes à l'État vis-à-vis la politique publique, mais leurs usages sont plus variés, probablement parce que l'État n'opère pas de contrôle serré des allocations.

De plus, les résultats tendent à montrer que les mères sont toujours à la tête de l'organisation du foyer : plusieurs partagent le travail domestique et les soins aux enfants entre conjoints, mais l'organisation et la planification incombent aux femmes. Les allocations sont versées dans ce sens : elles servent au soutien des femmes *dans leur rôle de mère*. Même si cela peut renforcer leur implication dans le travail domestique, plusieurs constatent également un impact positif sur leur autonomie financière : certaines ont vu les allocations comme un soutien financier intéressant durant leur congé de maternité, ou même comme leur revenu principal pendant des périodes plus difficiles ou encore comme un instrument de négociation durant une baisse de revenu.

Néanmoins, comme l'évoque l'une des mères, ces sommes viennent traiter le symptôme d'un problème, et non sa cause, soit une iniquité structurelle entre les revenus des hommes et des femmes.

Pour finir, l'analyse semble également révéler une évolution dans le marquage de l'argent des femmes. Il existe toujours un marquage plus traditionnel de l'argent des femmes voulant que celui-ci soit un revenu d'appoint familial accompagné de la responsabilité du travail financier. Néanmoins, une nouvelle tendance se dessine où les femmes se considèrent comme une unité économique à part entière et s'incluent dans les besoins familiaux. Il reste à voir si ce constat est anecdotique ou une tendance véritable. Ce mémoire offre une contribution novatrice à l'étude des allocations familiales. Tout d'abord, à notre connaissance, aucune étude ne s'est intéressée jusqu'à présent au marquage de l'argent des allocations familiales. Ce mémoire révèle que les allocations font bel et bien l'objet d'un marquage qui leur est propre. Les résultats permettent même d'identifier certains de ces marquages : aux yeux des familles rencontrées, il s'agit d'argent familial, d'un soutien financier et se distinguant des salaires des parents. Cela nous permet de voir les liens entre l'étude des modes de gestion, l'usage de l'argent et le marquage de l'argent au sein des couples.

La distinction faite entre les allocations familiales et les salaires des parents permet aussi de constater comment le *policy design* des allocations familiales influence le marquage de cet argent auprès des parents : le mode de versement et les calculs des allocations jouent un rôle dans le marquage de cet argent aux yeux des parents. L'influence du *policy design* a déjà été montrée dans l'usage des congés parentaux (voir notamment [Mathieu, Doucet et McKay 2020](#) pour un exemple). À notre connaissance, l'influence du *policy design* sur le marquage des allocations familiales est une contribution inédite de ce mémoire.

Ce mémoire approfondit également nos connaissances sur l'influence de l'État sur les rôles de genre. Les études critiques qui ont abordé ce sujet ont privilégié une approche comparative en lien avec l'étude des États-providence (voir notamment [Morel 2007](#); [Orloff 2009](#); [Hook 2015](#)). La contribution inédite de ce mémoire est d'aborder cette question du point de vue des parents plutôt qu'avec un angle théorique ou comparatif. La recherche qualitative nous amène à comprendre que l'État participe à un mouvement qui est déjà en marche : si l'État cristallise les rôles plus traditionnels des parents avec ces politiques publiques, il n'est pas non plus la locomotive de ce mouvement qui s'étend au-delà de sa sphère d'influence. Les résultats exposent aussi le rôle complexe de l'État dans la division sexuelle du travail : il peut tout aussi bien en apaiser les

symptômes (comme l'inégalité financière) tout en contribuant au problème (les mères sont cadrées comme le parent principal des enfants).

Finalement, ce mémoire propose de nouvelles données qualitatives sur l'organisation familiale et financière au sein des familles en incluant les allocations familiales dans l'analyse. Les résultats montrent d'une part différentes façons pour les femmes d'abnéguer leur autonomie financière au bénéfice de leur famille, comme en dépensant pour les enfants avec leur argent personnel ou en absorbant seules la diminution de leur revenu lors de leur congé parental. D'autre part, prendre en compte les allocations familiales dans l'organisation familiale permet d'observer que plusieurs femmes considèrent leur bien-être financier comme partie intégrante de l'organisation familiale globale.

Ce mémoire ouvre la porte à de futurs travaux de recherche au sujet des allocations familiales. Par exemple, la présente recherche s'est concentrée sur les couples de sexes différents afin de cerner l'impact des allocations familiales sur les dynamiques de genre. Nous avons pu constater que les gouvernements ont le potentiel d'amener de l'eau au moulin de la division sexuelle du travail en cristallisant le rôle de parent principal aux femmes. Cet encadrement peut être considéré comme hétéronormatif au sens où il encadre le travail domestique des couples hétérosexuels. Il serait intéressant d'identifier comment les couples de même sexe négocient cet encadrement de l'État et comment la notion de parent principal s'applique au sein de ces familles. Les parents de même sexe font sans doute face à leurs propres contraintes qui leur demandent d'user d'innovation dans la définition de leur rôle parental. Il serait intéressant de mesurer l'impact de l'État chez les parents qui sortent du moule de la présomption féminine pour le parent principal.

Par ailleurs, pour circonscrire l'analyse, la présente recherche n'a pas abordé les enjeux propres aux familles monoparentales et recomposées. Or, ces parents ont sans aucun doute leurs propres usages et significations des allocations familiales. Deux grandes étapes ont le potentiel d'influencer le tout : la séparation et la recomposition. Les notions de garde partagée et de pension alimentaire sont des pistes à explorer chez les parents séparés en regard aux allocations familiales. La recomposition entraîne quant à elle un phénomène fiscal surnommé la « taxe à la recomposition » qui se résume en une baisse drastique du soutien financier de l'État lorsqu'un parent forme une nouvelle union, étant donné que le revenu du nouveau partenaire est compté dans le revenu familial. Les règles entourant les allocations se complexifient davantage si les deux parents de la nouvelle union ont des enfants d'une union précédente : l'un des parents pourrait

se retrouver sans allocation tandis que l'autre aurait l'ensemble du montant pour le couple. Les règles entourant les allocations familiales et la grande diversité des situations chez les familles monoparentales et recomposées en font un terreau fertile pour des recherches subséquentes.

Finalement, les recherches futures pourraient chercher à comprendre comment soutenir économiquement les femmes en amont. Comme évoqué, les allocations familiales offrent un soutien financier qui aide à atténuer le symptôme d'un problème plutôt que la cause : les femmes gagnent encore aujourd'hui moins que les hommes. À ce sujet, un constat a attiré notre attention dans l'organisation financière des familles. Plusieurs mères de l'échantillon rapportent avoir connu une période plus difficile économiquement durant leur congé de maternité, certaines ayant pigé dans leur épargne, d'autres dans leur marge de crédit. À l'inverse, certaines mentionnent que leur conjoint a reçu un héritage, ou encore gagne bien plus qu'elle, ou encore a assez de liquidités pour investir leur épargne. Cette dichotomie soulève une question : comment se fait-il que les femmes semblent tirer le diable par la queue tandis que leur conjoint s'enrichit? Et se pourrait-il que les politiques publiques, notamment les politiques familiales, mais aussi les comptes épargne enregistrés, participent à cette différence? En somme, les allocations familiales sont une piste pour explorer l'intersection entre l'État, l'argent et les familles.

BIBLIOGRAPHIE

- Agence du revenu du Canada. 2021a. « Jusqu'à 1 200 \$ supplémentaires pour 1,6 million de familles canadiennes. » Communiqués de presse. *Canada.ca*. Consulté le 31 mai 2021. <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/nouvelles/2021/05/jusqua-1-200--supplementaires-pour-16-million-de-familles-canadiennes.html>.
- . 2021b. « Tableau 4 : Bénéficiaires et paiements de l'ACE par province et genre. » *Canada.ca*. Consulté le 26 avril 2022. <https://www.canada.ca/content/dam/cra-arc/prog-policy/stats/ccb-stats/2019-tax-year/ccb4-fra.pdf>.
- . 2022. « Qui peut faire une demande – Allocation canadienne pour enfants (ACE). » *Canada.ca*. Consulté le 26 avril 2022. <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/prestations-enfants-familles/allocation-canadienne-enfants-aperçu/allocation-canadienne-enfants-avant-faire-demande.html>.
- Amorim, Mariana. 2022. « Socioeconomic Disparities in Parental Spending after Universal Cash Transfers: The Case of the Alaska Dividend. » *Social Forces* 101 (1): 252-280. doi:10.1093/sf/soab119.
- Ashby, Katherine J. et Carole B. Burgoyne. 2008. « Separate Financial Entities?: Beyond Categories of Money Management. » *The Journal of Socio-Economics* 37 (2). Special Issue on the Household Economy: 458-480. doi:10.1016/j.socec.2006.12.035.
- Bachmann, Laurence. 2011. « Les pratiques de subjectivation des femmes: Une analyse par le révélateur du rapport à l'argent dans le couple. » *Sociologie et sociétés* 43 (1): 287-304. doi:10.7202/1003540ar.
- Baillargeon, Denyse. 1996. « Les politiques familiales au Québec. Une perspective historique. » *Lien social et Politiques* (36): 21-32. doi:10.7202/005052ar.
- Baker, Michael, Derek Messacar et Mark Stabile. 2021. « The Effects of Child Tax Benefits on Poverty and Labor Supply: Evidence from the Canada Child Benefit and Universal Child Care Benefit. » Working Paper 28556. Working Paper Series. Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research. doi:10.3386/w28556. <https://www.nber.org/papers/w28556>.
- Banting, Keith. 2005. « Canada: Nation-Building in a Federal Welfare State. » In *Federalism and the Welfare State: New World and European Experiences*, sous la dir. de Herbert Obinger, Stephan Leibfried, et Francis G. Castles, 89-137. Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9780511491856.005.
- Banting, Keith et John Myles, dir. 2013. « Introduction : Inequality and the Fading of Redistributive Politics. » In *Inequality and the Fading of Redistributive Politics*, 1-39. Vancouver: Univ. of British Columbia Press.
- Beck, Ulrich. 1998. « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités. » *Lien social et Politiques* (39): 15-25.
- Beck, Ulrich et Elisabeth Beck-Gernsheim. 1995. *The Normal Chaos of Love*. Cambridge, UK: Polity Press.
- Becker, Gary S. 1965. « A Theory of the Allocation of Time. » *The Economic Journal* 75 (299): 493-517. doi:10.2307/2228949.
- . 1991. *A Treatise on the Family*, Enl. ed. Cambridge, Mass: Harvard University Press.

- Béland, Daniel et André Lecours. 2006. « Sub-State Nationalism and the Welfare State: Québec and Canadian Federalism. » *Nations and Nationalism* 12 (1): 77-96. doi:10.1111/j.1469-8129.2006.00231.x.
- Belleau, Hélène. 2008. « Entre le partage des dépenses et le partage des avoirs: les comptes conjugaux des ménages québécois. » In *L'usage de l'argent dans le couple: pratiques et perceptions des comptes amoureux. Perspectives internationales*, sous la dir. de Hélène Belleau et Caroline Henchoz, 113-148. Questions sociologiques. Paris: L'Harmattan.
- Belleau, Hélène et Delphine Lobet. 2017. *L'amour et l'argent: guide de survie en 60 questions*. Montréal: Éditions du remue-ménage.
- Belleau, Hélène, Chiara Piazzesi et Annabelle Seery. 2020. « Conjugal Love from a Sociological Perspective: Theorizing from Observed Practices. » *Canadian Journal of Sociology* 45 (1): 23-46. doi:10.29173/cjs29434.
- Belleau, Hélène et Raphaëlle Proulx. 2010. « Équilibre et déséquilibre des comptes amoureux contemporains : le revenu familial remis en question. l'exemple québécois. » *Recherches familiales* 7 (1): 85-101. doi:10.3917/rf.007.0085.
- . 2012. « Le revenu familial, un concept vague et insidieux : analyse critique et historique des relations économiques familiales. » *Enfances, Familles, Générations* (15): 78-109. doi:10.7202/1008147ar.
- Blad, Cory. 2011. *Neoliberalism and National Culture State-Building and Legitimacy in Canada and Quebec*. Studies in the Critical Social Science. Leiden, Pays-Bas: Brill.
- Blake, Raymond B. 2009. *From Rights to Needs: A History of Family Allowances in Canada, 1929-92*. Vancouver: UBC Press.
- Blood, Robert O. et Donald M. Wolfe. 1960. *Husbands & Wives: The Dynamics of Married Living*. Glencoe, Illinois: Free Press.
- Blow, Laura, Ian Walker et Yu Zhu. 2012. « Who Benefits from Child Benefit? » *Economic Inquiry* 50 (1): 153-170. doi:10.1111/j.1465-7295.2010.00348.x.
- Brown, Erika M. et Valerie Tarasuk. 2019. « Money Speaks: Reductions in Severe Food Insecurity Follow the Canada Child Benefit. » *Preventive Medicine* 129: 105876. doi:10.1016/j.ypmed.2019.105876.
- Buchanan, Tom, Adian McFarlane et Anupam Das. 2021. « Examining the Family Dynamics of the Canadian Gender Income Gap. » *SN Social Sciences* 1: 99. doi:10.1007/s43545-021-00103-y.
- Charton, Laurence et Nong Zhu. 2019. « Inégalités de genre dans le partage des tâches domestiques au Canada : quelles influences sur le désir d'un (nouvel) enfant ? » *Cahiers de recherche sociologique* (63): 155-183. doi:10.7202/1055723ar.
- Çineli, Beyda. 2020. « Money Management and Gender Equality: An Analysis of Dual-Earner Couples in Western Europe. » *Family Relations* 69 (4): 803-819. doi:10.1111/fare.12465.
- . 2022. « Who Manages the Money at Home? Multilevel Analysis of Couples' Money Management Across 34 Countries. » *Gender & Society* 36 (1): 32-62. doi:10.1177/08912432211057920.
- Cohen, Yolande. 2008. « Citoyenneté sociale et maternalisme d'État : le genre des politiques sociales. » *Revue d'histoire de la protection sociale* 1 (1): 95-111. doi:10.3917/rhps.001.0095.

- . 2012. « Le genre des États-providence : maternalisme et familialisme en France et au Canada. » *Revue française des affaires sociales* 1 (2): 32-51. doi:10.3917/rfas.122.0032.
- Collavechia, Sandra. 2008. « Doing Moneywork”: le travail domestique des femmes dans la gestion des finances familiales. » In *L’usage de l’argent dans le couple, pratiques et perceptions des comptes amoureux. Perspective internationale*, sous la dir. de Hélène Belleau et Caroline Henchoz, 183-218. Questions sociologiques. Paris: L’Harmattan.
- Comas-d’Argemir, Dolores et Montserrat Soronellas. 2019. « Men as Carers in Long-Term Caring: Doing Gender and Doing Kinship. » *Journal of Family Issues* 40 (3): 315-339. doi:10.1177/0192513X18813185.
- Daigneault, Pierre-Marc, Lisa Birch, Daniel Béland et Samuel-David Bélanger. 2021. « Taking Subnational and Regional Welfare States Seriously: Insights from the Quebec Case. » *Journal of European Social Policy* 31 (2): 239-249. doi:10.1177/0958928721996651.
- Daly, Mary et Katherine Rake. 2003. *Gender and the Welfare State: Care, Work and Welfare in Europe and the Usa*. Cambridge, UK ; Malden, MA: Polity Press.
- Dandurand, Renée. 2020. « La politique québécoise Les enfants au cœur de nos choix : Un pari audacieux néanmoins gagnant. » *Enfances Familles Générations* (35). doi:10.7202/1077678ar.
- Dandurand, Renée et Françoise-Romaine Ouellette. 1995. « Famille, État et structuration d’un champ familial. » *Sociologie et sociétés* 27 (2): 103-119. doi:10.7202/001165ar.
- École de gestion de l’Université de Sherbrooke. s.d. « Allocation canadienne pour enfants. » *Chaire en fiscalité et en finances publiques*. Consulté le 15 février 2020. <http://cftp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/guide-mesures-fiscales/allocation-canadienne-enfants/>.
- Eickmeyer, Kasey J., Wendy D. Manning et Susan L. Brown. 2019. « What’s Mine Is Ours? Income Pooling in American Families. » *Journal of Marriage and Family* 81 (4): 968-978. doi:10.1111/jomf.12565.
- Emploi et Développement social Canada. 2020. « Plus d’un million de Canadiens sortis de la pauvreté depuis 2015. » *Cision*. Consulté le 10 mai 2022. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/plus-d-un-million-de-canadiens-sortis-de-la-pauvrete-depuis-2015-818384864.html>.
- . 2021. « L’Allocation canadienne pour enfants augmente de nouveau pour suivre le coût de la vie. » *Cision*. Consulté le 26 avril 2022. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/l-allocation-canadienne-pour-enfants-augmente-de-nouveau-pour-suivre-le-cout-de-la-vie-843956023.html>.
- Esping-Andersen, Gøsta. 1999. *Social Foundations of Postindustrial Economies*. Oxford: Oxford University Press. doi:10.1093/0198742002.001.0001.
- . [1990] 2007. *Les trois-mondes de l’État-providence: essai sur le capitalisme moderne*. Le Lien social. Paris: Presses universitaires de France.
- . 2009. *The Incomplete Revolution: Adapting to Women’s New Roles*. Cambridge: Polity Press.
- Evertsson, Lars et Charlott Nyman. 2014. « Perceptions and Practices in Independent Management: Blurring the Boundaries Between “Mine,” “Yours” and “Ours.” » *Journal of Family and Economic Issues* 35 (1): 65-80. doi:10.1007/s10834-012-9348-6.
- Fox, Bonnie. 2009. *When Couples Become Parents: The Creation of Gender in the Transition to*

Parenthood. Toronto: University of Toronto Press.

- Frank, Kristyn et Marc Frenette. 2021. *Perceptions des couples quant à la répartition des tâches domestiques et des tâches liées aux soins des enfants Existe-t-il des différences entre les groupes sociodémographiques?* Ottawa: Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2021003-fra.htm>.
- Galerand, Elsa et Danièle Kergoat. 2014. « Les apports de la sociologie du genre à la critique du travail. » *La nouvelle revue du travail* (4). doi:10.4000/nrt.1533.
- Gauthier, Anne. 1984. « Les femmes et l'impôt sur le revenu. » *L'Actualité économique* 60 (1): 122-131. doi:10.7202/601280ar.
- Gerson, Kathleen. 2010. *The Unfinished Revolution: How a New Generation Is Reshaping Family, Work, and Gender in America*. New York: Oxford University Press.
- Giddens, Anthony. 1992. *The Transformation of Intimacy: Sexuality, Love and Eroticism in Modern Societies*. Stanford: Stanford University Press. <https://www.sup.org/books/title/?id=2665>.
- . 1993. « Une théorie critique de la modernité avancée. » In *Structuration du social et modernité avancée: Autour des travaux d'Anthony Giddens*. Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval.
- Godbout, Luc, Michael Robert-Angers et Suzie St-Cerny. 2018. « Le Québec est-il encore un paradis pour la famille en 2018? » Cahier de recherche 2018/09. Sherbrooke: Chaire de recherche en fiscalité et finances publiques. https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2018/12/cr_2018-09_famille_et_fiscalite_quebec_encore_paradis_famille_en_2018.pdf.
- Gouvernement du Québec. 2022. « Dépenses fiscales - Édition 2021. » Québec: Gouvernement du Québec. <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/depenses-fiscales/index.asp>.
- Henchoz, Caroline. 2008. « Le couple et l'argent: quand l'amour produit et reproduit des rapports de pouvoir et d'inégalités. » In *L'usage de l'argent dans le couple: pratiques et perceptions des comptes amoureux: perspective internationale*, sous la dir. de Hélène Belleau et Caroline Henchoz, 31-74. Questions sociologiques. Paris: L'Harmattan.
- Hochschild, Arlie Russell et Anne Machung. 1989. *The Second Shift: Working Parents and the Revolution at Home*. New York: Viking.
- Hook, Jennifer L. 2015. « Incorporating 'Class' into Work–Family Arrangements: Insights from and for Three Worlds. » *Journal of European Social Policy* 25 (1): 14-31. doi:10.1177/0958928714556968.
- Houle, Patricia, Martin Turcotte et Michael Wendt. 2017. *Évolution de la participation des parents aux tâches domestiques et aux soins des enfants de 1986 à 2015: Mettre l'accent sur les Canadiens: résultats de l'Enquête sociale générale*. Ottawa: Statistique Canada. <https://www.deslibris.ca/ID/10090808>.
- INSPQ. 2022. « Ligne du temps COVID-19 au Québec. » *Institut national de la santé publique du Québec*. Consulté le 21 mars 2022. <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/ligne-du-temps>.
- Jacques, Olivier et Alain Noël. 2018. « The Case for Welfare State Universalism, or the Lasting Relevance of the Paradox of Redistribution. » *Journal of European Social Policy* 28 (1): 70-85. doi:10.1177/0958928717700564.
- . 2021. « Targeting Within Universalism. » *Journal of European Social Policy* 31 (1): 15-29.

doi:10.1177/0958928720918973.

- Jamieson, Lynn. 1999. « Intimacy Transformed? A Critical Look at the 'Pure Relationship'. » *Sociology* 33 (3): 477-494. doi:10.1177/S0038038599000310.
- Jean, Lucie et Jérémie Sylvain-Morneau. 2021. « Statistiques 2020 : Mesure de l'Allocation famille. » Québec: Retraite Québec.
- Jenson, Jane. 2004. « Changing the Paradigm: Family Responsibility or Investing in Children. » *Cahiers canadiens de sociologie* 29 (2): 169-192. doi:10.2307/3654692.
- . 2008. « Writing Women Out, Folding Gender In: The European Union "Modernises" Social Policy. » *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society* 15 (2): 131-153. doi:10.1093/sp/jxn011.
- . 2009. « Lost in Translation: The Social Investment Perspective and Gender Equality. » *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society* 16 (4): 446-483. doi:10.1093/sp/jxp019.
- . 2013. « Historical Transformations of Canada's Social Architecture: Institutions, Instruments, and Ideas. » In *Inequality and the Fading of Redistributive Politics*, sous la dir. de Keith Banting et John Myles, 43-64. Vancouver: University of British Columbia Press.
- Jones, Lauren E., Kevin Milligan et Mark Stabile. 2019. « Child Cash Benefits and Family Expenditures: Evidence from the National Child Benefit. » *Revue Canadienne d'économique* 52 (4): 1433-1463. doi:10.1111/caje.12409.
- Jurczyk, Karin, Birgit Jentsch, Julia Sailer et Michaela Schier. 2019. « Female-Breadwinner Families in Germany: New Gender Roles? » *Journal of Family Issues* 40 (13): 1731-1754. doi:10.1177/0192513X19843149.
- Kaufman, Gayle et Anne Grönlund. 2021. « Displaying Parenthood, (un)doing Gender: Parental Leave, Daycare and Working-Time Adjustments in Sweden and the UK. » *Families, Relationships and Societies* 10 (2): 213-229. doi:10.1332/204674319X15683716957916.
- Kergoat, Danièle. 2001. « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe. » In *Genre et économie : un premier éclairage*, sous la dir. de Jeanne Bisilliat et Christine Verschuur, 78-88. Genève: Graduate Institute Publications. doi:10.4000/books.iheid.5419.
- Kersbergen, Kees van et Barbara Vis. 2014. *Comparative Welfare State Politics: Development, Opportunities, and Reform*. Cambridge: Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9781139021852>.
- Kesselman, Jonathan Rhys. 2019. « Policy Options for Retargeting the Canada Child Benefit. » *Canadian Public Policy* 45 (3): 310-328. doi:10.3138/cpp.2019-003.
- Khamis, Nadia et Luis Ayuso. 2021. « Female Breadwinner: More Egalitarian Couples? An International Comparison. » *Journal of Family and Economic Issues*. doi:10.1007/s10834-021-09784-2.
- Kooreman, Peter. 2000. « The Labeling Effect of a Child Benefit System. » *American Economic Review* 90 (3): 571-583. doi:10.1257/aer.90.3.571.
- Korpi, Walter et Joakim Palme. 1998. « The Paradox of Redistribution and Strategies of Equality: Welfare State Institutions, Inequality, and Poverty in the Western Countries. » *American Sociological Review* 63 (5): 661-687. doi:10.2307/2657333.
- Kulic, Nevena, Alessandra Minello et Sara Zella. 2020. « Manage Your Money, Be Satisfied? »

- Money Management Practices and Financial Satisfaction of Couples Through the Lens of Gender. » *Journal of Family Issues* 41 (9): 1420-1446. doi:10.1177/0192513X19891463.
- Laczko, Leslie S. 1998. « Inégalités et État-providence: le Québec, le Canada et le monde. » *Recherches sociographiques* 39 (2-3): 317-340. doi:10.7202/057210ar.
- Leitner, Sigrid. 2003. « Varieties of Familialism: The Caring Function of the Family in Comparative Perspective. » *European Societies* 5 (4): 353-375. doi:10.1080/1461669032000127642.
- Lépine, Sylvie. 1990. « L'État et les allocations familiales, une politique qui n'a jamais vraiment démarré. » *Recherches féministes* 3 (1): 65-81. doi:10.7202/057585ar.
- Lewis, Jane. 1992. « Gender and the Development of Welfare Regimes. » *Journal of European Social Policy* 2 (3): 159-173. doi:10.1177/095892879200200301.
- Lott, Yvonne. 2017. « When My Money Becomes Our Money: Changes in Couples' Money Management. » *Social Policy and Society* 16 (2): 199-218. doi:10.1017/S1474746415000688.
- Ludwig-Mayerhofer, Wolfgang, Jutta Allmendinger, Andreas Hirsland et Werner Schneider. 2011. « The Power of Money in Dual-Earner Couples: A Comparative Study. » *Acta Sociologica* 54 (4): 367-383. doi:10.1177/0001699311422091.
- Lundberg, Shelly J., Robert A. Pollak et Terence J. Wales. 1997. « Do Husbands and Wives Pool Their Resources? Evidence from the United Kingdom Child Benefit. » *The Journal of Human Resources* 32 (3): 463-480. doi:10.2307/146179.
- Lyssiotou, Panayiota. 2018. « Gender Bias in the Spending of Child Benefits: Evidence from a Natural Policy Reform. » *International Tax and Public Finance* 25 (4): 1029-1070. doi:10.1007/s10797-017-9477-9.
- Marshall, Dominique. 1998. *Aux origines sociales de l'État-providence: familles québécoises, obligation scolaire et allocations familiales 1940 - 1955*. Trajectoires sociales. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Mathieu, Sophie, Andrea Doucet et Lindsey McKay. 2020. « Parental Leave and Intra-Regime Differences in a Liberal Country: The Case of Four Canadian Provinces. » *Canadian Journal of Sociology* 45 (2): 169-194. doi:10.29173/cjs29504.
- Mathieu, Sophie et Diane-Gabrielle Tremblay. 2020. « Évolution et transformation de la politique familiale québécoise depuis 1997. » *Enfances Familles Générations* (35). doi:10.7202/1077682ar.
- McEwen, Annie. 2011. « Beyond Child Poverty: Following the Evidence to a Multidimensional Approach to Childhood Disadvantage. » In *Social Statistics, Poverty and Social Exclusion: Perspectives from Quebec, Canada and Abroad*, sous la dir. de Guy Frechet, Paul Bernard, Danielle Gauvreau, et Jean Poirier, 285. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Ministère de la Famille du Québec. 2021. « Travail, revenu, consommation et transport. » *Québec - ministère de la Famille*. Consulté le 28 mars 2022. <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/chiffres-famille-quebec/chiffres-famille/Pages/travail-revenu-consommation-transport.aspx>.
- Ministère des Finances du Canada. 2017. « Renforcer l'Allocation canadienne pour enfants. » Documents d'information. *Canada.ca*. Consulté le 26 avril 2022. https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2017/10/_renforcer_l_allocationcanadiennepourenfants0.html.

- . 2021. « Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : Concepts, estimations et évaluations 2021. » F1-47F-PDF. Ottawa: Ministère des Finances du Canada. <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales/2021.html>.
- Morel, Nathalie. 2007. « Le genre des politiques sociales. L'apport théorique des "gender studies" à l'analyse des politiques sociales. » *Sociologie du travail* 49 (3): 383-397. doi:10.4000/sdt.22385.
- Najjarrezaparast, Paniz et Krishna Pendakur. 2021. « How Did the Canada Child Benefit Affect Household Spending? » *Canadian Public Policy* 47 (4): 479-496. doi:10.3138/cpp.2020-137.
- Naldini, Manuela. 2017. « The Sociology of the Families. » In *The Cambridge Handbook of Sociology: Core Areas in Sociology and the Development of the Discipline*, sous la dir. de Kathleen Odell Korgen, 1:295-296. Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/9781316418376.029.
- Naldini, Manuela, Caterina Satta et Rossella Ghigi. 2018. « Doing Family through Gender, Doing Gender through Family. Exploring Social Inequalities and Cultural Changes in Everyday Parenting. An Introduction. » *Sociologica* 12 (3): 1-10. doi:10.6092/issn.1971-8853/9081.
- Noël, Alain. 2002. « Une loi contre la pauvreté : la nouvelle approche québécoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. » *Lien social et Politiques* (48): 103-114. doi:10.7202/007895ar.
- . 2006. « Social Justice in Overlapping Sharing Communities. » In *Dilemmas of Solidarity: Rethinking Distribution in the Canadian Federation*, sous la dir. de Sujit Choudhry, Jean-Francois Gaudreault-Desbiens, et Lorne Sossin. Toronto: University of Toronto Press. doi:10.3138/9781442673922-005.
- . 2008. « Fédéralisme d'ouverture et pouvoir de dépenser au Canada. » *Revista d'Estudis Autonòmics i Federals* (7): 10-36.
- . 2013. « Quebec's New Politics of Redistribution. » In *Inequality and the Fading of Redistributive Politics*, sous la dir. de Keith Banting et John Myles, 256-282. Vancouver: University of British Columbia Press.
- Nyman, Charlott. 1999. « Gender Equality in 'The Most Equal Country in the World'? Money and Marriage in Sweden. » *The Sociological Review* 47 (4): 766-793. doi:10.1111/1467-954X.00195.
- Nyman, Charlott et Lars Evertsson. 2005. « Difficultés liées à la négociation dans la recherche sur la famille: un regard sur l'organisation financière des couples suédois. » *Enfances Familles Générations* (2). doi:10.7202/010913ar.
- Nyman, Charlott, Lasse Reinikainen et Kristina Eriksson. 2018. « The Tension Between Gender Equality and Doing Gender: Swedish Couples' Talk About the Division of Housework. » *Women's Studies International Forum* 68: 36-46. doi:10.1016/j.wsif.2018.01.010.
- Orloff, Ann Shola. 1993. « Gender and the Social Rights of Citizenship: The Comparative Analysis of Gender Relations and Welfare States. » *American Sociological Review* 58 (3): 303-328. doi:10.2307/2095903.
- . 2009. « Gendering the Comparative Analysis of Welfare States: An Unfinished Agenda. » *Sociological Theory* 27 (3): 317-343. doi:10.1111/j.1467-9558.2009.01350.x.
- Pahl, Jan. 1989. *Money and Marriage*. New York: St. Martin's Press.

- . 2000. « The Gendering of Spending Within Households. » *Radical Statistics* 3: 38-48.
- . 2005. « Individualisation in Couple Finances: Who Pays for the Children? » *Social Policy and Society* 4 (4): 381-391. doi:10.1017/S1474746405002575.
- Pelletier, Rachelle, Martha Patterson et Melissa Moyser. 2019. « L'écart salarial entre les sexes au Canada: 1998 à 2018. » Ottawa: Statistique Canada. http://publications.gc.ca/collections/collection_2019/statcan/75-004-m/75-004-m2019004-fra.pdf.
- Pepin, Joanna R. 2019. « Beliefs About Money in Families: Balancing Unity, Autonomy, and Gender Equality. » *Journal of Marriage and Family* 81 (2): 361-379. doi:10.1111/jomf.12554.
- Phipps, Shelley et Peter Burton. 1998. « What's Mine is Yours? The Influence of Male and Female Incomes on Patterns of Household Expenditure. » *Economica* 65 (260): 599-613.
- Phipps, Shelley et Frances Woolley. 2008. « Control Over Money and the Savings Decisions of Canadian Households. » *The Journal of Socio-Economics* 37 (2). Special Issue on the Household Economy: 592-611. doi:10.1016/j.socec.2006.12.042.
- Pinho, Mariana et Ruth Gaunt. 2021. « Doing and Undoing Gender in Male Carer/Female Breadwinner Families. » *Community, Work & Family* 24 (3): 315-330. doi:10.1080/13668803.2019.1681940.
- Raschke, Christian. 2016. « The Impact of the German Child Benefit on Household Expenditures and Consumption. » *German Economic Review* 17 (4): 438-477. doi:10.1111/geer.12079.
- Retraite Québec. s.d. « À qui est versé l'Allocation famille? » *Retraite Québec*. Consulté le 15 mai 2020. http://www.rrq.gouv.qc.ca/fr/enfants/naissance/paiement_soutien_enfants/Pages/beneficiaire.aspx.
- Risman, Barbara J. 2004. « Gender as a Social Structure: Theory Wrestling with Activism. » *Gender and Society* 18 (4): 429-450.
- Sainsbury, Diane. 1996. *Gender, equality and welfare states*. Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/CBO9780511520921.
- Saraceno, Chiara. 2017. « Family Relationships and Gender Equality in the Social Investment Discourse. » In *The Uses of Social Investment*, sous la dir. de Anton Hemerijck. Oxford: Oxford University Press. doi:10.1093/oso/9780198790488.003.0004.
- Saraceno, Chiara et Wolfgang Keck. 2008. « The Institutional Framework of Intergenerational Family Obligations in Europe: A Conceptual and Methodological Overview. » *Social Science Research Center Berlin*. Multilinks.
- Savoie-Zajc, Lorraine. 2009. « L'entrevue semi-dirigée. » In *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*, sous la dir. de Benoît Gauthier, 5e édition. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Seery, Annabelle. 2019. « La travail, l'argent et l'amour : les arrangements de couples de parents québécois à revenus modestes. » Thèse de doctorat, Montréal: Université de Montréal. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/23505>.
- Sykes, Jennifer, Katrin Križ, Kathryn Edin et Sarah Halpern-Meehin. 2015. « Dignity and Dreams: What the Earned Income Tax Credit (EITC) Means to Low-Income Families. » *American Sociological Review* 80 (2): 243-267. doi:10.1177/0003122414551552.

- Tichenor, Veronica Jaris. 2008. « Argent, pouvoir et genre: dynamiques conjugales lorsque les femmes gagnent plus que leur mari. » In *L'usage de l'argent dans le couple: pratiques et perceptions des comptes amoureux: perspective internationale*, sous la dir. de H  l  ne Belleau et Caroline Henchoz, 75-111. Questions sociologiques. Paris: L'Harmattan.
- Tisch, Daria. 2021. « My Gain or Your Loss? Changes in within-Couple Relative Wealth and Partners' Life Satisfaction. » *European Sociological Review* 37 (2): 271-286. doi:10.1093/esr/jcaa052.
- Toupin, Louise. 2016. « Le salaire au travail m  nager, 1972-1977 : retour sur un courant f  ministe   vanoui. » *Recherches f  ministes* 29 (1): 179-198. doi:10.7202/1036677ar.
- Tremblay, Yves. 2017. « Mackenzie King, l'arm  e et les allocations familiales. » *Bulletin d'histoire politique* 25 (3): 269-287. doi:10.7202/1039756ar.
- Van den Berg, Axel, Hicham Ra  q, Christine Proulx, Charles Plante et Samuel Faustmann. 2017. *Combating poverty: Quebec's pursuit of a distinctive welfare state*. Studies in comparative political economy and public policy. Toronto: University of Toronto Press.
- Vandenberghe, Fr  d  ric. 2001. « Introduction    la sociologie (cosmo) politique du risque d'Ulrich Beck. » *Revue du MAUSS* 1 (17): 25-39. doi:10.3917/rdm.017.0025.
- Vincent, Carole. 2012. « Les diff  rences entre les sexes dans la prise de d  cision en mati  re d'  pargne et d'investissement. » In *Le vieillissement d  mographique, de nombreux enjeux    d  chiffrer*, sous la dir. de Sylvie Rheault et Jean Poirier, 59-68. Qu  bec: Institut de la statistique du Qu  bec.
- Vogler, Carolyn. 2005. « Cohabiting Couples: Rethinking Money in the Household at the Beginning of the Twenty First Century. » *The Sociological Review* 53 (1): 1-29. doi:10.1111/j.1467-954X.2005.00501.x.
- Vogler, Carolyn, Michaela Brockmann et Richard D. Wiggins. 2006. « Intimate Relationships and Changing Patterns of Money Management at the Beginning of the Twenty-First Century. » *The British Journal of Sociology* 57 (3): 455-482. doi:10.1111/j.1468-4446.2006.00120.x.
- Vogler, Carolyn, Clare Lyonette et Richard D. Wiggins. 2008. « Money, Power and Spending Decisions in Intimate Relationships. » *The Sociological Review* 56 (1): 117-143. doi:10.1111/j.1467-954X.2008.00779.x.
- Vogler, Carolyn et Jan Pahl. 1994. « Money, Power and Inequality within Marriage. » *The Sociological Review* 42 (2): 263-288. doi:10.1111/j.1467-954X.1994.tb00090.x.
- Wallace, Rebecca et Elizabeth Goodyear-Grant. 2020. « Writing Gender Out or Working It Back In? Media Coverage of Child Benefits in Canada. » *Journal of Women, Politics & Policy* 41 (4): 441-456. doi:10.1080/1554477X.2020.1783932.
- Ward-Batts, Jennifer. 2008. « Out of the Wallet and into the Purse: Using Micro Data to Test Income Pooling. » *The Journal of Human Resources* 43 (2): 325-351.
- West, Candace et Don H. Zimmerman. 1987. « Doing Gender. » *Gender and Society* 1 (2): 125-151.
- Wilson, Gail. 1990. « L'argent: formes de responsabilit   et d'irresponsabilit   dans le couple. » *Dialogue* 109: 6-23.
- Woolley, Frances. 2004. « Why Pay Child Benefits to Mothers? » *Canadian Public Policy / Analyse de Politiques* 30 (1): 47-69. doi:10.2307/3552580.
- Yodanis, Carrie et Sean Lauer. 2007. « Managing Money in Marriage: Multilevel and Cross-

National Effects of the Breadwinner Role. » *Journal of Marriage and Family* 69 (5): 1307-1325. doi:10.1111/j.1741-3737.2007.00449.x.

Zelizer, Viviana. [1994] 2005. *La signification sociale de l'argent*. Paris: Seuil.

ANNEXE 1 : VERSION FINALE DE LA GRILLE D'ENTREVUE

GRILLE D'ENTREVUE

Les allocations familiales : leur utilisation et leurs répercussions sur les représentations familiales des couples québécois

MISE EN SITUATION

- **Résumer le formulaire de consentement;**
- L'entretien va se faire sur le mode de la conversation, je suis là pour vous écouter;
- Pas de bonnes et de mauvaises réponses;
- Complètement confidentiel, tu dois de sentir à l'aise de parler sans réserve;
- Si tu n'es pas à l'aise de répondre à une question, tu le dis et on passe à un autre sujet;
- Deux grands buts : comprendre comment les couples utilisent les allocations familiales et l'impact de la COVID-19 chez les familles;
- Nous allons parler d'abord de la situation actuelle dans votre couple et votre travail, puis nous allons parler d'argent et d'organisation familiale. Tout au long, il sera question de la COVID;

A. Le couple

1. *Racontez-moi comment vous avez rencontré votre conjoint.e.*
 - *Comment en êtes-vous venus à cohabiter?*
 - *Mariés ou conjoints de faits ?*
 - *(Si conjoints de fait) Contrat de vie commune? Oui Non*
 - *Comment la décision s'est prise? Sur quelles bases?*
2. *Vos âges? En couple depuis combien de temps?*
3. *Avant d'être parent, quelle importance accordiez-vous à avoir des enfants?*
 - *Comment avez-vous pris la décision d'avoir des enfants?*
 - *Vous avez combien d'enfants? Âge?*

- Veut maintenant comprendre votre organisation, comment ça fonctionne chez vous;
- Veut aussi comprendre l'impact de la COVID, on va parler de l'avant et du maintenant;

B. Le travail

4. *Qu'est-ce que vous faites dans la vie? Et votre conjoint.e?*

5. Racontez moi à quoi ressemblait vos horaires de travail à vous et votre conjoint.e avant la pandémie.

- Les deux en emploi? Les deux Homme seulement Femme seulement
- Combien d'heure par semaine? Homme : Femme :
- Quel horaire? Régulier Atypique (précisez)

6. Et comment ça se passe depuis le début de la pandémie?

- Comment en êtes-vous venu.es à choisir cette organisation? Quelle discussion?
- Êtes-vous à l'aise avec cette organisation? Votre conjoint.e?

7. Comment ça se passe quand vient le temps de prendre une décision par rapport au travail, comme les horaires et les choix professionnels?

- Est-ce que ce sont des décisions communes ou séparées ?
- Les décisions sont-elles influencées par le fait d'avoir des enfants? Oui Non

8. Avant la COVID-19, avez-vous vécu des moments où un de vous a dû arrêter de travailler pour du chômage? Oui Non

- (Si oui) racontez-moi comment vous vous êtes organisés financièrement.

9. Avez-vous arrêté de travailler pour un congé de parentalité?

- Oui homme Non homme , Oui femme Non femme
- (Si oui) racontez-moi comment vous vous êtes organisés pour les semaines et financièrement?

10. Avant la COVID-19, diriez-vous qu'un de vous deux était le « gros salaire » ou plutôt égal ?

- (Si gros salaire) Qui? Homme Femme
- (Si gros salaire) Compensation avec d'autres responsabilités?

11. Quel impact a eu la COVID-19 sur vos salaires?

12. Pouvez-vous me donner une idée de vos revenus respectifs? Quelle proportion de revenu familial?

- Connaissez-vous le salaire de votre conjoint.e? Connaît-il/elle le vôtre?

C. L'argent

13. Que représente l'argent pour vous? Quelle place l'argent occupe dans votre vie?

- Quelle serait la réponse de votre conjoint.e à cette question à votre avis?

14. Parlez-vous d'argent avec votre conjoint.e? Oui Non Des **exemples**?

15. Y a-t-il des tabous ou des sujets de tension autour de l'argent dans votre couple? Oui Non
 Lesquels?

16. Parlez-vous d'argent avec vos enfants? Oui Non
○ De quoi parlez-vous?

17. Est-ce que vos parents parlaient d'argent à la maison quand vous étiez plus jeune? Oui
Non
○ Quelles influences sur vos conceptions de l'argent?

D. L'organisation financière et l'économie domestique

- On va maintenant se concentrer sur votre organisation financière dans votre couple;
- Plusieurs questions pour faire le tour de la question.

18. Expliquez-moi comment vous gérez l'argent chez vous? Comment ça marche?

19. Il existe plusieurs « grands profils » de mode de gestion. Est-ce qu'un parmi les suivants ressemblent davantage aux vôtres avant la COVID?

- Dépenses communes partagées 50/50?
- Dépenses communes partagées au prorata du salaire?
- Revenus mis en communs?
- Un paie presque tout compte tenu de son revenu?
- Autres? Précisez.

20. Comment en êtes-vous venus à cette façon de fonctionner?

21. Depuis la COVID-19, y a-t-il eu des changements dans la mise en communs des revenus? Dans la séparation des dépenses?

- Le nouveau mode de gestion (si changement) :

22. Avez-vous un budget Oui Non ? Pouvez-vous m'en parler?

- Qui s'en occupe? Homme Femme Les deux

23. Avez-vous modifié votre budget pendant la COVID-19? Créé un nouveau budget?

24. Comment gérez-vous l'argent dans la vie de tous les jours?

- Qui paie les comptes et gère les factures? Homme Femme Les deux
- Qui paie les dépenses pour les enfants? Homme Femme Les deux
 - Des comptes à rendre sur ces dépenses? Oui Non
- Des changements depuis la COVID?

25. Avez-vous eu recours à des mesures d'aide ou d'assouplissement économique pendant la COVID-19? Racontez-moi les démarches et comment vous avez utilisé les mesures.

- De l'aide gouvernementale?
- Des banques? Des prêts? De vos assurances?
- De la famille? D'amis? De proche?
- De votre employeur?

26. Dans quels types de comptes sont déposés vos revenus? (Comme les salaires, allocations familiales, prêts et bourses, retours d'impôt, les « sidelines », etc.)

- Est-ce que tout l'argent est dans des comptes?

27. Qui a accès aux différents comptes?

- Votre compte personnel? Homme Femme Les deux
- Le compte personnel de votre conjoint? Homme Femme Les deux
- Les comptes conjoints? Homme Femme Les deux

28. Décrivez-moi à quoi servent les différents comptes bancaires dans votre couple. (Est-ce que certains comptes ont des usages spécifiques?)

29. Reste-t-il de l'argent après les dépenses communes? Oui Non

- Comment utilisez-vous cet argent? Personnel ? Mise en commun ?

30. Selon **vous**, à qui appartient l'argent?

- Familial , à chacun des conjoints ? Hybride ?

31. Vous sentez-vous à l'aise de dépenser l'argent gagné par votre conjoint.e? Oui Non

- Se sent-il à l'aise de faire de même avec votre argent? Oui Non

32. Est-ce que ça arrive à l'un ou l'autre de faire des dépenses que l'autre conjoint trouve soit extravagantes ou inutiles? Oui Non

- Quelles sont les réactions?

33. Avez-vous des dettes personnels ou communes? Oui Non

Types	Personnel ou commune	Qui rembourse (H, F, les 2)
Hypothèque		
Automobile		
Carte de crédits		
Prêts étudiants		
Achats à paiements (précisez)		

Autres (précisez)		
-------------------	--	--

34. (Si hypothèque) : Avez-vous mis les deux noms sur l'acte d'achat de la maison?

- Homme Femme Les deux
- Qui a mis la mise de fonds? Homme Femme Les deux
 - Quelle proportion?
- Un papier signé ou notarié pour dire qui a fait la mise de fonds? Oui Non

35. Est-ce que votre conjoint.e ou vous avez de l'épargne? Des placements, de REER, des CELI,

des REEE, etc.? Oui Non Je ne sais pas

- Pour quel type de projets?

Type	Personnel ou commune	Qui contribue?
Retraite		
Mise de fonds		
Éducation des enfants		
Vacances		
Automobile		
Autres (précisez)		

36. Qui assure la gestion de cette épargne, ces placements? Homme Femme Les deux

- Est-ce que ç'a toujours été comme ça?
- Pourquoi est-ce organisé de cette manière selon vous ?

37. Contribuez-vous aux placements ou aux investissements de l'autre? Oui Non

38. Connaissez-vous le montant de ces placements? Oui Non

39. Comment la COVID-19 a affecté vos dépenses quotidiennes?

- Les dépenses pour les enfants?
- Le crédit?
- L'épargne?
- L'hypothèque?

40. Êtes-vous satisfait.e de la façon dont votre conjoint.e et vous fonctionnez pour votre argent?

Oui Non Précisez.

- Pensez-vous que c'est la même chose pour votre conjoint.e? Oui Non
- Y a-t-il des changements que vous aimeriez apporter à la façon dont vous gérez vos finances? Et votre conjoint.e?

E. Les allocations familiales

- Nous allons nous pencher un peu plus en profondeur sur une partie de vos revenus, les allocations familiales;
- Pensez à l'argent que vous recevez (soit chaque mois, soit aux 3 ou 4 mois) des gouvernements spécifiquement pour les enfants...

41. *Qui les reçoit dans votre foyer? Homme Femme*
- *Où va l'argent quand vous la recevez (quel compte)?*
 - *Dans un compte commun ou un compte personnel? Commun Personnel*
42. *Êtes-vous en mesure de me dire quel montant environ vous recevez d'allocations familiales? (Par mois, 3 mois, année, ou autres?)*
43. *Quelle proportion représente les allocations familiales ENVIRON dans votre revenu familial?*
- *Un impact important? Minime?*
44. *Quand avez-vous reçu les allocations pour vos enfants la première fois?*
- *Vous souvenez-vous des démarches que vous avez dû faire? Racontez.*
45. *Que représente les allocations familiales pour vous **dans votre famille**? Quelles significations vous leur donnez?*
- *Salaires, cadeaux, dons, etc.?*
 - *Croyez-vous que votre conjoint.e voit les choses de la même façon ou non? Pourquoi?*
46. *Avec la COVID-19, avez-vous remarqué des changements dans vos allocations familiales? Comment avez-vous dépensé cet argent?*
47. *Est-ce que vous utilisez les allocations familiales pour des choses particulières? Pouvez-vous me donner des exemples?*
48. *Selon vous, est-ce de l'argent familial ? De l'argent personnel ? De l'argent pour le couple?*
49. *Recevez-vous d'autres montants du gouvernement provincial ou fédéral pour d'autres raisons que les enfants?*
- *Si oui, êtes-vous en mesure de faire la différence entre les différents montants?*
50. *Est-ce que votre utilisation des allocations familiales a évolué avec les années? Comment?*
51. *Avez-vous eu des discussions entre conjoints avez-vous eu au sujet des allocations familiales? C'était sur quoi et comment ça s'est passé?*
52. *Nous allons regarder maintenant à quoi, selon vous, les allocations familiales **devraient servir**, et à quoi elle **ne devrait pas servir**...*

- *Chez vous, dans votre foyer? (Les dépenses légitimes à faire ou non dans cette famille)*
 - *Dans la société, pour les autres parents qui en reçoivent? (Comment les autres devraient utiliser les allocations familiales)*
53. *Pourquoi, à votre avis, les gouvernements envoient les allocations familiales aux familles? Croyez-vous que ce sont de bonnes raisons?*
54. *Que connaissez-vous du fonctionnement des allocations familiales? On vérifie les PERCEPTIONS, on ne cherche pas les bonnes réponses.*
- *Qui les donne? (Gouvernement du Canada et du Québec)*
 - *Comment le receveur est déterminé? (Le parent principal, considéré comme la mère en général, mais on peut faire des demandes pour le changer)*
 - *Comment le montant est déterminé? (C'est en fonction du revenu familial, plus le revenu augmente, plus ça baisse.)*
 - *La fréquence? (Dépend du Canada et du Québec, Canada : peut être une fois par mois ou au 3 mois, au Québec : au 3 mois)*
 - *Le fonctionnement en cas de séparation? (Peut rester à un parent, mais si garde partagé, 40-60, séparé entre les deux parents, si les parents sont en couple avec un nouveau conjoint, les règles varient.)*

F. Les tâches et les soins aux enfants

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • On va maintenant se pencher sur les soins qui entourent le foyer et les enfants. |
|--|

55. *À combien estimez-vous la répartition des tâches entre votre conjoint.e et vous, en termes de temps? (50/50, 25/75, seulement un des deux, etc.)*
56. *Avez-vous des spécialités votre conjoint.e et vous? Des tâches qui vous sont exclusifs? Décrivez.*
57. *Parmi les tâches ménagères suivantes, qui s'occupent :*

Types de tâches	Qui s'en occupent (H, F, les deux, aucun)
De l'épicerie?	
De la planification et la préparation des repas?	
De laver la vaisselle?	

De la lessive?	
Du ménage?	
Autres? Précisez.	

58. Parmi les soins aux enfants, qui s'occupent :

Types de soins aux enfants	Qui s'en occupent (homme, femme, les deux)
Des devoirs?	
De la gestion des papiers de l'école? (Service de garde, rendez-vous prof)	
De la planification des achats? (école, vêtement de saison)	
De l'habillement des enfants chaque jour?	
Du transport des enfants?	
Du bain et de la routine du soir?	
De la prise de rendez-vous médicaux?	
De la prise de congé pour maladie des enfants, sorties d'école?	
De l'inscriptions pour les loisirs, achats cadeau de fête d'enfants, etc.?	
Des imprévus? (Celui qui sera appelé en cas de pépin)	
Autres? Précisez.	

59. Des changements avec la COVID-19 dans les tâches ménagères? Dans les responsabilités liées aux enfants?

60. Quelles discussions avez-vous eu entre conjoints face à ses changements?

- Comment ça s'est passé?

61. Comment vous sentez-vous face à ces changements? Et votre conjoint.e?

62. Est-ce que la répartition des tâches a changé depuis que vous avez des enfants? Oui

Non Précisez.

63. *Est-ce que cette répartition des tâches vous convient? Oui Non Précisez.*

G. Conclusion

64. *Que diriez-vous qui a été le plus difficile dans votre vie familiale avec la COVID-19? Le plus facile?*

65. *Avez-vous vécu d'autres changements en lien avec la COVID-19 dont nous n'avons pas discuté?*

66. *Avez-vous d'autres points que vous croyez qu'il est important de mentionner au sujet de l'organisation financière des familles, le partage des tâches ou des allocations familiales?*

ANNEXE 2 : GRILLES D'ANALYSE

	USAGES						
	Qui reçoit les allocations familiales?	La négociation : comment la gestion des allocations s'est décidé?	Qui a accès aux allocations familiales?	La gestion : Comment les parents s'occupent-ils de ce revenu?	L'utilisation : à quoi servent concrètement les allocations familiales?	L'impact sur les revenus individuels et familial	Des liens avec d'autres politiques familiales?
P1 Femme 36 ans Conjointe de fait 2 enfants Revenu : 75 000\$ Familial : 145 000\$ Nb année couple: 7 ans Écart revenu : 50-50							

Grille d'analyse – allocations familiales (suite, normalement sur la même ligne)

SIGNIFICATIONS						
La signification des allocations au sein de la famille	À qui appartient les allocations familiales?	Usage théorique des allocations familiales : à quoi les parents PENSENT que ça sert?	Les dépenses légitimes et les dépenses illégitimes	Pourquoi les gouvernements ont créé des allocations familiales? À quoi ça sert dans notre société?	L'impact des allocations familiales dans la société. Leur lien avec d'autres politiques?	Comment les parents pensent que le parent qui recevra les allocations est déterminé?

Grille d'analyse – Contexte

MISE EN CONTEXTE								
Statut matrimonial	Résumé du mode de gestion des revenus	Les revenus individuels, les revenus familiaux	Les dépenses individuelles et les dépenses familiales	Le moneywork	Les dépenses liées aux enfants	Le partage des tâches ménagères	Les soins aux enfants	Les congés parentaux

P1
Femme
36 ans
Conjointe de fait
2 enfants
Revenu :
75 000\$
Familial :
145 000\$
Nb année couple: 7 ans
Écart revenu :
50-50

ANNEXE 3 : LES PARENTS DE L'ÉCHANTILLON

Tableau annexe a3.1 : Liste des pseudonymes des participants

Code des participants	Pseudonymes
P1	Anaïs
P2	Benoît
P3	Carolanne
P4	Diane
P5	Édith
P6	Florence
P7	Gabrielle
P8	Hélène
P9	Isaac

Anaïs vit avec son conjoint et leurs deux enfants. Ils ont des revenus pratiquement équivalents et séparent leurs dépenses 50-50. Lorsque la mère reçoit les allocations familiales, elle les envoie immédiatement dans un compte épargne pour ne pas « mélanger » les montants. Cette épargne est destinée aux enfants d'abord et avant tout, et pourrait servir à la famille si les enfants n'en ont pas eu besoin. Les deux ont des capacités d'épargne, mais une avance sur l'héritage de son conjoint dont elle ne se mêle pas fait en sorte qu'elle ne sait pas vraiment de combien dispose son conjoint.

Benoît et sa femme sont le couple le plus âgé de l'échantillon, avec 18 ans de vie commune. Ils ont chacun de très hauts revenus. Leurs enfants sont de jeunes adolescents et l'un d'entre eux reçoit des services spécialisés pour des troubles d'apprentissage. Les enfants vont au collège privé, ce qui engendre beaucoup de dépenses. Le père s'implique beaucoup dans la vie de ses enfants, notamment par les loisirs, tandis que la mère s'occupe des devoirs, une responsabilité importante lorsqu'un enfant a des défis d'apprentissage. Leur revenu familial très élevé fait en sorte que la mère reçoit le minimum en allocations familiales et que ces sommes représentent une part minime de leur budget annuel.

Carolanne et son conjoint ont une énorme disparité de salaire. Malgré cela, le besoin d'autonomie les pousse à séparer leurs dépenses communes au prorata de leur revenu, prorata qui n'en est pas tout à fait un, étant donné qu'elle paie le tiers des dépenses communes même si elle ne gagne que 25% du revenu familial. Cette disparité fait aussi en sorte que Carolanne reçoit le minimum en allocations familiales et que sa famille n'est pas admissible à l'un des deux programmes. Nouvellement propriétaires, leurs dépenses communes ont grimpé et son conjoint a préféré ne pas prendre de congé de paternité pour ne pas diminuer leur flux de trésorerie. Parents d'un enfant, c'est Carolanne qui s'occupe surtout des soins et des dépenses qui l'entourent.

Diane et son mari ont chacun pris des décisions par rapport à leur emploi qui les ont rapprochés d'un horaire de jour et de semaine ainsi que d'un salaire similaire. Ils sont parents de deux enfants, dont un enfant au besoin particulier qui demande beaucoup d'énergie et d'attention de la mère. Diane considérant qu'il lui était plus facile de s'organiser, elle a proposé à son mari de séparer leurs dépenses en bloc, lui laissant quelques grosses dépenses stables, comme l'hypothèque. De son côté, Diane doit s'occuper de plusieurs petites dépenses variables, ce qui lui convient. Les allocations sont pour elles une façon d'assurer sa stabilité financière, et donc, celle de sa famille. Elle croit que cela bénéficie également à ces enfants, comme elle est moins stressée face à l'argent.

La famille d'Édith a le plus petit revenu familial. Toujours aux études, elle travaille de contrat en contrat, tandis que son conjoint a un revenu stable et une sécurité d'emploi. Avec la pandémie de la COVID-19, Édith a perdu plusieurs contrats et s'est retrouvée quelques mois avec la prestation canadienne d'urgence (PCU). Lorsqu'elle n'était plus admissible à la PCU, les allocations familiales sont devenues son principal revenu. Affirmant haut et fort ses valeurs progressistes et féministes, elle dit voir les allocations familiales comme « son revenu de maman », une façon de compenser le fait qu'en tant que mère, plusieurs obstacles financiers bloquent son chemin. Cette mesure lui apporte un sentiment doux-amer, comme elle préférerait que d'autres mesures soient prises en amont pour aider économiquement les mères.

Avec trois enfants, Florence et son conjoint ont la plus grande famille. Le père assume plusieurs dépenses fixes, tandis que la mère prend surtout en charge les dépenses pour les enfants. Comme c'est elle qui organise davantage leur vie financière, c'est aussi elle qui propose des façons d'utiliser les allocations familiales. Elle les prenait d'abord pour épargner dans des comptes REEE pour les enfants, mais à l'arrivée de leur troisième enfant, le couple s'est senti contraint d'acheter une nouvelle voiture familiale, ce qui a augmenté leurs dépenses. Elle a alors proposé

d'utiliser les allocations familiales pour payer la voiture. Voyant que les sommes ont augmenté avec un troisième enfant et qui lui restait des liquidités de ce revenu, elle a décidé de recommencer à investir dans l'épargne de ses enfants. Même si elle considère leurs revenus comme familiaux, elle constate néanmoins qu'il lui en reste toujours un peu moins à elle qu'à lui.

Pour Gabrielle, comme les revenus d'elle et son conjoint sont équivalents, il lui paraît naturel qu'ils s'épargnent les dépenses 50-50. Le calcul est fait à la bonne franquette et, à la fin du mois, chacun écrit sur un bout de papier combien il pense avoir dépensé pour la famille, puis l'un rembourse l'autre. Depuis trois ans, Gabrielle alterne entre le travail, les congés parentaux et la poursuite de ses études, ce qui a diminué son revenu annuel. Pourtant, le couple continue de diviser les dépenses en deux, comme elle arrive toujours à joindre les deux bouts. Gabrielle est consciente que les congés parentaux lui ont fait perdre d'importants revenus et estime qu'elle n'a pas à être pénalisée pour cette pause, ce à quoi son conjoint répond qu'il aurait bien aimé lui aussi prendre un congé parental – bien qu'elle allaitait leurs enfants. Comme son conjoint ne veut pas la dédommager, elle pense utiliser les allocations familiales pour « se rembourser » les pertes de revenus de ces deux congés parentaux. Lorsqu'elle aura retrouvé l'argent qu'elle estime avoir perdu pendant ces congés, elle pense envoyer les allocations familiales dans leur compte conjoint, comme elle le fait déjà pour les remboursements anticipés pour les garderies.

Hélène et son conjoint travaillent en temps plein, et Hélène poursuit ses études à temps partiel. Pendant plusieurs années, Hélène n'a eu qu'un revenu d'appoint et son conjoint avait le plus gros salaire. C'est durant cette période que le couple a acheté la maison du père de son conjoint. Ce dernier a fait un don à son fils, ce qui leur a servi de mise de fonds, mais qui a aussi diminué la part de Hélène dans la valeur réelle de la maison. Ils ont décidé que bien qu'elle paie 30% de l'hypothèque, elle n'assumerait que 23% des dépenses basées sur la valeur réelle de la maison, comme les taxes et les assurances. Parallèlement, elle doit aussi rembourser un prêt étudiant de plusieurs milliers de dollars, un objectif auquel elle s'est attelée et où passe la majorité de ses liquidités, pendant que son conjoint épargne de son côté pour sa retraite.

Le couple de Isaac est le seul qui compte les allocations familiales et autres prestations sociales dans le partage de revenus entre les membres du couple. Bien qu'il gagne un revenu d'emploi un peu plus élevé, il estime les revenus au net comme équivalents, et ils séparent donc les dépenses en conséquence. De plus, étant donné que sa conjointe a reçu un héritage par le passé qui leur a permis de s'acheter une maison avec une grande mise de fonds, Isaac sent que c'est son devoir de compenser en assumant davantage de dépenses variables, comme l'épicerie. Ce n'est qu'un an et demi après la naissance de leur premier enfant que le couple a su qu'ils avaient droit à des

allocations familiales. Pour lui, ces allocations sont une façon de libérer les revenus d'emploi du couple pour qu'ils puissent l'investir dans d'autres postes de dépenses. Il sait d'expérience qu'ils paieraient quand même à leurs enfants tout ce dont ils ont besoin sans les allocations, et que ce sont d'autres dépenses comme certaines épargnes qui seraient moins volumineuses.

Tableau annexe a3.2 : Liste de caractéristiques sociodémographiques des participants

Parents	Sexe	Âge	Statut matrimonial	Durée de l'union	Nb d'enfants	Revenu	Revenu familial	Partage revenu familial
P1	F	36 ans	Conjoint de fait	7 ans	2	75 000\$	145 000\$	50-50
P2	H	43 ans	Marié	18 ans	2	100 000\$	225 000\$	50-50
P3	F	31 ans	Conjoint de fait	7 ans	1	55 000\$	230 000\$	75% homme
P4	F	30 ans	Mariée	8 ans	2	57 000\$	112 000\$	50-50
P5	F	26 ans	Conjoint de fait	4 ans	1	10 000\$	60 000\$	75% homme
P6	F	34 ans	Conjoint de fait	6 ans	3	55 000\$	135 000\$	60% homme
P7	F	33 ans	Conjoint de fait	4 ans	2	45 000\$	100 000\$	60% homme
P8	F	31 ans	Conjoint de fait	10 ans	2	58 000\$	118 000\$	50-50
P9	H	36 ans	Conjoint de fait	8 ans	2	65 000\$	110 000\$	60% homme